

Merkur

de letzebuenger

Merkur

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

7 • 2001



- **Dossier: Les instruments du commerce extérieur**
- **La force probante du certificat médical**



Voir loin ...

Pour optimiser les contours de votre situation patrimoniale future, la BCEE détecte, parmi les opportunités d'aujourd'hui, les avantages de demain et vous apporte, par ses conseils, une véritable vision à long terme.

... voir mieux



SPUERKEESS

www.bcee.lu

Probleme anpacken, wenn sie noch klein sind

Vier Monate dauerten die Diskussionen und Verhandlungen um die künftige Ausrichtung des Pensionswesens. An der Verhandlungsrunde, kurz «Rententisch» genannt, beteiligten sich ebenfalls der Unternehmensverband UEL (Union des Entreprises Luxembourgeoises), nebst Regierungsvertreter, Politiker und Gewerkschaftler. Die Beschlüsse, die beim Abschluss des Rententisches gefasst wurden, konnten in der zurückbehaltenen Fassung von den Vertretern der Wirtschaft nicht mitgetragen werden.

Bemühte Staatsminister Jean-Claude Juncker sich nach seinem Regierungsantritt noch, die Bevölkerung und die Entscheidungsträger des Landes vor den Folgen einer allzu großzügigen Pensionspolitik zu warnen, so gab die Regierung nichtsdestotrotz den Beschlüssen des Rententisches ihre Zustimmung. Die gefürchtete «Rentenmauer» auf die Luxemburg gestern noch mit voller Geschwindigkeit zuraste, hat sich heute allem Anschein nach in Luft aufgelöst. Wies Juncker in seiner Erklärung zur Lage der Nation vom vergangenen Jahr noch darauf hin, dass die hohe wirtschaftliche Wachstumsrate, die für die Sicherung der Rentenfinanzierung notwendig sei, nicht unbegrenzt fortgeschrieben werden könne und gerade noch ausreiche, um das bestehende Rentensystem zu finanzieren, so soll sich dieser Sachverhalt nun grundlegend geändert haben.

Bei der UEL, sowie bei allen Patronatsverbänden die sie vertritt, machten sich nach dem Abschluss der Pensionsrunde Frustration und Ernüchterung breit. Die UEL, die als einziger Verhandlungspartner bereit war, gegen die populären Beschlüsse des Rententisches zu stimmen, wies in einer Stellungnahme auf die Widersprüche der aktuellen Rentenpolitik hin. So sollen die gestimmten Maßnahmen die Rentenkassen jährlich um 5,2 Milliarden Franken zusätzlich belasten. Die BIT-Studie, die als Diskussionsbasis für die

Verhandlungen diente, kam aber zum Schluß, dass lediglich ein Spielraum von einer Milliarde Franken bestünde, und das auch nur in der Annahme, dass die optimistischsten Prognosen über die weitere Konjunktorentwicklung sich bewahrheiteten. Auch mahnte die BIT-Studie vor der Verwendung der jetzt vorhandenen Reserven für strukturelle Verbesserungen und riet – ganz im Gegenteil – zu einer Kostensenkung, entweder durch ein Ablösen des Umlageverfahrens oder durch ein Anheben des Rentenalters. Doch die Warnungen und Ratschläge der BIT-Experten wurden von den Verhandlungspartnern am Rententisch einfach in den Wind geschlagen. Dass Politiker und Gewerkschaftler den Rat von Fachleuten schlichtweg ignorieren, zeugt nicht unbedingt von einem stark ausgeprägtem Verantwortungsbewusstsein. Ganz allgemein drängt sich die grundsätzliche Frage nach Sinn und Zweck von teuren Studien auf. Doch das soll hier nicht Gegenstand der Diskussion sein. Die Verhandlungspartner, die den Beschlüssen zugestimmt haben, sollten sich vielmehr über die Folgen ihrer Entscheidungen Gedanken machen.

Die Beschlüsse des Rententisches verstoßen gegen die beiden Prinzipien, die bisher als Standbeine des Rentensystems galten, nämlich dem Prinzip der Solidarität zwischen der alten und jungen Generation, auf dem das jetzige Umlageverfahren fundiert, sowie dem Prinzip der langfristigen Absicherung der Renten. Besonders dieses zweite Prinzip macht es den Patronatsvertretern schwer, die Beweggründe der Regierung, den Beschlüssen zuzustimmen, nachzuvollziehen. Es gilt jetzt schon als erwiesen, dass die Rentenkassen irgendwann zwischen den Jahren 2025 und 2035 leer sein werden.

Mit dem Vorschlag, in regelmäßigen Abständen, die möglichen Entwicklungsszenarien im Rentenwesen neu zu errechnen, um gegebenenfalls eine Kurskorrektur vorzunehmen, stieß die UEL ebenfalls auf taube Ohren. Das legt die Schlußfolgerung nahe, dass Diskussionsbereitschaft und «nachhaltige» Politikentscheidungen in Luxemburg lediglich gern zitierte Modeworte sind. Sollten Probleme nicht dann angepackt werden, wenn sie noch klein sind?

Editeur: Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
31, bd Konrad Adenauer
Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 25.000 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention
de la source. Copie à l'éditeur.

Impression: saint-paul luxembourg S.A.

SOMMAIRE

04	Dossier
11	Interna
13	Commerce extérieur
20	Bourse d'entreprises
22	Formation
28	Chiffres économiques
31	Ventes spéciales
33	Nouveaux médias
35	Innovation
40	Chronique juridique
42	Législation
46	EIC
53	Euro
56	Emploi
56	Info entreprises

Les instruments du commerce extérieur

Dans une économie de petit espace, l'ouverture de son marché vers l'extérieur est une nécessité incontournable. Dans le monde de la globalisation actuelle cette nécessité s'accroît davantage. A ce jour, le Grand-Duché a fort bien réussi les efforts d'ouverture de son économie, étant donné que quelque 80% de son produit national brut sont exportés vers des pays tiers. Cette internationalisation vaut également pour les importations.

Afin de maintenir ce niveau d'ouverture à l'avenir, il est impératif que le commerce luxembourgeois marque une présence régulière, voire accrue sur les principaux marchés internationaux de sorte à saisir au maximum les opportunités d'affaires.

L'une des priorités du service Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce reste le développement des entreprises hors de leur marché national, voire régional. Celles-ci doivent trouver leurs marques sur les principaux marchés européens, voire pour les plus avancées au-delà du seul marché de l'Union. Afin de soutenir les entreprises luxembourgeoises dans leurs conquêtes de marchés étrangers le service Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce propose les activités suivantes:

Activités de Prospection et de Promotion

Missions de prospection commerciale

Organisées conjointement par la Chambre de Commerce et le Ministère des Affaires Etrangères, les Missions de Promotion et de Prospection Commerciale ont pour but de développer la présence luxembourgeoise sur les marchés internationaux. Lors des missions des contacts commerciaux directs sont établis entre sociétés luxembourgeoises et partenaires



ou clients potentiels étrangers. Le plan annuel des missions est arrêté au sein d'un Comité Consultatif du Commerce Extérieur qui regroupe des représentants de sociétés actives dans les différents secteurs économiques du pays ainsi que des représentants de diverses institutions gouvernementales et patronales. Les destinations pour l'an 2001 sont l'Inde, la Corée du Sud, la Chine, la Slovaquie, la République Tchèque, le Brésil et le Chili.

Dans le cadre du programme communautaire INTERREG, la Chambre de Commerce organise en collaboration avec les chambres de commerce de Meurthe-et-Moselle et du Luxembourg belge des missions de prospection communes. En 2001, les trois partenaires ont organisé des missions en Chine ainsi qu'en Espagne et vont partir en octobre en Turquie.

Accueil de délégations étrangères

D'autre part, la Chambre de Commerce accueille des délégations en provenance de pays étrangers. A cette occasion, elle présente l'économie luxembourgeoise ainsi que les différents secteurs d'activité à ces hôtes et organise des contacts bilatéraux entre hommes d'affaires luxembourgeois et étrangers.

Programmes de rencontre

Pour encourager les PME européennes à s'engager davantage dans le commerce international la Commission européenne a mis en place des programmes de rencontres entre dirigeants d'entreprises qui sont destinés à promouvoir des alliances stratégiques et à faciliter le rapprochement sur le plan commercial et technologique. Ces programmes, sous les noms génériques de «Partenariat et Interprise», sont des plates-formes de rencontre pour les PME européennes et celles des autres continents. L'année dernière, durant Lux-Asia 2000, événement organisé par la Chambre de Commerce, quelque 2000 entretiens d'affaires ont eu lieu sur 2 jours entre représentants de sociétés de la Région Saar-Lor-Lux, dont 90 entreprises étaient en provenance du Luxembourg, et 200 entrepreneurs venant de 14 pays asiatiques. Une délégation luxembourgeoise sera également présente lors du Partenariat en Malaisie et lors de l'Interprise en Chine d'ici la fin de l'année.



Séminaires et conférences

Afin de renseigner les entreprises luxembourgeoises sur les opportunités d'affaires ainsi que le climat d'investissement dans certains pays étrangers, la Chambre de Commerce organise périodiquement des séminaires d'information et conférences en collaboration avec les ambassades et ministères des pays concernés. Le choix des pays est étroitement lié aux résultats du sondage que la Chambre organise auprès de plusieurs centaines de sociétés, tous secteurs confondus, et ceci pour déterminer leurs priorités quant aux marchés cibles dans leurs exportations.

Visites de foires et salons

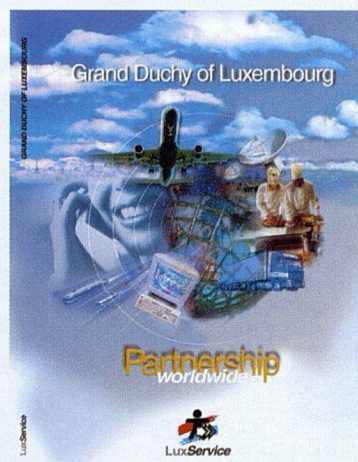
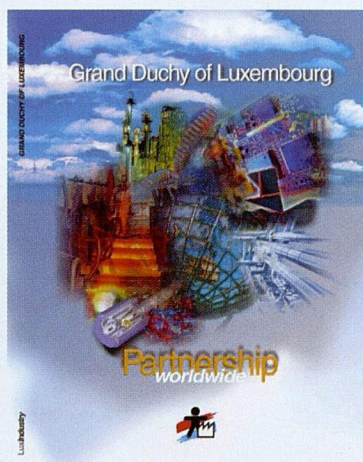
Le Service du Commerce Extérieur prépare également périodiquement des visites de foires et de salons. De même, chaque année a lieu la Bourse d'affaires « Entreprendre », organisée par les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région Sar-Lor-Lux. Cette bourse d'affaires a pour objet de faciliter la rencontre entre partenaires potentiels. Elle s'adresse avant tout aux petites et moyennes entreprises à la recherche d'un associé, d'un successeur, d'une coopération ou d'une représentation. „ENTREPRENDRE“ concerne également tous ceux qui souhaitent trouver des moyens pour exploiter une licence ou des apports en capital afin de réaliser leurs projets.

De plus, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg invite les entreprises luxembourgeoises, depuis plusieurs années, à participer au «Salon à l'Envers» à Thionville qui, à l'inverse d'un salon traditionnel, offre la possibilité aux donneurs d'ordres (les acheteurs) de recevoir les prestataires de services (les fournisseurs, les vendeurs d'équipement ou de service). Dans le Salon à l'Envers les visiteurs viennent vendre et les exposants achètent. Tous les secteurs d'activités sont représentés. Parallèlement au Salon est organisé un espace rencontre et un espace conseil.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce participe occasionnellement à des journées de contact dans les marchés de proximités.

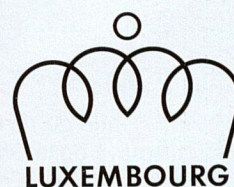
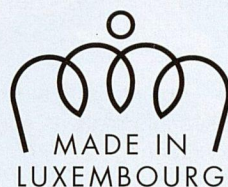
Promotion sectorielle

Dans les efforts de détecter des niches de marchés pour les produits luxembourgeois, une promotion sectorielle s'impose. Dans cette optique la Chambre de Commerce ensemble avec le Ministère des Affaires Etrangères a élaboré des brochures contenant les profils de sociétés actives dans un secteur respectif ainsi qu'une brève illustration de leurs produits. 5 secteurs distincts sont présentés : Lux-Build, Lux-Industry, Lux-Care, Lux-Food et Lux-Service, regroupant quelque 80 sociétés à ce jour. Ces brochures font partie du matériel de promotion utilisé



lors des missions de prospection et sont à la disposition de tous les acteurs économiques. Toute société luxembourgeoise désirant se présenter dans une de ses brochures est priée de s'adresser au Service du Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce.

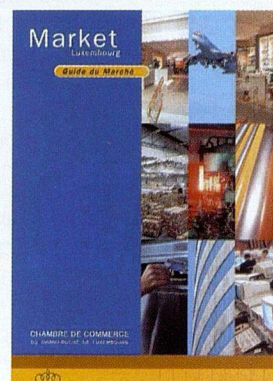
Label «Made in Luxembourg»



Sur initiative du Ministère des Affaires étrangères, de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers a été créé, en 1984, le label « Made in Luxembourg » et le label « Luxembourg ». Ces sigles servent à identifier, par un signe distinctif uniforme, les produits et services luxembourgeois et tiennent ainsi à souligner leur caractéristique commune qui est l'origine luxembourgeoise. Il permet d'une part, de mieux faire connaître nos produits à l'étranger et, d'autre part, d'informer le consommateur luxembourgeois sur les produits indigènes.

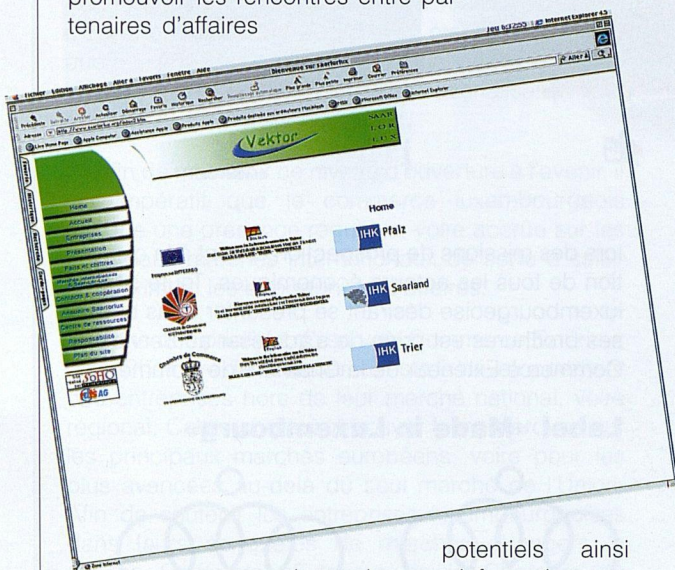
Guide du Marché

Le Guide du Marché, dont la 19ième édition sortira au début de l'année prochaine, reste un outil majeur dans la promotion du commerce extérieur. Il s'agit d'un annuaire regroupant toutes les sociétés luxembourgeoises, producteurs, revendeurs et sociétés de service qui exercent des transactions commerciales sur les marchés internationaux. Leurs produits ou prestations de service sont repris par l'indication de codes basés sur la nomenclature du système harmonisé (TARIC).



Vektor

La Chambre de Commerce vient également de mettre sur pied un Centre de Compétence de l'Exportation de la Grande Région «Vektor». «Vektor» est accessible sur Internet à l'adresse www.saarlorlux.org et offre aux utilisateurs intéressés une banque de données regroupant plus de 5.000 profils d'entreprises, une bourse de coopération transfrontalière destinée à promouvoir les rencontres entre partenaires d'affaires



potentiels ainsi que de nombreuses informations sur les différents pays de la Grande Région.

Centre d'accueil et d'information

Le service du Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce a ouvert récemment un «Centre d'Accueil et d'Information» au sein duquel divers documents comme les Certificats d'Origine et les Carnets ATA sont établis. Une grande partie des documents et annuaires disponibles au Service du Commerce Extérieur peuvent y être consultés.

Représentations diplomatiques

Le rôle des représentations diplomatiques luxembourgeoises est double: représentation politique et défense des intérêts économiques et commerciaux luxembourgeois à l'étranger. Dans les pays où le Grand-Duché n'est pas représenté diplomatiquement, les intérêts luxembourgeois sont pris en charge par la Belgique et le cas échéant par les Pays-Bas.

Un autre atout du réseau de représentation sont les Consuls Honoraires ainsi que les Conseillers du Commerce Extérieur qui informent et conseillent les entreprises luxembourgeoises sur les opportunités d'affaires sur leurs marchés respectifs.

Dans le cadre de l'Accord avec l'Office Belge du Commerce Extérieur, OBCE, conclu en 1948 et révisé par l'accord de collaboration avec les instances régionales de commerce extérieur de Belgique : l'AWEX-Agence Wallonne à l'Exportation, Export Vlaanderen et le service du Commerce extérieur de la Ré-

gion de Bruxelles-Capitale, les entreprises luxembourgeoises, par l'intermédiaire de la Chambre de Commerce, ont la possibilité de solliciter l'aide des attachés économiques et commerciaux en poste dans les ambassades et consulats belges.

Les attachés économiques

Les attachés économiques et commerciaux des Régions donnent, lors de leurs retours périodiques en Belgique, audiences au Grand-Duché de Luxembourg, et cela en fonction des marchés qui intéressent les milieux d'affaires luxembourgeois.

Ils informent sur les marchés dans le pays où ils se trouvent en poste, sur l'économie, la politique, le régime d'importation, les droits de douane, les taxes, les normes, les agrégations, la composition des produits, l'étiquetage, des adresses d'agents, des grossistes ou des importateurs, les propositions d'affaires, les adjudications, les grands projets ou les foires.

Ils préparent et organisent des voyages de prospection, organisent des journées de contacts et de promotion et établissent les contacts d'entreprises pour les entreprises luxembourgeoises lors des missions économiques à l'étranger.

Chambres de Commerce étrangères

Le marché luxembourgeois suscite un intérêt croissant de la part des entreprises étrangères. Grand nombre d'entreprises luxembourgeoises ont des participations étrangères dans leur capital et beaucoup entretiennent des liens commerciaux avec ces pays.

Afin de renforcer davantage ces relations bilatérales, les Chambres de Commerce Etrangères au Luxembourg ont été créées.

Le rôle de ces Chambres, consiste dans un premier temps, à développer des activités associatives pour les entreprises déjà présentes sur le marché luxembourgeois, puis en fonction des demandes, à mettre en place une structure d'appui et d'accompagnement pour les entreprises étrangères de toutes tailles qui souhaitent y renforcer leur présence. Elles se veulent avant tout un lieu d'accueil et de contacts pour ces entreprises.

Les Chambres belgo-luxembourgeoises à l'étranger constituent un réseau utile quant à l'établissement de contacts individuels et quant aux informations actualisées sur l'environnement socio-économique dans les pays de résidence.

L'Office du Ducroire

L'Office du Ducroire est un établissement public jouissant de la personnalité juridique. Il a pour objet de favoriser les relations économiques internationales, par la couverture de risques dans le domaine de l'exportation, de l'importation et des investissements, à l'étranger.

L'EURO INFO CENTRE-LUXEMBOURG PME/PMI - CHAMBRE DE COMMERCE



**Votre accès à
l'information
communautaire**

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Luxembourg-Kirchberg Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tel.: 42 39 39 - 333 Fax: 43 83 26 E-mail: eic@cc.lu homepage: <http://www.cc.lu>

Relais officiels de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce:





Il bénéficie de la garantie de l'Etat, sauf pour les opérations qui sont habituellement couvertes par des sociétés d'assurance-crédit n'agissant pas pour le compte ou avec la garantie de l'Etat.

Opérations assurables

L'Office du Ducroire couvre les crédits à court terme (maximum 180 ou 360 jours selon la nature des marchandises ou services), les crédits à moyen terme (de plus de 360 jours à 5 ans) et à long terme (au-delà de 5 ans) ainsi que les opérations spéciales payables au comptant (essentiellement des travaux d'entreprise ou des prestations d'ingénierie étalés sur plusieurs mois payables au fur et à mesure de leur exécution). En outre, l'Office du Ducroire peut couvrir les investissements des entreprises luxembourgeoises à l'étranger et les risques des banques liés à la confirmation de crédits documentaires.

En cas de paiement au comptant ou de crédit fournisseur, le titulaire de la police est l'exportateur. En crédit financier, une police couvrant les sinistres de non-paiement est délivrée à la banque qui accorde le financement et une autre police à l'exportateur pour les sinistres de résiliation.

Secteurs géographiques

Pour les crédits à court terme (maximum 360 jours), l'Office du Ducroire propose la couverture du risque politique et commercial dans les pays non membres de l'OCDE (plus la Turquie, la Pologne, la République Tchèque, la Hongrie, la Corée du Sud et le Mexique).

Les risques commerciaux à court terme sur les pays de l'OCDE sont généralement couverts dans le cadre d'une police d'assurance EULER-COBAC, dont l'Office du Ducroire en tant qu'actionnaire est l'interlocuteur direct au Luxembourg.

Pour les crédits à moyen et long termes (crédit > à 1 an), il n'y a pas de restriction générale. L'Office du Ducroire couvre tous les pays.

Risques couverts par l'Office du Ducroire

Risques commerciaux

- insolvabilité constatée / présumée du débiteur étranger;
- carence du débiteur étranger.

Risques politiques et assimilés

Ces risques s'entendent de tous événements survenant à l'étranger qui revêtent pour l'assuré ou pour le débiteur un caractère de force majeure:

- les faits politiques tels que guerres, révolutions ou émeutes;
- les catastrophes telles que tremblements de terre, éruptions volcaniques ou raz de marée;
- les difficultés économiques telles que la pénurie de devises provoquant des retards de transfert;
- les actes, décisions ou carences d'autorités publiques ayant le caractère de fait du prince, y compris ceux du prince luxembourgeois s'ils trouvent leur cause dans la conduite des affaires internationales.

Sinistres de résiliation et sinistres de non-paiement:

- Résiliation

Le sinistre peut trouver sa cause dans le fait que l'acheteur étranger résilie le contrat avant que les marchandises n'aient été livrées. La perte sera d'autant plus importante que les marchandises sont plus difficilement revendables.

- Non-paiement

Après la livraison, l'exportateur court le risque de non-recouvrement des créances nées de l'exécution du contrat.

Assurances complémentaires

En plus des sinistres „classiques" (résiliation et non-paiement), l'Office du Ducroire peut couvrir une série d'autres sinistres tels que la destruction ou la dépossession du matériel d'entreprise, la saisie arbitraire des garanties bancaires, la perte de matériel et marchandises placés en consignation, les opérations de leasing etc. Toutes les entreprises situées au Luxembourg ou possédant un lien avec celles-ci: maison-mère, filiales etc. peuvent se faire assurer auprès de l'Office du Ducroire.

Pour tout renseignement complémentaire :

Chambre de Commerce

Service Commerce extérieur

Tél. : 42 39 39- 310

Fax : 43 83 26

E-mail : comex@cc.lu

Site Internet : www.cc.lu

Office du Ducroire

Tél. : 42 39 39 - 320

Fax : 43 83 26

E-mail : odl@cc.lu

Site Internet : www.ducroire.lu



Vue sur la future entrée de la Chambre de Commerce (juillet 2001)

commencé dans les différents niveaux de parking. Les installations de la temporisation et les canaux électriques dans la dalle sur rez-de-chaussée ont été terminés dans les bâtiments C et D4. A part le lot des cloisons amovibles tous les lots des partitions-finitions ont été adjugés.

Extension de l'immeuble de la Chambre de Commerce

Au moment des congés collectifs du bâtiment, les structures métalliques des bâtiments C et D4 ont atteint la hauteur définitive de 4 étages pour le bâtiment C donnant sur la rue Alcide de Gasperi et de 3 étages pour le bâtiment D4 le long de la rue Erasme. Au bâtiment C les pré-dalles en béton sur bacs en acier inox - une particularité architecturale du projet - ont été posées sur les 1er et 2e étages. Le parking est terminé à 85%. La plus grande partie de la dalle sur le centre de formation est terminée. Les travaux de bétonnage du centre de conférences, situé entre le bâtiment existant et la rue Alcide de Gasperi, sont terminés. Le réaménagement du bâtiment existant a progressé avec l'aménagement de la future cour de livraison à l'entrée du parking. Les travaux de l'installation de sprinklage ainsi que de la ventilation et de l'éclairage ont



Semaine luxembourgeoise à Berlin

C'est dans le cadre de la «Semaine luxembourgeoise au Tiergarten-Dreieck» que s'est tenue à Berlin le 21 juin dernier une conférence-débat sur l'économie luxembourgeoise en coopération avec la Chambre de Commerce du Luxembourg. Notre photo prise à la Maison du Grand-Duché de Luxembourg montre (de gauche à droite) l'orateur M. Carlo Thelen, Conseiller économique à la Chambre de Commerce et S.E.M. Julien Alex, Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg à Berlin. Le public allemand s'est vu présenter les spécificités de l'économie grand-ducale et notamment les différents secteurs qui la composent, les grandes étapes de sa diversification et les facteurs-clés de son développement fulgurant.

SÉCURISEZ VOS MESSAGES E-MAIL ET VOTRE SITE WEB PAR UN CERTIFICAT NUMÉRIQUE
RECEVEZ VOTRE CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE POUR ENCRYPTER ET SIGNER VOTRE COURRIER VIA ORDINATEUR

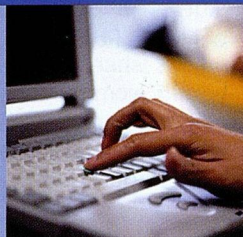


Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

31, boulevard Konrad Adenauer
L-2981 Luxembourg
Téléphone: (352) 42 39 39 – 310 ou 314
Fax: (352) 43 83 26
E-mail: globalsign-lux@cc.lu
Homepage: www.cc.lu

site internet: <http://www.cc.lu>
e-mail: globalsign-lux@cc.lu

Pour toute commande de certificat ou tout renseignement complémentaire:



Certification Service Provider / CSP

Le patronat dénonce la mise à sec des fonds des caisses de pension

Les mesures adoptées à l'issue de la dernière réunion de la table ronde sur les pensions en date du 16 juillet 2001, prévoient une dépense annuelle supplémentaire de 5,2 mia LUF pour le financement des retraites.

L'UEL dénonce l'ampleur de ces mesures alors que la marge de manoeuvre, telle qu'elle résulte de calculs basés sur des prémisses extrêmement optimistes quant à l'activité économique future, ne dépasse guère 1 mia LUF par an. Vu cet écart, l'augmentation envisagée aura pour conséquence que les fonds des caisses de pension seront vidés entre 2025 et 2035 selon le développement de l'économie nationale.

Il s'ensuit qu'une partie de la population active d'aujourd'hui, dont l'activité professionnelle n'excède pas respectivement 15 et 5 ans, sera à coup sûr lésée puisqu'elle sera confrontée, dès l'entrée en retraite, à l'insolvabilité du régime légal des pensions. Cette situation ne pourra pas être redressée par les remèdes classiques (augmentation des taux de cotisation et/ou recul de l'âge d'entrée en retraite). Il ne restera alors qu'à réduire sensiblement le niveau des pensions. Il est bien entendu que les ressortissants des classes d'âge faisant valoir leur droit à la retraite avant la susdite échéance n'échapperont pas non plus aux conséquences de cette situation financière désastreuse.

L'étude du Bureau International du Travail (BIT) a en effet révélé que le régime général de l'assurance pension connaîtra irrémédiablement, même en présence d'une situation économique extrêmement favorable, à partir de 2025 une situation déficitaire caractérisée par un important excédent des dépenses (sous forme de pensions) par rapport aux recettes (se composant du rendement du patrimoine et des cotisations). Aussi les experts du BIT ont-ils recommandé aux autorités luxembourgeoises de réduire les dépenses du régime et non d'ajouter encore à sa précarité.

L'UEL dénonce dès lors le caractère malencontreux de la décision tenant à l'ampleur des augmentations des pensions, alors qu'elle est non seulement incompatible avec une gestion prudente du régime mais encore contraire aux principes d'équité et de solidarité entre générations. En effet, le système de la répartition des charges est justement fondé sur ces principes qui sont inhérents au pacte des générations à la base de ce système de financement. Or, les augmentations des prestations dans l'immédiat ne manqueront pas d'avoir pour conséquence de mettre en péril la pérennité du système et son niveau élevé de prestations au détriment des générations futures de pensionnés.

La proposition de l'UEL visant à faire procéder au recalcul, à des intervalles rapprochés, de la marge de manoeuvre pour concéder des augmentations des pensions à caractère réversible et de réajuster le niveau des prestations au regard de l'évolution économique et ceci afin de garder une infime chance d'éviter à terme la déconfiture du système, au détriment des générations futures, a également été rejetée.

Commerce Extérieur

Calendrier des manifestations

Septembre

- 10.9. Audiences Malaisie
- 14.9. Audiences Australie
- 18.-20.9. Asia Interprise Metal Macau-Europe 2001 à Macau
- 24.-25.9. Journées de contact à Porto

Octobre

- 1.-3.10. Mission de prospection commerciale transfrontalière en Turquie dans le cadre d'Interreg II
- 2.10. Séminaire Inde
- 2.10. Audiences Italie
- 5.10. Audiences Suisse

- 8.-9.10. AEBF VI (Asia Europe Business Forum) à Singapour
- 12.10. Audiences Corée du Sud
- 16.10. Visite du salon ANUGA à Cologne dans le cadre du programme INTERREG II
- 26.10. Audiences Roumanie
Séminaire Espagne
Journée de contact en Province de Namur

Novembre

- 5.-6.11. EU-Malaysia Partenariat 2001 à Kuala Lumpur, Malaisie
- 8.-12.11. Mission en Malaisie
- 14.11. Séminaire sur la protection des marques à Longwy dans le cadre du programme INTERREG II
- 23.11. Audiences Danemark, Finlande, Norvège, Suède
- 26.11.-4.12. Mission en Amérique du Sud (Brésil, Chili)

18-20 septembre 2001

Asia Interprise Metal Macau-Europe 2001

L'Industrie métallique et mécanique étant le secteur clé de l'économie chinoise, cette manifestation se concentre sur l'établissement de Partenariats euro-chinois dans le secteur de la métallurgie, tels que:

- 1) Transformation des métaux
- 2) Matériel de construction en métal
- 3) Machinerie
- 4) Production d'accessoires automobiles

Des entreprises venant de 8 Etats membres de l'Union européenne auront des contacts directs avec des entrepreneurs chinois. Les 2 journées de contacts seront suivies d'une visite au Marché des Produits Métalliques et de la Machinerie de Shanghai. Les frais de voyage seront partiellement remboursés par la Chambre de Commerce.

Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter Mme Claudine Schlessler, tél.: 42 39 39-341, fax: 43 83 26, e-mail: comex@cc.lu; site Internet: www.euro-china.net.

29 septembre 2001

Forum Européen des Affaires à Bucarest

L'Ambassade de Roumanie à Luxembourg informe nos lecteurs que l'Association Nationale des Exportateurs et Importateurs de Roumanie organisera le Forum Européen des Affaires du 29 septembre au 1er octobre 2001 à Bucarest.

Le programme et le formulaire d'inscription sont disponibles à la Chambre de Commerce, M. Edouard Vollmar, tél: 42 39 39-313, fax : 43 83 26.

8-9 october 2001

The 6th Asia Europe Business Forum in Singapore

The 6th Asia Europe Business Forum (AEBF VI) will be hosted by Singapore from October 8-9, 2001. A total of 500 businessmen from 15 European countries and 10 Asian countries will attend the forum. The theme for the forum is „Integrating into the New Economy-Challenges & Opportunities“.

The spirit of the AEBF is to allow Asian and European business people to exchange ideas on topics of common interest that will enhance businesses among the participating countries. More importantly, it is to reach a set of conclusions that will be reported to the Heads of States and Governments through the AEBF-ASEM mechanism. The forum will be divided into 7 work groups (WG): Trade, Financial Services, Infrastructure, Small & Medium Enterprises, Investment, Life Sciences and Information & Communications Technology. In addition, there will be a SME match-making session on October 8.

For further information, please contact the Chamber of Commerce, Foreign Trade Department, Ms Claudine Schlessler, tel.: 42 39 39-341, fax: 43 83 26, e-mail: comex@cc.lu.

16 octobre 2001

Visite de l'ANUGA

Le salon phare du secteur agro-alimentaire, à l'échelle mondiale, ANUGA, se tiendra à Cologne du 13 au 17 octobre 2001. Plus de 6.000 exposants, de tous les continents, présenteront sur une surface de 275.000 m2 l'ensemble de l'offre de ce secteur. La Chambre de Commerce propose aux entreprises luxembourgeoises intéressées une visite à la foire ANUGA le 16 octobre 2001. Le déplacement sera proposé en autocar (départ le matin, retour le soir, pour autant qu'il y ait suffisamment d'intérêt). Chaque participant sera libre de visiter les secteurs de son intérêt professionnel. Les frais de participation seront définis suivant le nombre de participants.

Pour tout renseignement complémentaire : Chambre de Commerce, M. Edouard Vollmar, tél: 42 39 39-313, fax 43 83 26.

5-6 november 2001

EU-Malaysia Partenariat 2001

EU-Malaysia Partenariat 2001 will take place from November 5-6, 2001, at the Malaysia International Exhibition Centre (MINES), Kuala Lumpur, Malaysia. EU-Malaysia Partenariat 2001 is a European Commission initiative to promote business co-operation between small and medium-sized enterprises (SMEs) from the European Union and Malaysia under the Asia-Invest programme.

Highlights

- 300 Malaysian host companies
- 300 European companies from EU member states

The EU-Malaysia Partenariat facilitates business-to-business meetings, offering a platform for European and Malaysian SMEs to discuss concrete co-operation projects. At these business-matching events, direct contacts between business managers are arranged in the form of one to one meetings. A personalised meeting schedule will be given to each company and when necessary, qualified interpreters will be in attendance.

Participating Industry Sectors

Over 300 Malaysian companies will be looking for areas of collaboration such as joint-ventures, subcontracting, technical licensing, technology transfer, equity participation with EU companies in the following industry sectors:

- 1) Electronics
- 2) Information & Communication Technology
- 3) Machinery & Equipment
- 4) Engineering Support Industries
- 5) Food Processing & Packaging
- 6) Environmental Technology

The Chamber of Commerce of the Grand Duchy of Luxembourg, along with the Luxembourg Embassy in Malaysia and the Federation of Malaysian Manufacturers (F.M.M.), will organise further business meetings or specific visits on request on November 7 and 8,

2001, following the Partenariat event. Each participating company from Luxembourg will receive a partial reimbursement of the travelling expenses.

For further information, please contact the Chamber of Commerce, Foreign Trade Department, Ms. Claudine Schlessler, tel: 42 39 39-341; fax: 43 83 26, e-mail: comex@cc.lu or visit www.eu-malaysia-partenariat.com.

8-9 november 2001 (New Delhi, India)

International Conference on Tax Management and Emerging Fiscal Issues

The Federation of Indian Chambers of Commerce and Industry (FICCI) in association with Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) is organising an International Conference on Tax Ma-



**Vous avez des idées pour innover.
Nous avons des idées pour soutenir vos projets.**

L'innovation, la recherche ou le transfert de technologies constitue un formidable moteur de développement pour votre entreprise. LUXINNOVATION, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, vous aide gratuitement à:

- disposer d'informations récentes dans le domaine des nouvelles technologies
- améliorer ou créer un produit, procédé, service
- monter un projet d'innovation ou de transfert de technologies
- trouver un partenaire scientifique ou industriel transnational
- bénéficier d'aides financières nationales ou européennes
- créer une entreprise à fort potentiel technologique

AVANT DE PASSER À L'ACTION, PARLEZ-EN A NOS CONSEILLERS

LUXINNOVATION G.I.E. - 31, Bd Konrad Adenauer
L-1115 Luxembourg-Kirchberg - Tél: +352 43 62 63-1
Fax: +352 43 81 20 - E-mail: luxinnovation@luxinnovation.lu



Agence Nationale pour la Promotion
de l'Innovation et de la Recherche

LUXINNOVATION est une initiative commune réunissant: Ministère de l'Économie - Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Fédération des Industriels Luxembourgeois - Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg - Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg.



nagement and Emerging Fiscal Issues on 8-9 November, 20001 at Federation House, Tansen Marg, New Delhi, India.

The Chamber of Commerce has brochures of the Conference for tax experts and leading Chartered Accountants interested to attend the conference. Please contact : Carine HARDT, tél : 42 39 39 - 314, e-mail : carine.hardt@cc.lu.

26-30 novembre 2001

Mission de Promotion Economique et Commerciale au Brésil et au Chili

Une mission, présidée par Madame Lydie Polfer, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, se rendra au Brésil (26-28 novembre) et au Chili (29-30 novembre). Une pré-mission effectuée conjointement par le Ministère des Affaires Etrangères et la Chambre de Commerce à la fin du mois de juillet 2001 a démontré qu'en ce qui concerne le Brésil, différents Etats ou villes pourraient offrir des opportunités bien distinctes aux entreprises luxembourgeoises. A ce stade, il est prévu que la mission se rendra à Sao Paolo et à Belo Horizonte, mais il sera également possible d'organiser des contacts pour les entreprises à Curitiba ou à Rio de Janeiro. Au Chili la mission se rendra à Santiago de Chili.

Si votre société est intéressée à participer à la mission en question et recherche des contacts individuels dans les villes mentionnées ci-dessus, il est impératif de nous indiquer vos objectifs pour cette mission ainsi que le genre de contacts que vous recherchez. En étroite collaboration avec nos partenaires brésiliens et chiliens, la Chambre de Commerce s'efforcera d'établir un programme individuel pour chaque société. Pour tout renseignement supplémentaire veuillez vous adresser à Romaine HIRSCHLER, tél : 42 39 39-305, e-mail : romaine.hirschler@cc.lu dans les meilleurs délais.

Douane

Introduction de la taxe spéciale pour l'entrée en Russie de l'amidon

Nous vous informons de la décision du gouvernement de la Fédération de Russie du 5 juillet 2001 relative aux „Mesures provisoires de protection des

fabricants russes des amidons de pommes de terre et de maïs", d'introduire une taxe spéciale pour l'entrée sur le territoire de la Fédération de Russie des dits produits (à l'exception des produits d'origine des Etats-membres de l'Union douanière).

Conformément au sus-dit arrêté gouvernemental, toutes les importations des amidons de pommes de terre et de maïs sur le territoire douanier de la Fédération de Russie, sont soumises à partir du 10 août 2001 (un mois après la publication au journal „Rossiyskaya gaséta" du 10 juillet 2001) au règlement de la taxe spéciale à raison de 30% de la valeur de douane déclarée mais qui ne doit pas être inférieure à 0,11 euros pour 1 kg d'amidon de pommes de terre, et de 10% de la valeur douanière mais qui ne doit pas être inférieure à 0,04 euros pour 1 kg de l'amidon de maïs et ce pour une période de 3 ans.

Carnets ATA

Nouveaux tarifs valables à partir du 01.07.2001 en €

Description	
prix de base du carnet:	107,00
caution remboursable:	25,00
feuille supplémentaire:	0,50
supplément non-membre:	38,00

supplément à payer:

valeur marchandise	supplément à payer
de 0 à 25.000,00	0,50%
de 25.000,01 à 74.500,00	0,38%
de 75.000,01 à 248.000,00	0,23%
supérieur à 248.000,00	0,18%

Mise en place du système des Carnets ATA en Lettonie

La Chambre de Commerce informe les entreprises et toutes les personnes intéressées qu'à la suite de l'accession de la Lettonie à la Convention ATA, celle-ci entre effectivement en vigueur dans ce pays à partir du 15 août 2001.

Pour de plus amples renseignements veuillez-vous adresser à M. Léon Donven, tél.: 42 39 39-323.

Fonctionnement des Carnets ATA en Russie

La Chambre de Commerce regrette de devoir vous informer que nous refusons jusqu'à nouvel ordre l'émission des Carnets ATA pour la Russie.

Avec leaseplan.lu,
respirez, cliquez.

Aujourd'hui sur leaseplan.lu, retrouvez tout ce qui vous intéresse sur la location long terme de véhicules : les formules de gestion, les services proposés par LeasePlan, l'actualité du monde automobile, les nouveautés sur le marché, l'avis des professionnels, les ventes d'occasions, les contacts... En plus, d'un simple clic, nos clients disposent de toutes les informations concernant leur flotte, et en quelques secondes ils réalisent une offre sur la voiture souhaitée....

À tout de suite sur leaseplan.lu!

LeasePlan
Fleet Management
In Motion

En effet, suite à de nombreuses expériences négatives relatives au traitement des Carnets par les douanes russes, il nous est impossible de garantir au titulaire un usage normal du Carnet en Russie.

Afin d'assurer la pérennité de la chaîne ATA, nous autorisons, à titre d'exception, l'émission des Carnets ATA pour la Russie uniquement dans les cas où:

- un ministère fédéral (de préférence les Affaires étrangères) est impliqué dans l'organisation de l'activité qui rend le Carnet nécessaire;
- le titulaire a déjà utilisé le Carnet en Russie et est bien conscient des difficultés lors de son usage.

Un Carnet ATA à destination de la Russie ne peut être émis qu'après autorisation préalable de la Chambre de Commerce. La demande doit être faite au plus tard cinq jours ouvrables avant l'émission.

Österreich

Steuerbefreiung im grenzüberschreitenden Strassenverkehr aufgehoben

Österreich räumt dem Grossherzogtum Luxemburg seit vielen Jahren bei der Beförderung von Personen im grenzüberschreitenden Strassenverkehr eine Befreiung von der Umsatzsteuer ein. Diese Befreiung, die in der Verordnung des Bundesministers für Finanzen, BGBl. II Nr. 184/2001 kundgemacht ist, kann nun nicht mehr weiter aufrecht erhalten werden, da sie dem Gemeinschaftsrecht, nämlich den Artikeln 2, 6 und 9 Abs. 2 Buchstabe b der sechsten Mehrwertsteuerrichtlinie 77/388/EWG widerspricht. Mit Entscheidung des Rates vom 19. März 2001 wurde Österreich zwecks Anwendung einer vereinfachten Regelung zur Besteuerung der grenzüberschreitenden Personenbeförderung verpflichtet, diese Vereinfachungsmassnahme auf alle nicht in der Republik Österreich ansässigen Wirtschaftsbeteiligten, unab-

hängig vom Land ihrer Niederlassung, zu den gleichen Bedingungen anzuwenden. Aus diesem Grund ist Österreich nicht mehr in der Lage, die genannte Steuerbefreiung weiter aufrecht zu erhalten. Sie wird daher mit Wirkung ab dem 1. Juli 2001 aufgehoben.

Ab diesem Zeitpunkt müssen die Beförderungsunternehmer (bzw. die Fahrzeuglenker) für jede einzelne Fahrt dem österreichischen Eintrittszollamt, wenn ein solches nicht vorliegt, dem Austrittszollamt eine schriftliche Steuererklärung abgeben. Auf Grund dieser Steuererklärung ist die Steuer vom Zollamt festzusetzen und sofort einzuheben. Die Höhe dieser Steuer beträgt 10% von ATS 0,60 (ab dem 1. Januar 2002 voraussichtlich von 5 Cent) für jede Person und für jeden Kilometer der in Österreich zurückgelegten Beförderungsstrecke. Die massgebliche Zahl der Personenkilometer ergibt sich durch Vervielfachung der Anzahl der beförderten Personen mit der Anzahl der Kilometer der inländischen Beförderungsstrecke (tatsächlich im Inland durchfahrene Strecke). Bei Ermittlung der Zahl der beförderten Personen bleiben der Fahrer (und Beifahrer), Begleitpersonen, die Angestellte des Beförderers sind (z.B. Reiseleiter, Dolmetscher und Stewardessen), sowie unentgeltlich mitbeförderte Kleinkinder ausser Betracht. Dagegen sind Personen, die der Beförderer aus privaten Gründen unentgeltlich mitbefördert (z.B. Angehörige), mitzuzählen. Bei Berechnung der Länge der inländischen Beförderungsstrecke sind Bruchteile von Kilometern nach oben aufzurunden.

Wird im Zug der Personenbeförderung keine österreichische Drittlandsgrenze überschritten und kann daher die oben dargestellte vereinfachte Pauschalbesteuerung nicht angewendet werden, so hat eine Besteuerung nach den allgemeinen Regeln des österreichischen Umsatzsteuerrechts zu erfolgen. Bemessungsgrundlage für die Besteuerung ist in diesem Fall das Entgelt (der auf die Beförderungsleistung in Österreich entfallende Entgeltsbetrag). Der Steuersatz beträgt 10%. Die dem ausländischen Unternehmer von österreichischen Unternehmern ordnungsgemäss in Rechnung gestellte Umsatzsteuer kann als Vorsteuer abgezogen werden. Zuständig dafür ist für ganz Österreich das Finanzamt Graz Stadt, Conrad von Hötzingendorf-Strasse 14-18, A-8010 Graz (Telefon: 0316/881).

Messen und Ausstellungen im Oktober und November 2001

MATERIALICA

Internationale Fachmesse für innovative Werkstoffe, Verfahren und Anwendungen mit Kongress EUROMAT und WERKSTOFFWOCHE
01.10.-04.10.2001 München (D)
Tel: 0049 89 94 92 03 70

SILICIUM BOHEMICA

Internationale Ausstellung für Glaswaren, Modeschmuck, Beleuchtung, Porzellan, Tischkultur, Kunsthandwerk und Geschenkartikel
02.10.-04.10.2001 Prag (CZ)
Tel: 00420 22 19 92 110

MOVINT

Internationale Ausstellung für industrielles und mechanisches Fördern und Heben
03.10.-06.10.2001 Mailand (I)
Tel: 0039 24 09 221

TECNOROLL

Ausstellung von Materialien und Technik für Vorhänge, Sonnenschutz und Sicherheitssysteme
03.10.-06.10.2001 Mailand (I)
Tel: 0039 22 87 15 15

IBTS

Internationale Ausstellung für Audio, Video, Funk und Telekommunikation
04.10.-08.10.2001 Mailand (I)
Tel: 0039 24 81 32 04

LUXEMBURGER INTERNATIONAL MESSE

Herbst (Investitionsgüter)
06.10.-14.10.2001 Luxemburg (L)
Tel: 43991

BIOTECHNICA

Fachmesse für Biotechnologie
09.10.-11.10.2001 Hannover (D)
Tel: 0049 51 18 90

CHEMTEC PRAHA

Internationale Chemiemesse und Fachausstellung für die Kunststoffindustrie
09.10.-11.10.2001 Prag (CZ)
Tel: 00420 22 28 94 248

INTER AIRPORT Europe-Internationale

Fachmesse für Flughafen-ausrüstung, Technologie und Dienstleistungen
09.10.-12.10.2001 München (D)
Tel: 0044 17 07 27 82 00

AUSTRO-SICHERHEIT

Internationale Fachmesse für Sicherheitseinrichtung, -ausrüstung, Arbeitsschutz, Dienstleistungen und Technik
10.10.-12.10.2001 Wien (A)
Tel: 0043 12 14 23 75 30

FBM

Frankfurter Buchmesse
10.10.-14.10.2001 Frankfurt/Main (D)
Tel: 0049 69 21 020

CHINA INTERNATIONAL FRUIT & VEGETABLE FAIR

11.10.-14.10.2001 Xiamen (RC)
Tel: 0086 592 53 26 156

ANUGA

Mit Anuga spezial 2001
13.10.-17.10.2001 Köln (D)
Tel: 0049 22 18 210

FILTECH EUROPA

Internationale Ausstellung und Konferenz für Filter- und Trenntechnik
16.10.-18.10.2001 Düsseldorf (D)
Tel: 0049 21 16 41 18 79

INTERLIFT

Internationale Fachmesse und Kongress für Aufzugstechnik
16.10.-19.10.2001 Augsburg (D)
Tel: 0049 82 12 57 690

INTER BANK

Internationale Fachausstellung für das Bankwesen
18.10.-20.10.2001 Warschau (PL)
Tel: 0048 22 84 96 006

YOUR MONEY

Nationale Messe für Kapitalanlage
18.10.-20.10.2001 Warschau (PL)
Tel: 0048 22 84 96 006

ASA PRAHA

Internationale Ausstellung von Dienstleistungen und Zubehör für die Automobilbranche
18.10.-21.10.2001 Prag (CZ)
Tel: 0044 20 75 96 5000

SMAU

Internationale Ausstellung für Informations- und Kommunikationstechnik
18.10.-22.10.2001 Mailand (I)
Tel: 0039 22 83 131

KAMPEER & CARAVAN RAI

Internationale Caravan- und Camping-Ausstellung
19.10.-24.10.2001 Amsterdam (NL)
Tel: 0031 20 54 91 212

WASTE MANAGEMENT 2001

Asia Solid & Hazardous Waste Management Trade Expo & Conference
22.10.-25.10.2001 Kuala Lumpur (MAL)
Tel: 00603 7727 26 12

CHAUDRONNERIE

Ausstellung für die metallverarbeitende Industrie
23.10.-25.10.2001 Paris (F)
Tel: 0033 14 66 51 834

FORUM MESURE ENERGIE EXPO

Fachmesse für elektronische Messtechnik
23.10.-25.10.2001 Metz (F)
Tel: 0033 14 96 85 100

IDER

Internationale Ausstellung und Konferenz für Katastrophenschutz und Erste Hilfe
23.10.-25.10.2001 Den Haag (NL)
Tel: 0044 19 85 84 61 81

PROCEED

Zentraleuropäische Fachmesse für Zulieferer, Versorger und Dienstleister
23.10.-26.10.2001 Paris (F)
Tel: 0033 38 33 67 164

BUREAUTECH

Interregionale Fachmesse für Neue Medien, Büro-, und Kommunikationstechnik
23.10.-26.10.2001 Luxemburg (L)
Tel: 43 991

INSTRULUX

Europäischer Treffpunkt für Instrumentation, Automation und Laboratorium
24.10.-25.10.2001 Luxemburg (L)
Tel: 43 991

K

Internationale Messe Kunststoff und Kautschuk
25.10.-01.11.2001 Düsseldorf (D)
Tel: 0049 21 14 56 001

MANUFACTURING WEEK

Internationale Woche für Fertigungstechnik
30.10.-01.11.2001 Birmingham (UK)
Tel: 0044 20 89 10 79 10

TOOLING

WerkzeugFachmesse
30.10.-01.11.2001 Birmingham (UK)
Tel: 0044 20 82 32 1600

SITECH BERLIN

Internationale Fachmesse für Sicherheit und Sicherheitstechnik
31.10.-02.11.2001 Berlin (D)
Tel: 0049 30 30 67 19 30

IENA

Internationale Ausstellung Ideen-Erfindungen-Neuheiten
01.11.-04.11.2001 Bayern (D)
Tel: 0049 91 18 60 70

PRODUCTRONICA

Internationale Fachmesse der Elektronik-Fertigung
06.11.-09.11.2001 München (D)
Tel: 0049 89 94 92 03 11

SOLARIA

Internationale Fachmesse für Sonnenlicht-Systeme
08.11.-10.11.2001 Köln (D)
Tel: 0049 22 18 210

BATEXPO 2001

12th Bangladesh Apparel & Textile Exposition
11.11.-13.11.2001 Dhaka (Bangladesh)

OFTECH

Internationale Fachmesse für industrielle Oberflächentechnologie
13.11.-15.11.2001 Essen (D)
Tel: 0044 17 07 27 8200

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Viviane Hoor, Tel: 42 39 39-315.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Viviane Hoor, tél.: 42 39 39-315.

Appels d'offres

Pays	Dénomination	Code	Date limite
Royaume du Maroc	Fourniture et montage des cables à fibres optiques sur les lignes THT/HT existantes	ST 40093	18/9/2001

La Chambre de Commerce tient également des appels d'offres de l'OTAN, du BWVA et autres pour consultation à la disposition des entreprises intéressées. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter la Chambre de Commerce, Madame Viviane Hoor, tél. 42 39 39-315.

IHKs im Saar-Lor-Lux-Raum**Neuer Sprachpreis
Deutsch-Französisch**

Die Industrie- und Handelskammern (IHKs) der Region Saar-Lor-Lux-Trier/Westpfalz-belgisch Luxemburg fördern das Erlernen der französischen und deutschen Sprache mit einem neuen Preis. Ziel des Preises ist es, die Kenntnis der Sprache des Nachbarn zu verbessern und das Zusammenwachsen der einzelnen Teilregionen des Saar-Lor-Lux-Raumes voranzubringen.

Ausgezeichnet werden Projekte, die besonders die Zweisprachigkeit fördern. Bewerben können sich alle natürlichen und juristischen Personen, die ihren Wohn-, Firmen- oder Behördensitz in der Saar-Lor-Lux-Region haben. Das können z.B. Kindergärten und Schulen sein, aber auch Unternehmen, die die sprachliche Qualifikation ihrer Mitarbeiter besonders unterstützen. Bewerbungsschluss ist der 31. Oktober; das Preisgeld beträgt 8.000 Euro. Die Industrie- und Handelskammern vergeben in jedem Land einen Preis von 2.000 €. Der Preis wird in diesem Jahr zum ersten Mal ausgeschrieben und dann alle zwei Jahre verliehen.

Die Industrie- und Handelskammern der Saar-Lor-Lux-Region wollen im Europäischen Jahr der Sprachen dazu beitragen, Sprachbarrieren und damit Ländergrenzen im Vierländereck Belgien, Deutschland, Frankreich und Luxemburg zu überwinden. Weitere Information unter Tel.: 42 39 39 - 314 (Frau Carine Hardt), Fax: 43 83 26, e-mail: carine.hardt@cc.lu.

EUREFI**Renforcement des
moyens en faveur de
l'investissement
transfrontalier**

A l'occasion de l'Assemblée Générale d'EUREFI - Fonds Transfrontalier de Développement, l'appel de fonds a porté le capital social libéré d'EUREFI S.A. à 19.840.189 EUR pour un capital souscrit de 22.265.000 EUR et devrait permettre la croissance de ses opérations en capital risque dans la région transfrontalière. La présidence du Conseil d'administration

a été confiée à Georges SCHMIT, Président de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, Luxembourg.

L'Assemblée générale a pu constater un progrès sensible des décisions d'investissement à 13,2 millions EUR dans 45 entreprises belges, françaises et luxembourgeoises. Les années 1999 et 2000 ont marqué une forte progression des investissements. Pour ces deux années 6,43 millions EUR ont été investis dans 25 entreprises. Au cours du 1er semestre 2001, des investissements pour un montant de 2,77 millions EUR ont été décidés par le Conseil d'administration. EUREFI a ainsi fortement accru sa pré-

sence sur le marché du capital à risque et est devenu un acteur significatif du développement économique de la région transfrontalière.

EUREFI appuie son action sur un réseau d'actionnaires publics et privés de qualité de la Belgique, de la France et du Grand-Duché de Luxembourg. EUREFI s'adresse à toute entreprise qui ambitionne de se développer dans l'espace transfrontalier, agissant à la fois comme investisseur financier de haut de bilan et comme partenaire stratégique aux côtés des chefs d'entreprise, en leur apportant la richesse de son réseau international et un support en termes d'ingénierie financière transfrontalière.

Chambre de Commerce Internationale

New publications

**No 557 F –
Contrat modèle ICC
de franchise internationale de distribution**

Cette publication fournit aux franchiseurs et aux franchisés un accord cadre précisant leurs obligations et protégeant leurs droits.

Price: 2.360 LUF

**No 619 F –
Contrat modèle ICC
d'intermédiation occasionnelle**

Dernier né d'une série d'instruments consacrés à la distribution commerciale, ce modèle établit une plate-forme juridique unique et équilibrée tenant compte des intérêts de toutes les parties en présence. Il permet également de réduire les risques de fraude et malentendu.

Price: 2.080 LUF

**No 627 –
Arbitration, Finance and Insurance**

In this special supplement to the ICC Court of Arbitration Bulletin, readers will find detailed discussion of how and why arbitration and expertise are being used in this sector and careful consideration of some of the intricate issues involved.

Price: 2.290 LUF

**No 630 –
Anti-Counterfeiting Technology Guide**

This guide is designed to help potential users choose between the products available. It provides

advice in how to layer different technologies to more effectively resist counterfeits. Readers will find tips on how to create products and documents that cannot be easily copied; how to find anti-counterfeiting technologies that are cost effective and long-lasting.

Price: 4.390 LUF

**No 634 –
ICC Short Form Model Contracts**

These simplified versions of the ICC Model Commercial Agency Contract and ICC Model Distributorship Contract are designed to make business easier for international traders.

Price: 2.360 LUF

**No 948 –
International Commercial Law**

A unique collection of important texts relating to international commercial law, this selection will save valuable time for practitioners and students. Grouping the most useful international treaties, uniform rules, regulations, model laws and codes, the publication includes all the obvious texts in the domain, as well as those that often prove hard to find.

Price: 6.700 LUF

**No 952 –
A Banker's Insights on International Trade**

For a fresh look at banking practice, this collection of 52 stories from a veteran American banker brings to life the dry world of international banking.

Price: 2.150 LUF

For further informations, please contact the International Chamber of Commerce, National Committee Luxembourg, Miss Renée Weinachter, tel.: 42 39 39-303, fax: 43 83 26, e-mail: renee.weinachter@cc.lu.

La Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce

Les personnes intéressées à participer à la Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce trouveront des fiches d'inscriptions électroniques sur le site internet de la Chambre de Commerce (www.cc.lu). Les personnes qui ne disposent pas d'un accès internet peuvent demander un formulaire d'inscription auprès de la:

Bourse d'Entreprises

Tél.: +352 42 39 39 331 a. m. de M. Marc Faber,

Fax +352 43 83 26

E-mail: marc.faber@cc.lu.

Adresse postale: L-2981 Luxembourg.

La Chambre de Commerce garantit que toutes les données personnelles recueillies dans la Bourse d'Entreprises bénéficient de la plus stricte confidentialité. Les offres et les

demandes enregistrées à la Bourse d'Entreprises seront publiées sous forme d'annonces à chiffre dans le «MERKUR» et sur le site internet de la Chambre de Commerce. Par ailleurs, la base de donnée des annonces dont le texte ne contient que des informations dont l'annonceur a préalablement autorisé la publication, peut à tout moment être consultée à la Chambre de Commerce par les personnes intéressées.

Lorsqu'une convergence suffisante entre une offre et une demande est constatée par le responsable de la Bourse d'Entreprises (secteur d'activité, qualification, prix, p. ex.) le contact entre les deux parties est établi. Il est évident que l'accord explicite de chaque partie intéressée sera pris au préalable avant que l'identité ne soit dévoilée à l'autre partie. La Chambre de Commerce met ses locaux à disposition et offre la collaboration de ses conseillers économiques et juridiques pour une première rencontre. Au-delà de cette première prise de contact et à la demande des deux parties, les conseillers de la Chambre de Commerce peuvent utilement accompagner les pourparlers et les négociations. Les inscriptions à la Bourse d'Entreprises se font sans frais.

Groupe 1 – A Céder:

Réf. C101

Etablissement horticole, 2e génération, à céder; sud du pays, magasin, livraisons à domicile, clientèle existante.

Réf. C103

Restaurant renommé et petit hôtel, ensemble immobilier sur terrain de 26,50 ares à céder, remis à neuf, bonne situation, parking disponible.

Réf. C106

Hôtel-restaurant-café à vendre, 12 chambres tout confort, région touristique au nord du pays.

Réf. C107

Cède commerce de semi-gros et de détail d'armes et de munitions; bonnes structure et situation; patrimoine clientèle et fournisseurs important.

Réf. C113

Cause retraite, cède Restaurant grande notoriété cité dans principaux guides européens. Achat murs possible. Grand appartement. Prix fonds: LUF 8.000.000.-

Réf. C118

Vends fonds de commerce Restaurant - Brasserie, 100 places plus 50 places en terrasse à Luxembourg-Ville, proximité Kirchberg, Findel, Kalchesbruck et Hamm. Equipement en excellent état, en grande partie neuf pour la cuisine.

Réf. C119

Cède participation Site Internet opérationnel multilingue, www.monitor.lu - paiement électronique.

Réf. C121

Cède entreprise de transports routiers nationaux et internationaux; clientèle variée, parc de camions de bonne qualité

Réf. C124

Vends pour cause de maladie commerce d'articles pour le bâtiment et le logement (clientèle importante: promoteurs, architectes, particuliers).

Réf. C129

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électroménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

Réf. C130

Vends entreprise de distribution de boissons, clientèle Luxbg-Ville et alentours

Réf. C131

Vends fonds de commerce Auberge-Café-Restaurant 13 chambres, affaire familiale à Luxembourg, quartier Place de Paris.

Réf. C139

Société d'importation et de commerce de vins de haute qualité et de produits d'alimentation vend participation stratégique. Idéal pour entrant dans le secteur ou pour commerçant établi voulant élargir sa distribution. Clientèle solvable et fournisseurs sérieux.

Réf. C140

Cherche partenaire majoritaire pour nouvelle startup fabrication de produits de luxe; très grand potentiel de développement; succès important rencontré aux US; pour continuer sa croissance internationale, l'entreprise a besoin de moyens financiers nouveaux et/ou être intégrée dans un groupe plus puissant.

Réf. C143

Vends fonds de commerce supermarché avec boucherie, ± 300 m², réserves 80 m², 2 chambres froides, région Mersch, grand parking, loyer 65.000.-

Réf. C145

Cède commerce spécialisé matériel technique, outils et machines; très bien introduit depuis 1930 auprès de l'industrie, l'artisanat et les collectivités; plusieurs représentations exclusives

Réf. C146

Vends fonds de commerce café „Am Keller" à Remich, 6, place du marché; café actuellement ouvert avec piste de dance; prix LUF 2.000.000.-; tél. 26 66 05 11 ou +33 3 87 71 25 28 ou portable français 06 20 55 75 28

Réf. C148

Vends Hôtel-Restaurant aux alentours de Luxembourg-Ville (± 20 km); situation exceptionnelle, parking, jardin, terrasse

Réf. C150

Vends magasin de chaussures, dans centre de localité à l'est du pays, avec maison d'habitation et terrain, aire de stockage et atelier

Réf. C151

Entreprise familiale lux. de transport et de logistique, bien établie avec une bonne clientèle industrielle fidélisée cherche participation majoritaire ou repreneur

Réf. C152

Vends Restaurant et Hôtel, 25 chambres, grand terrain, parking 50 places, situation touristique lac de la Haute-Sûre, prix de vente 22 millions LUF.

Réf. C156

Vends fonds de commerce brasserie-restaurant à Esch/Alzette, 45 couverts, avec logement

Réf. C159

Vends restaurant avec logement dans village au sud de Luxembourg-Ville, salle de banquets 100 couverts, bâtiment 550 m²

Réf. C160

Vends fonds de commerce animalerie (stock et installation); 300 m2 dans centre commercial.

Réf. C161

Vends fonds de commerce, avec ou sans murs, hôtel avec 30 chambres, restaurant, bar, garages privés, logement privé; Luxembourg-Ville.

Réf. C163

Vends fonds de commerce restaurant-pizzeria-dancing à Luxembourg, proche zone d'activités en expansion, 130 couverts, terrasse 50 couverts, parking.

Réf. C164

Vends fonds de commerce restaurant réputé à Luxembourg, centre-ville, 80 couverts, terrasse, loyer très intéressant

Réf. C165

Vends fonds de commerce avec stock, boutique pour enfants, au sud-est du pays, situation privilégiée, surface 125 m2, nouvel agencement en 1998, loyer modéré

Réf. C166

Société active dans domaine bureautique cherche repreneur pour participation partielle ou totale; commercialisation directe en clientèle professionnelle et privée, service après-vente, surface commerciale, stock important, collaboration avec constructeurs de marque, possibilité d'extension

Réf. C167

Vends pour cause de maladie fonds de commerce Brasserie-Restaurant, 80 couverts, petite terrasse, bonne situation, logement disponible

Réf. C168

Vends pour cause de maladie stock et installations de commerce d'articles de pêche

Réf. C169

Vends pension de famille, 13 chambres meublées, maison privée

Réf. C170

Cède fonds de commerce (stocks et installations) magasin de textiles, ville touristique à l'est du pays

Réf. C171

Cède fonds de commerce débit de boissons à Esch/Alzette, 173 m2 au rdc et 173 m2 au sous-sol, 4 tables de billard, prix LUF 2.500.000.-

Réf. C172

Vends pour cause retraite fonds de commerce, stock, installations d'une librairie-papeterie- cadeaux à Esch/Alzette

Réf. C173

Vends fonds de commerce restaurant ± 50 couverts plus terrasse, possibilité d'extension ou de logement, centre Ville de Luxembourg

Réf. C174

Vends parts de société de transports internationaux par route, parc de véhicules neufs, 6 tracteurs, 7 remorques

Réf. C175

Vends fonds de commerce comprenant installation de magasin alimentation-traiteur, centre de Dudelange, prix LUF 1.200.000.- à disc.

Réf. C176

Vends pour cause de maladie 100 % ou 50 % des parts d'un restaurant forain, entièrement rénové; importante tournée, exploitable d'avril à octobre.

Réf. C177

Vends restaurant renommé, nord du pays, bâtiment et fonds de commerce.

Réf. C178

Vends pour cause retraite fonds de commerce Studio-photo de grande notoriété au centre Luxembourg-Ville; prix 7.500.000.- LUF

Réf. C179

Vends friture/restaurant forain de notoriété; emplacement assuré 2 x Esch/Alzette et 3 x Luxembourg-Ville; excellente rentabilité

Réf. C180

Vends fonds de commerce restaurant / brasserie gastronomique, avec terrasse, dans cadre médiéval touristique

Réf. C181

En vue d'assurer son développement futur, entreprise luxembourgeoise de transport, charroi de 40 véhicules, cherche à s'associer avec ou s'intégrer dans une entreprise de la même branche

Réf. C182

Vends fonds de commerce articles de décoration et cadeaux, situation en zone piétonne à l'est du pays

Réf. C183

Vends fonds de commerce librairie-papeterie-Lotto-cadeaux, situation centre-ville d'Esch/Alzette, possibilité d'acheter les murs

Réf. C184

Société évoluant dans le secteur Internet recherche, en vue de poursuivre sa croissance européenne, un partenaire financier fiable ou une intégration dans un groupe plus important.

Groupe 2 - Recherche à reprendre:**Réf. R104**

Votre entreprise a un grand savoir faire technique. Vous voulez vendre. Contactez-nous.

Réf. R105

Entreprise de peinture en bâtiment intérieur et extérieur de la région lorraine recherche entreprise pour partenariat.

Réf. R107

Recherche dans le cadre de son développement le rachat d'une activité complémentaire à des produits électromécaniques, électromagnétiques, bobinage, maintenance, vente et négoce de produits industriels. Possède déjà un potentiel de clients au Luxembourg.

Réf. R111

Ingénieur de 35 ans, expérimenté dans le domaine de la gestion de projets industriels et de PME, souhaite reprendre PME, spécialisée dans la production de biens industriels ou de biens de sous-traitance secteur bâtiments.

Réf. R126

Souhaite reprendre PME, secteurs commerce ou prestations de services; prise de participation active et majoritaire non-exclue.

Réf. R128

Docteur ingénieur avec expérience approfondie dans l'industrie internationale participe et/ou reprend entreprise dans domaine technique

Réf. R129

Cherche participation active dans petite entreprise, tél. 021 388261

Réf. R134

Investisseur recherche affaires dans secteurs de la finance, de l'informatique, du bâtiment; à acquérir progressivement ou globalement.

Réf. R139

Cherche participation active en vue d'une reprise totale, entreprise de production dans secteur alimentaire

Réf. R146

Cherche à reprendre ou prendre participation dans société active dans le domaine de l'électricité

Réf. R147

Cherche à reprendre ou prendre participation dans société active dans le domaine de la bureautique

Réf. R148

Cherche à reprendre petit atelier ou garage pour montage de pneus et vente d'accessoires pour autos/motos; possibilité de stockage demandée.

Réf. R149

Ingénieur en génie chimique, actif dans le commerce de produits réfractaires pour la sidérurgie, cherche à reprendre une activité de commerce de produits techniques, voir une petite unité de production

Réf. R150

Cherche à reprendre bar-brasserie-pub à Luxembourg vieille ville, tél 021 180301 ou 021 238847

EXPORTER
+
ASSURER
=
DUCROIRE



 OFFICE DU
DUCROIRE
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

POURQUOI NE PAS ALLIER
EXPORTATION ET SÉCURITÉ:
ASSURANCE-CRÉDIT

31, bd Konrad Adenauer • L-2981 LUXEMBOURG
Tél. (352) 42 39 39-320 • Fax (352) 43 83 26 • e-mail odl@cc.lu

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

TYPE	INTERVENANT	DUREE	DATES	HORAIRE	PRIX	
					LUF	EUROS
COURS DU SOIR						
Comptabilité commerciale 1 ^{re} année (débutants) langue luxembourgeoise		40 heures	lundi 01/10/2001	18.15 - 20.00	3 025	75.00
Comptabilité commerciale 1 ^{re} année (débutants) langue française		40 heures	mercredi 03/10/2001	18.15 - 20.00	3 025	75.00
Comptabilité commerciale 2 ^e année (initiés) langue luxembourgeoise		40 heures	mardi 02/10/2001	18.15 - 20.00	3 025	75.00
Comptabilité commerciale 2 ^e année (initiés) langue française		40 heures	lundi 01/10/2001	18.15 - 20.00	3 025	75.00
Comptabilité commerciale 3 ^e année (avancés) langue française		40 heures	jeudi 04/10/2001	18.15 - 20.00	3 025	75.00
Comptabilité générale informatisée langue française		85 heures	lundi 01/10/2001	18.30 - 21.00	8 068	200.00
Comptabilité et fiscalité des salaires et traitements		30 heures	jeudi 04/10/2001	18.30 - 21.00	6 051	150.00
Fiscalité - Cycle A (fiscalité des ménages)		70 heures	jeudi 20/09/2001	18.30 - 20.00	12 000	297.47
Fiscalité - Cycle B (fiscalité des entreprises)		70 heures	jeudi 20/09/2001	18.30 - 20.00	12 000	297.47
Cours récapitulatif de la langue anglaise		40 heures	mardi 02/10/2001	18.15 - 20.00	3 025	75.00
Cours récapitulatif de la langue française		40 heures	mercredi 03/10/2001	18.15 - 20.00	3 025	75.00
Correspondance commerciale française		40 heures	lundi 01/10/2001	18.15 - 20.00	3 025	75.00
Gestion stratégique et techniques de Marketing-Management		30 heures	jeudi 04/10/2001	18.30 - 21.00	9.076	225.00
COURS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL						
Cours pour conducteurs de véhicules effectuant des transports de marchandises dangereuses (ADR)		36 heures	samedi 06/10/2001	08.00 - 12.00 et 14.00 - 17.30	-	-
Cours pour travailleurs désignés en matière de sécurité et de santé au travail		60 heures	mardi 16/10/2001	08.30 - 12.00 et 13.30 - 17.00	20 170	500.00
CYCLES						
EXPORT MANAGEMENT						
Module A: Gestion commerciale et marketing international	Didier Kählig	2,5 jours	11,12,13/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Module B: Techniques de négociation	Guy Deloffre	2 jours	18,19/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Module C: Logistique internationale	Pierre van Elslande	2,5 jours	15,16,17/11/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Module D: Principes de base du droit international	Florence Ramillon	2 jours	03,04/12/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
MANAGEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE						
Module A: La politique de formation et l'entreprise: Enjeux et opportunités	Arlette Alvarenga	2,5 jours	27,28,29/09/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	4 000	99.16
Module B: Identification et analyse des besoins en formation	Arlette Alvarenga	2 jours	17,18/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	4 000	99.16
Module C: Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Arlette Alvarenga	2 jours	15,16/11/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	4 000	99.16
Module D: Elaboration et mise en oeuvre du plan de formation	Arlette Alvarenga	2,5 jours	06,07,08/12/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	4 000	99.16
LA LEGISLATION ENVIRONNEMENTAL AU LUXEMBOURG						
Module A: Les établissements classés	Multi-intervenants	2 jours	20,25/09/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Module B: Les déchets et les sols contaminés	Multi-intervenants	2 jours	04,09/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Module C: L'énergie, le bruit et les émissions atmosphériques	Multi-intervenants	3 jours	25,30,31/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Module D: La protection de l'eau et les substances dangereuses	Multi-intervenants	2 jours	22,23/11/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
SEMINAIRES						
Techniques de vente pour vendeuses/vendeurs	Frédéric Scouman	2 jours	17,18/09/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Professionnelle Gesprächsführung	Gustav Vogt	2 jours	27,28/09/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Conducting a meeting (english)	Louis Evangelista	2 jours	01,02/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Techniques de mémorisation	Michel Ménégos	2 jours	01,02/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Reklamations- und Beschwerdemanagement	Gerd Rehbock	2 jours	01,02/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Grundlagen wirksamer Kommunikation mit Vorgesetzten, Mitarbeitern und Kunden	Gerd Rehbock	2 jours	04,05/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Animation et gestion d'une force de vente	Jean Bach	2,5 jours	04,05,06/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	12 000	297.47
Administration et maintenance de sites Web	Luc Vandennee	1 jour	09/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	2 000	49.58
Aspects pratiques de la loi-cadre du 22 juin 1999 sur la formation professionnelle continue	Jean Junck	2 heures	15/10/2001	18.30 - 20.30	-	-
Techniques d'organisation et de communication pour travailleurs désignés	Thierry Huynen	2 jours	15,16/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Système de management environnemental dans l'entreprise suivant la norme 14001	Jean-Marc Poncelet	3 jours	15,16,26/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	13 500	334.66
Prévenir et gérer les conflits interpersonnels	Nadine Hemmer/Susanne Leysler	2 jours	18,19/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Constituer et animer des équipes efficaces	Brigitte Guthmann	2 jours	22,23/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Prendre la parole en public	Brigitte Guthmann	2 jours	25,26/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Management de la Qualité pour les entreprises industrielles	Albert Lucas/Sylvie Zaghini	3 jours	25,26/10/2001, 09/11/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Teamentwicklung	Michael Haas	2 jours	29/30/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Aspects pratiques de la TVA pour commerçants de détail	Romain Bontemps	15 heures	06,08,13,15,20,22/11/2001	18.30 - 21.00	6 000	148.74
Kundenorientierung am Telefon	Gerd Rehbock	2 jours	12,13/11/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Richtige Mitarbeiterführung und Delegation von Verantwortung: Der Schlüssel zum Erfolg!	Gerd Rehbock	2 jours	15,16/11/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Intranet: Service et impacts pour l'entreprise	Stefan Leidner/Bruno Cornette	1 jour	16/11/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	2 000	49.58
Dynamisches Controlling	Carsten Geis	2 jours	19,20/11/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Internet: Outil de productivité incontournable pour l'entreprise	Samuel Dickes	4 jours	20,22,27,29/11/2001	18.30 - 21.00	4 000	99.16
Comment traiter constructivement les réclamations de vos clients?	Frédéric Scouman	2 jours	22,23/11/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Communication (english)	Irene Johnson	2 jours	26,27/11/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Persönliche und soziale Kompetenz - Bausteine des Erfolges!	Gerd Rehbock	2 jours	26,27/11/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Problem solving in a group (english)	Irene Johnson	2 jours	29,30/11/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Gestern Mitarbeiter - Heute Führungskraft	Volker Brodbeck	2 jours	05,06/12/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10

Renseignements et inscriptions SERVICE FORMATION CONTINUE
Tél.: 42 39 39-225 • Fax: 43 83 26 • E-mail: formcont@cc.lu

Demandez la brochure FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
gratuitement au tél.: 42 39 39-225

INSCRIPTIONS ONLINE:
WWW.CC.LU
RUBRIQUE FORMATION

Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité

Séminaires de promotion de la qualité

La Chambre de Commerce et le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité (MLQ) organisent dans le courant du dernier trimestre 2001, des séminaires de promotion de la qualité orientés par secteur d'activité (services, finances, industrie). D'accès libre, ces séminaires aborderont les apports des démarches qualité (certification ISO 9000 et autres,...) au travers de témoignages d'entreprises. Les participants pourront faire part de leurs interrogations et expériences au cours de la manifestation.

Le premier séminaire « la qualité dans le secteur des services » se déroulera le 18 septembre 2001, de 16h à 18h à la Chambre de Commerce (31, boulevard

Konrad Adenauer, Luxembourg-Kirchberg). Au cours de cet événement, la société Arthur Welter Transport S.à.r.l. (élue transporteur de l'année 2000) et un bureau d'étude présenteront leur démarche de certification et les retombées qu'ils en ont retirées. Le MLQ exposera les principes des nouvelles normes ISO 9000:2000, leur accessibilité et leur intérêt pour les entreprises de services. Les échanges pourront se prolonger lors du drink qui clôturera le séminaire.

Séminaires de promotion de la qualité à la Chambre de Commerce :

- 18 septembre 2001, de 16h à 18h: la qualité dans le secteur des services (avec la Confédération Luxembourgeoise du Commerce)
- 11 octobre 2001, de 16h à 18h: la qualité dans le secteur financier (avec l'ABBL et l'ALFI)
- 14 novembre 2001, de 16h à 18h: la qualité dans le secteur industriel (avec la FEDIL)

Le programme de ces séminaires est accessible sur le site du MLQ : www.mlq.lu. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vous adresser à Yves Collet, MLQ (tél : 545 580 580 - fax : 545 580 501 - e-mail : info@mlq.lu)

METZ

23 - 26 OCTOBRE 2001

PROCEED

8^{ème} édition

Salon Centre Européen
de la Sous-Traitance,
de la Fourniture et des Services Industriels



MANIFESTATION SOUTENUE PAR L'UNION EUROPÉENNE

PROCEED c'est :

- Un regroupement de compétences industrielles unique au carrefour de 4 pays.
- Une véritable plate-forme d'échanges entre la Belgique, la France, le Luxembourg et l'Allemagne.
- Un marché potentiel de 400 000 entreprises.

TRANSFORMATION
DES MÉTAUX,
PLASTURGIE,
ÉLECTRONIQUE,
MAINTENANCE
INDUSTRIELLE,
FOURNITURE,
INFORMATIQUE
INDUSTRIELLE,
DESIGN INDUSTRIEL,
SERVICES...

Rendez-vous avec l'Europe industrielle

PROCEED

BP 3456 - F-54015 Nancy Cedex

Tél. (00 33) 03 83 37 13 26 - (00 33) 03 83 35 27 25 - Fax (00 33) 03 83 32 56 18

Web : <http://www.proceedexpo.com> • e-mail : info@proceedexpo.com

HOUILLÈRES DU BASSIN DE LORRAINE
GROUPE CHARRONNAGES DE FRANCE

DRIRE
LORRAINE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT

pm/conseil

BSTE
BUREAU DE SERVICES TECHNIQUES DE L'EST

réunion
lorraine

8.-9. Oktober 2001

Fachexkursion «Qualitätstourismus in Belgien»

Im Rahmen des Projektes «EcoLabel für Tourismusbetriebe» veranstaltet die Stiftung Öko-Fonds in Zusammenarbeit mit «Actions Volontaires entreprises» (Brüssel) und der «Fédération touristique du Luxembourg belge» (Wallonie) eine Fachexkursion nach Belgien. Sie steht dieses Jahr unter dem Motto «Qualitätstourismus in der Grossstadt sowie im ländlichen Raum». Die Informationsfahrt wendet sich an Hotelbesitzer welche ein besonderes Engagement in Sachen Umwelt an den Tag legen beziehungsweise den Qualitätstourismus fördern, Umweltbelastungen reduzieren, regionale Wirtschaft und Kooperation stärken und die Wettbewerbsfähigkeit erhöhen wollen.

Die Teilnahmegebühr beträgt 7.500 Luf pro Person, (Fahrt, Übernachtung, Frühstück, Mittagessen eingeschlossen). Wir bitten Sie den Betrag auf das Konto CCPL 73418-86 mit dem Vermerk «Fachexkursion Belgien» zu überweisen. Informationen zu der Exkursion sowie über die einzelnen Betriebe erhalten Sie bei der Stiftung Öko-Fonds unter der Nummer 43 85 85. Anmeldung bei : Stiftung Öko-Fonds, 6 rue Vauban, L-2663 Luxembourg, Tel : 43 85 85, Fax : 42 22 42, E-mail : oekofonds@emweltzenter.lu.

24 et 25 octobre 2001

Luxembourg LinuxDay 2001

GNU/Linux est un système d'exploitation libre, de type Unix, qui a été développé à l'origine par un étudiant finlandais, Linus B. Torvalds. Il a initié le projet en 1991, et présenté la première version en mars 1994. La distribution de GNU/Linux est régie par le GNU General Public License agreement, ce qui signifie que l'usage aussi bien que l'accès au code source est libre pour tous. La mise à libre disposition a permis qu'un nombre toujours croissant de programmeurs contribue à faire de GNU/Linux un système stable et puissant qui peut être utilisé sur presque toutes les plates-formes hardware.

L'Internet a joué un rôle décisif dans ce processus, en tant que support de communication pour les développeurs dispersés dans le monde. Si on regarde les domaines d'application dans lesquels GNU/Linux a été appliqué avec succès, il devient clair que ce logiciel „open-source“ est une alterna-

tive parfaitement équivalente aux produits commerciaux les plus répandus sur le marché. Alors, que signifie cette philosophie „communauté open-source“? Via l'Internet, les développeurs distribuent, modifient et testent leurs codes, qui sont souvent plus flexibles et performants que les produits commerciaux sur le marché. Les nouvelles fonctionnalités sont incorporées dans le code selon ce processus et les bugs sont corrigés à un rythme impensable lors du développement d'un logiciel commercial.

Pour soutenir ce développement et le présenter à un plus large public au Luxembourg, le Centre de Recherche Public Henri Tudor (<http://www.tudor.lu>) organise, en coopération avec le „Linux User Group Luxembourg“ (<http://www.Linux.lu>), une manifestation Linux lors de la BureauTec 2001. Suivant l'exemple des voisins européens, le „Linux Day“ vise à présenter la diversité de GNU/Linux et l'idée „open-source“. La journée Linux à Luxembourg comporte plusieurs objectifs: elle vise à rendre les professionnels des Technologies de l'Information familiers avec GNU/Linux, à attirer l'attention des décideurs de l'industrie sur le fait que GNU/Linux existe en tant qu'alternative à des produits plus conventionnels et à montrer l'éventail d'applications du système par le biais d'exemples de la vie réelle.

La partie exposition de l'événement donnera aux sociétés locales une opportunité/l'occasion de présenter leurs produits et services basés autour de GNU/Linux. La partie conférence suivra deux axes ; GNU/Linux sera introduit au management technique dans le „Business-Track“ tandis que les aspects purement techniques seront présentés et discutés dans le „Technical Track“. L'événement „Linux Day“ (<http://www.Linuxday.lu>) aura lieu en parallèle de la BureauTec 2001 les 24 et 25 Octobre dans les salles de conférence des „Foire Internationales de Luxembourg“. Pour tout renseignement complémentaire : www.Linuxday.lu ou CRP Henri Tudor, M. Patrick Harpes, tél. : 42 59 91 1, e-mail: info@linuxday.lu.

Protêts

Abonnement annuel

LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

- + index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision
- + listes de jugements + faillites
- + a) listes de protêts mensuelles
- b) listes des ordonnances de référé-provision mensuelles

Abonnements: Agence AVUS

Fax 46 65 50 = 24 heures

Tél. 22 68 22 = matin si possible

Prix à la consommation

Les soldes font reculer l'indice (-0.98%)

En juillet 2001, l'indice des prix à la consommation, établi par le STATEC, marque un recul de -0.98 %, qui s'explique par les soldes d'été. Etabli «hors soldes»,

l'indice aurait marqué une progression de +0.07%. L'indice atteint 108.91 points au 1.7.2001 (base 100 en 1996).

Le taux d'inflation sur 12 mois passe de +2.91% en juin à +3.01 % en juillet, étant donné qu'en 2001 le recul des prix dû aux soldes d'été a été moins prononcé que l'année précédente. L'indice rattaché à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à 623.26 points. La moyenne semestrielle atteint 624.47 points au 1.7.2001.

a) Taux de variation des indices de groupe

	Juil. 2001/ Juil. 2000	Juil. 2001/ Juin 2001
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+ 5.03 %	+ 0.35 %
Boissons alcoolisées et tabac	+ 2.38 %	+ 0.04 %
Articles d'habillement et chaussures	+ 2.15 %	- 6.17 %
Logement, eau, électricité et combustibles	+ 3.26 %	+ 0.05 %
Ameublement, équipement de ménage et entretien	+ 2.85 %	- 2.06 %
Santé	+ 1.79 %	+ 0.09 %
Transport	+2.60 %	- 0.96 %
Communications	- 16.38 %	- 5.66 %
Loisirs, spectacles et culture	+ 3.08 %	- 0.26 %
Enseignement	-	-
Hôtels, cafés, restaurants	+ 3.09 %	+ 0.03 %
Biens et services divers	+ 5.14 %	+ 0.16 %
Indice général	+ 3.01 %	- 0.98 %

b) Principales incidences sur l'indice général par article (exprimées en points indiciaires - base 100 en 1996 - par rapport au mois précédent):

en hausse		en baisse	
Voyages à forfait par avion (pondération 16.6 ‰)	+0.12 p.	Essence (pondération 17.5 ‰)	-0.25 p.
Combustibles liquides (pondération 16.0 ‰)	+0.09 p.	Livres (pondération 8.3 ‰)	-0.08 p.
Services divers (pondération 4.5 ‰)	+0.04 p.	Chaussures pour dames (pondération 5.8 ‰)	-0.07 p.
Presse et quotidiens (pondération 6.2 ‰)	+0.03 p.	Mobilier de salon, salle à manger et bureau (pondération 17.3 ‰)	-0.07 p.
Mobilier de cuisine (pondération 8.1 ‰)	+0.03 p.	Services de téléphone, télécopie etc. (pondération 9.9 ‰)	-0.06 p.

L'évolution de l'indice général au 1er juillet 2001 (-1.08 point) résulte principalement de forts impacts à la baisse des divisions «Articles d'habillement et chaussures» (-0.55 point), «Ameublement, équipement de ménage et entretien» (-0.28 point), «Transports» (-0.16 point), «Communications» (-0.07 point), et «Loisirs, spectacles et culture» (-0.04 point), qui sont à attribuer à la période des soldes ainsi qu'au recul sensible des prix de l'essence et des communications téléphoniques. Une incidence à la hausse notable a été constatée seulement pour la division «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+0.06 point); l'apport des six autres divisions à l'évolution de l'indice général a été insignifiant.

Les biens et services avec les plus fortes incidences à la baisse ont connu des reculs de respectivement -8.9 % (chaussures pour dames), -8.0 % (essence), -6.9 % (livres), -6.7 % (services de téléphone, télécopie etc.), et -2.7 % (mobiliers de salon, salle à manger et bureau). Par ailleurs, les plus fortes baisses constatées ont concerné les imprimés divers (-11.1 %), les articles et équipements de sport, de camping et de loisirs (-9.8 %), le linge de table et de toilette (-9.7 %), les luminaires et accessoires de décoration (-9.1 %), la vaisselle (-8.8 %), ainsi que les diverses catégories d'articles vestimentaires. Si les baisses de ces derniers n'ont en moyenne été que de l'ordre de -6.2%, c'est que l'échantillon comprend tant des vêtements d'été que d'hiver, et que seule la collection d'été a fait l'objet de soldes.

Les biens et services avec les plus fortes incidences à la hausse sur l'indice ont connu des renchérissements respectifs de +6.8% (services divers), +5.1 % (voyages à forfait par avion), +3.2% (presse et quotidiens), +3.0% (combustibles liquides) et +2.3% (mobiliers de cuisine). Des renchérissements importants ont été relevés également pour le transport des personnes par taxi (+15.3 %) et les pommes de terre (+6.6 %).

Contrairement à ce qui a été le cas les mois précédents, les prix des produits pétroliers ont contribué au recul de l'indice au 1er juillet 2001, en marquant en moyenne une baisse de -3.3 %. Le recul de l'ensemble des autres biens et services, dû à la période des soldes, n'a été que de -0.9 %; sans prise en compte des soldes, les prix de ces biens et services auraient connu une progression d'environ 0.25 %.

L'indice au 1er août 2001 sera publié le 13 septembre, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice.

La publication (Indicateurs rapides - Série A1 No 7/2001) est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax : 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu. Pour en savoir plus: Statec, Section Indice des prix à la consommation, M. Ernest ROBERT, tél: 478 - 4266, e-mail: ernest.robert@statec.etat.lu.

Note de conjoncture n° 2-2001

Situation conjoncturelle récente et bilan complet de l'année 2000

Le STATEC vient de publier la Note de Conjoncture n° 2-2001 qui fait fonction de Rapport annuel de l'année 2000 mais qui couvre surtout la situation économique récente et présente les dernières prévisions macro-économiques du STATEC.

Revirement prononcé de la situation conjoncturelle au premier semestre 2001

Sur la scène internationale, le premier semestre 2001 a été marqué par un revirement prononcé de la situation conjoncturelle. Après l'année faste 2000, qui a vu le PIB de l'UE15 augmenter de 3.5% et celui du Luxembourg de 8.5%, le ralentissement de la conjoncture aux Etats-Unis semble de plus en plus contaminer les autres régions du monde.

Au Luxembourg, la plupart des branches connaissent un certain ralentissement de leur expansion, même si dans l'absolu, le niveau de l'activité est resté encore élevé au premier semestre, comme en témoignent les carnets des commandes ou le taux d'utilisation des capacités de production.

L'inflation des prix à la consommation est en train de se stabiliser aux alentours de 3%. Les effets immédiats de la flambée des prix pétroliers sont en train de s'estomper mais les effets indirects, via les hausses des prix des autres biens et services respectivement via les salaires ont nettement ravivé l'inflation sous-jacente (tendance fondamentale de l'inflation faisant abstraction de l'évolution des prix pétroliers et des prix de certains autres produits qui se forment sur les marchés internationaux ou qui sont très volatiles). Le STATEC prévoit l'échéance de la prochaine tranche indiciaire au premier trimestre de l'année 2002.

Les signes d'un ralentissement intervenant sur le marché du travail sont encore très diffus. Ainsi, la progression de l'emploi salarié marque une pause et la baisse du chômage est plus faible qu'en 2000. Il est vrai que le marché de l'emploi réagit souvent tardivement à l'évolution économique réelle.

Prévisions: reprise en 2002

Il y a quelque temps encore, les principales organisations internationales prévoient une reprise ra-

pide de l'activité au courant du deuxième semestre 2001. Or la situation conjoncturelle internationale semble s'être dégradée davantage au cours des derniers mois: les marchés anticipent une reprise au plus tôt en fin d'année 2001. Ainsi, pour l'ensemble de la zone UE15, la croissance du PIB devrait à peine dépasser 2% en 2001.

Les prévisions actuelles du STATEC situent la croissance du PIB du Luxembourg à quelque 4% en 2001. Elles intègrent une dégradation supplémentaire de l'activité dans les branches les plus exposées sur la scène conjoncturelle internationale telle l'industrie. Il convient de noter toutefois que cette performance se compare toujours favorablement à celles d'autres pays de l'UE15 et qu'elle se situe à la suite d'une phase d'expansion sans pareil dans l'histoire économique récente. Aussi le STATEC anticipe-t-il une reprise en 2002 où le PIB pourrait s'accroître à nouveau de plus de 5%.

Au courant des années 2001 et 2002, la conjoncture serait moins portée par les exportations qu'au cours des deux années précédentes. Aussi la demande intérieure viendrait-elle davantage en renfort, notamment la formation brute de capital fixe et la consommation privée. Les aménagements fiscaux ont été intégrés dans la mesure où l'on en avait connaissance au moment de l'établissement des prévisions.

L'inflation ne refluerait que lentement. Le STATEC prévoit ainsi un taux d'inflation moyen de 3% en 2001 et 2002. L'inflation sous-jacente culminerait au-dessus de 3% en automne 2001. Les prix pétroliers ne commenceraient à jouer à la baisse de manière significative qu'en 2002, avec un décalage temporel supplémentaire pour les effets indirects. Le dynamisme exceptionnel du marché du travail s'estomperait progressivement, ceci avec un certain retard sur le ralentissement de la croissance de l'activité. Le chômage se stabiliserait dans une première phase à 2.5%.

Plus qu'une note de conjoncture habituelle

Cette publication retrace l'évolution économique et sociale de l'année 2000 sur une centaine de pages, à l'aide de multiples tableaux et graphiques. Les différents secteurs de l'économie y trouvent une couverture plus ou moins exhaustive en fonction de la disponibilité de données statistiques. Les domaines comme l'inflation, le marché du travail, les relations extérieures ou encore les finances publiques y sont traités en détail.

Relevons en particulier:

- une analyse approfondie du marché du travail et du chômage à l'aide des résultats des „Enquêtes sur les forces de travail“, devenus disponibles récemment;
- une description minutieuse des développements des prix à la consommation;

- le commentaire et l'analyse des finances publiques sur base des tableaux „normés“ issus de la Comptabilité nationale.

Une version électronique complète de la Note de Conjoncture n° 2-2001 et un résumé en anglais sont disponibles gratuitement sur le site Internet du STATEC. La version imprimée sera disponible prochainement au STATEC, B.P. 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4377, fax 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu, au prix de 120.- LUF/ 2.97 EUR. Pour en savoir plus: Statec, Section Conjoncture, M. Zulmiro Da Costa, tél: 478 - 4242/4234, fax: 24 18 12, e-mail: zulmiro.dacosta@statec.etat.lu.

Emploi salarié intérieur

+6.6% en moyenne au cours du 1er trimestre de 2001

D'après les dernières statistiques du STATEC sur l'emploi salarié intérieur, le marché de l'emploi reste particulièrement dynamique, enregistrant une progression moyenne de 6.6% au premier trimestre de 2001 comparé au premier trimestre de l'année précédente. Fin mars 2001, 255624 salariés (comprenant les frontaliers mais excluant les fonctionnaires des institutions internationales) étaient occupés sur le territoire du Luxembourg. A cette date, la part des frontaliers s'élevait à 37.0% contre 35.0% fin mars 2000. La répartition par sexe montre que les taux d'accroissement féminins sont légèrement supérieurs aux taux masculins. A la fin du premier trimestre 2001, les femmes représentaient 37.1% de l'emploi salarié intérieur.

Taux d'accroissement trimestriels 2001/2000

Emploi total	salarié	Les deux sexes	6.6 %
		Hommes	6.2 %
		Femmes	6.9 %
Résidants		Les deux sexes	3.2 %
		Hommes	2.4 %
		Femmes	4.5 %
Frontaliers		Les deux sexes	12.9 %
		Hommes	12.5 %
		Femmes	13.6 %

Parmi les salariés frontaliers travaillant au Grand-Duché, fin mars 2001, ceux en provenance de la France ont constitué 53.4% de l'ensemble de l'emploi salarié frontalier, les parts des Belges et des Allemands s'élevant à respectivement 27.5% et 19.1%. Au cours du premier trimestre de 2001, l'afflux des frontaliers français est resté le plus fort avec 12.4 % en moyenne trimestrielle, le taux de croissance des salariés en provenance de l'Allemagne et de la Belgique se situant à 11.8% et 9.4%.

La publication (Indicateurs rapides série L) est disponible gratuitement au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu. Pour en savoir plus: Statec, Section Statistiques sociales, Mme Simone Casali. tél: 478 - 4218, e-mail: simone.casali@statec.etat.lu.

Premier semestre 2001


Résultats des banques au même niveau que l'année dernière


Au 30 juin 2001, les comptes de profits et pertes des établissements de crédit luxembourgeois ont dégagé un résultat brut avant provisions qui s'élève à EUR 2,474 milliards. Par rapport à la même date de l'année dernière, où ces mêmes résultats atteignaient EUR 2,299 milliards, la progression enregistrée est de 7,6%. Abstraction faite de phénomènes dont il est fait état ci-après, les résultats de 2001 se situent globalement au même niveau qu'en l'an 2000. Cette évolution est d'autant plus remarquable qu'elle a lieu dans un contexte plus difficile, marqué à la fois par une dépréciation générale des marchés financiers et un ralentissement économique.

VOTRE TAXI AERIEN

- ✈ Vois directs à la demande
- ✈ Rapidité et confort total
- ✈ Souplesse horaire
- ✈ Excellence du service

☎ 42 52 52-1





LUXAVIATION

Compagnie luxembourgeoise de Taxi aérien

LUXEMBOURG AIRPORT L-1110 FINDEL FAX: 42 71 40

Compte de profits et pertes au premier semestre

Poste en mio EUR	2000	2001	%
Marge d'intérêts ¹	1 794	2 164	20,6%
Revenus de commissions	1 521	1 402	-7,8%
Autres revenus nets	522	673	28,9%
Produit bancaire	3 838	4 239	10,5%
Frais de personnel	746	843	13,0%
Autres frais d'exploitation	793	923	16,3%
Résultat avant provisions	2 299	2 474	7,6%

Plusieurs explications doivent être avancées afin de permettre une interprétation correcte des chiffres présentés. Si l'état des comptes de profits et pertes des banques enregistrerait encore au premier trimestre 2001 une baisse de 13% par rapport à l'année dernière, les données pour le premier semestre indiquent à première vue une nouvelle progression des résultats des banques de la place.

Quelques opérations non récurrentes, liées à la vente de participations, ont permis à certaines banques importantes de réaliser des plus-values substantielles, qui se sont répercutées sur le poste « autres revenus nets ». La croissance également appréciable de la « marge d'intérêts » qui passe de EUR 1,794 milliards à EUR 2,164 milliards (soit plus de 20%) tient pour une part à l'encaissement de dividendes par les établissements luxembourgeois sur leurs filiales détenues à l'étranger, reflet de leur expansion internationale récente. D'autre part, l'activité

¹ y compris dividendes perçus sur les filiales

de crédit se maintient à un niveau de développement élevé et influe par là même de façon positive sur la marge d'intérêts.

Le poste « revenus de commissions » affiche quant à lui une baisse de près de 8% à EUR 1,402 milliards. Les chutes brutales des marchés financiers en sont la cause principale. La baisse serait toutefois plus importante, si elle n'était compensée partiellement par le niveau élevé d'activité des fonds d'investissements. Du côté des coûts de fonctionnement, les frais de personnel et les frais d'exploitation connaissent des hausses importantes, liées au recrutement de personnel et à l'investissement dans les systèmes informatiques.

De façon générale, c'est le volume d'activités resté très soutenu, ainsi que le souligne l'évolution à la hausse des bilans, qui a permis aux établissements de la place de maintenir des résultats très satisfaisants au vu de la conjoncture (communiqué par la CSSF).

Entreprises affiliées à la Chambre de Commerce

Sur les pages suivantes nous reproduisons le relevé récapitulatif des ressortissants de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

1. METHODOLOGIE

En vertu de la loi du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective, telle qu'elle a été modifiée par la suite, sont ressortissantes de la Chambre de Commerce :

- toutes les personnes physiques,
 - toutes les sociétés commerciales, ainsi que
 - toutes les succursales de sociétés étrangères établies au Grand-Duché,
- exercant une activité commerciale, financière ou industrielle et figurant au Registre de Commerce.

Les entreprises revêtant un caractère à la fois commercial et artisanal sont ressortissantes de la Chambre de Commerce au titre de leur activité commerciale.

Comme le relevé, ayant servi à l'établissement du tableau statistique ci-dessous, sert essentiellement à la perception des cotisations de la Chambre de Commerce, il contient certaines entreprises ayant cessé leur activité, qui ne se sont pas encore acquittées de leurs cotisations, alors que des entreprises de création récente, auxquelles aucune cotisation n'a encore été réclamée, ne sont parfois pas encore enregistrées.

2. DEFINITION DES VARIABLES

Entreprises:

Toutes les personnes physiques et morales exerçant à titre principal ou accessoire une activité commerciale au Luxembourg ont été considérées. Cette classification, qui se base sur l'entité juridique, a notamment pour conséquence que des succursales d'entreprises luxembourgeoises ne sont pas considérées comme entreprises autonomes alors que les filiales appartenant à un même groupe sont traitées comme des entités distinctes.

Localisation:

L'adresse considérée est celle du siège administratif, c.-à-d. l'adresse à laquelle le courrier postal est expédié.

Cette adresse peut différer de la localisation de l'exploitation principale.

Classification par branche d'activité:

Les entreprises ont été regroupées en fonction de leur activité principale selon la Nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE Rév. 1) dans sa version luxembourgeoise. Ce regroupement ne tient pas compte d'éventuelles activités secondaires de l'entreprise.

WIRTSCHAFTSAUSKUNFTE
FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
RECouvreMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

seit/depuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns



Classification régionale des entreprises:

La ventilation régionale des entreprises est basée sur la division du territoire en bureaux postaux. Le regroupement par canton et par région a exigé certains ajustements de moindre importance.

3. NOMENCLATURE

Remarques préliminaires:

1) La classification par branche d'activité utilisée se base sur la définition des 8 groupes électoraux de la Chambre de Commerce tels que prévus par la loi du 4 avril 1924 portant création de Chambres professionnelles à base élective.

2) Le groupe „Divers“ du tableau ci-dessous (activités non dénommées ailleurs) comprend certaines activités particulières ainsi que les entreprises dont l'activité précise n'a pas pu être déterminée.

Groupe 1: Commerce de gros:

Codes NACE

50.101/50.301/50.401/51.2/51.3/51.4/51.5/
51.6/51.7

Groupe 2: Commerce de détail et autres activités commerciales non spécialement dénommées:

Codes NACE

01/02/05/50.102/50.103/50.2/50.302/50.303/
50.310/50.402/50.403/50.404/50.5/51.1/
52/60/61/62/63/64/7/8/92.114/92.120/
92.130/92.3/92.4/92.5/92.6/92.7/93/95

Activités consistant exclusivement ou principalement à vendre des marchandises en nom propre à des ménages ou à d'autres petits utilisateurs; cette rubrique contient également les intermédiaires de commerce et les entreprises de réparation affiliées à la Chambre de Commerce en raison de la nature commerciale d'une partie de leur activité.

Groupe 3: Etablissements métallurgiques occupant régulièrement plus de 200 salariés ainsi que leurs comptoirs de vente:

Codes NACE 27

(remplissant également la condition de l'occupation régulière de 200 salariés).

Groupe 4: Banques:

Codes NACE 65/67.1

Banques et autres activités spécialisées dans le domaine financier.

Groupe 5: Assurances:

Codes NACE 66/67.2

Groupe 6: Etablissements d'hébergement:

Codes NACE 55.1/55.2

Groupe 7: Cafetiers et Restaurateurs:

Codes NACE 55.3/55.4/55.5

Groupe 8: Petite et Moyenne Industrie:

Ce groupe comprend les branches industrielles désignées ci-après:

Alimentation, boissons, tabacs, textiles, bois, caoutchouc, matières plastiques, fibres artificielles ou synthétiques, chimie, matériaux de construction, bâtiment et génie civil, terres et pierres, minières, fonderies et ateliers de construction, ainsi que les entreprises de toutes les autres branches industrielles non spécialement dénommées.

Codes NACE

1/20/21/22/23/24/25/26/27/28/29/3/4/90/92.
111/92.112/92.113/92.2

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

A.R.TECH. SOCIÉTÉ ANONYME
L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu

Chambre de Commerce - Répartition des ressortissants par groupe électoral - Situation au 14/05/2001

Branche d'activité	Total	Cap.	Cler.	Diek.	Ech.	Esch	Grev.	Lux. Camp.	Lux. Ville	Mer.	Red.	Rem.	Via.	Wil.
Groupe 1: Commerce de gros	2601	196	133	53	46	370	103	316	1142	53	57	60	5	67
dont:														
Machines pour l'industrie et le commerce	341	20	15	2	6	50	8	43	163	5	6	15	0	8
Matériaux de construction	202	21	20	5	3	44	13	22	56	3	6	3	1	5
Véhicules automobiles	105	7	4	3	1	15	3	12	46	5	3	2	0	4
Boissons	90	9	4	5	3	15	8	7	21	2	6	6	1	3
Alimentation - Divers	88	9	3	1	1	11	1	16	42	2	2	0	0	0
Acier	42	1	2	0	1	3	2	9	20	0	1	2	0	1
Agricoles - Matières premières	45	1	7	5	2	3	6	2	13	2	1	0	1	2
Combustibles liquides	32	2	2	0	0	6	0	4	18	0	0	0	0	0
Matériel agricole	37	2	3	1	0	2	1	8	6	7	5	0	0	2
Viandes	16	1	1	0	1	5	0	0	7	0	1	0	0	0
Groupe 2: Commerce de détail et autres activités commerciales non spécialement dénommées	11463	676	356	357	224	1636	418	1158	5518	296	243	294	33	254
dont:														
Intermédiaires de commerce	657	42	23	11	8	63	23	44	377	12	16	12	2	24
Conseil pour les affaires et la gestion	660	30	16	5	8	36	17	60	459	6	6	7	0	10
Agences immobilières	506	52	11	10	8	104	13	67	198	13	9	13	0	8
Transports routiers de marchandises	444	41	41	13	12	124	21	38	95	10	17	18	4	10
Magasin non spécialisé à prédominance alimentaire	208	11	16	9	9	50	10	14	50	9	16	5	3	6
Véhicules automobiles	229	16	11	16	6	50	7	29	53	18	10	7	0	6
Carburants	196	15	14	11	14	51	22	13	18	7	14	13	1	3
Vêtements de confection (assortiment général)	161	3	5	13	6	29	4	11	67	8	3	7	0	5
Livres, journaux et revues	95	4	2	3	2	33	3	6	35	2	2	2	0	1
Chaussures	85	2	3	5	3	23	5	6	23	3	4	2	2	4
Appareils d'éclairage et d'équipements du foyer	68	5	2	3	3	15	3	8	23	1	1	0	0	4
Autres services personnels	50	3	4	0	0	9	3	2	23	4	0	1	0	1
Boissons	37	2	1	0	2	8	5	6	6	0	4	3	0	0
Maroquinerie et articles de voyage	19	0	0	1	0	6	1	3	6	0	0	1	1	0
Tabac	17	0	1	0	1	4	1	1	6	0	0	2	0	1
Réparation de chaussures et d'articles en cuir	11	0	0	0	1	3	0	2	5	0	0	0	0	0
Articles de papeterie et fournitures pour le bureau	11	0	1	1	0	3	0	0	5	0	0	0	0	1
Motocycles et accessoires	10	0	0	2	1	3	0	0	3	1	0	0	0	0
Transports routiers de voyageurs	8	2	0	1	2	1	0	2	0	0	0	0	0	0
Groupe 3: Etablissements métallurgiques occupant régulièrement plus de 200 salariés ainsi que leurs comptoirs de vente	23	0	0	1	0	13	0	0	7	1	0	0	0	1
Groupe 4: Banques	9518	111	29	10	15	110	44	230	8878	29	15	18	0	29
dont:														
Opérations financières	8734	102	25	9	13	101	34	193	8181	27	9	12	0	28
Distribution de crédit	215	1	0	0	1	2	0	8	203	0	0	0	0	0
Banques universelles	200	0	0	0	0	0	0	7	192	0	0	1	0	0
Caisses rurales	35	4	3	1	0	4	7	3	0	1	6	5	0	1

Chambre de Commerce - Répartition des ressortissants par groupe électoral - Situation au 14/05/2001

Branche d'activité	Total												
	Cap.	Cler.	Diek.	Ech.	Esch	Grev.	Lux. Camp.	Lux. Ville	Mer.	Red.	Rem.	Via.	Wil.
Groupe 5: Assurances	484	12	1	5	2	9	5	71	4	2	4	2	0
dont:													
Réassurances	251	1	0	0	0	0	1	49	0	0	0	0	0
Opérations directes d'assurances vie	56	0	0	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0
Opérations directes d'assurances non-vie	28	0	0	0	0	0	0	1	27	0	0	0	0
Groupe 6: Etablissements d'hébergement	356	13	26	36	69	23	16	16	62	13	11	16	36
dont:													
Hôtels	276	10	20	21	50	22	14	15	58	6	10	13	23
Exploitation de terrains de camping	69	3	4	14	16	1	2	1	2	7	1	2	4
Groupe 7: Cafetiers et restaurateurs	2122	132	79	138	86	577	81	142	541	94	69	86	30
dont:													
Débites de boissons sans spectacle	1234	73	43	96	48	394	56	54	254	53	49	51	20
Restaurants	763	47	32	39	31	161	24	75	238	35	15	34	10
Discothèques, dancings et similaires	56	2	1	1	0	11	0	7	31	1	1	0	0
Cantines et restaurants d'entreprise	8	1	0	2	0	0	0	1	4	0	0	0	0
Groupe 8: Petite et moyenne industrie	1836	144	82	86	55	400	109	201	518	82	42	59	9
dont:													
Construction de bâtiments	230	11	4	15	6	48	5	33	75	16	4	6	0
Editions	78	7	4	0	1	8	0	8	42	2	3	0	0
Imprimeries de labour	48	3	1	3	3	6	1	6	21	0	0	4	0

Fabrication de charpentes et menuiseries métalliques	27	5	2	3	0	9	0	2	4	0	1	0	1	0
Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés plastiques	5	0	0	0	1	2	0	0	2	0	0	0	0	0
Industrie des eaux et des boissons rafraichissantes	4	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	0	0	0
Fabrication de produits chimiques à usage industriel	2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Vin et boissons à base de vin	3	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0
Fabrication d'éléments en béton pour la construction	2	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Fabrication de pneumatiques	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0
Industrie du tabac	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Divers	3487	104	157	95	41	325	89	193	2145	72	79	47	10	130
Total des ressortissants	31890	1388	863	781	538	3463	865	2327	19182	644	518	582	106	633

Légende

Abréviation	Canton	Abréviation	Canton
Cap.	Capellen	Lux. Ville	Luxembourg Ville
Cler.	Clervaux	Mer.	Mersch
Diek.	Diekirch	Red.	Redange
Ech.	Echternach	Rem.	Remich
Esch	Esch-sur-Alzette	Via.	Vianden
Grev.	Grevenmacher	Wil.	Wiltz
Lux. Camp.	Luxembourg Campagne		

Et si vous aviez une société de leasing qui comprend que le leasing à court terme est parfois la meilleure vision à long terme?

Des carrières de plus en plus flexibles: telle est l'évolution du marché du travail. Les contrats de leasing opérationnel ING Car Lease - anciennement CW Lease - évoluent dans le même sens. Le shortlease est la formule permettant de ne pas devoir se lier à un véhicule plus de 24 mois. Changer de voiture tous les 2 ans comporte pas mal d'avantages: vous roulez toujours avec une voiture récente, vous bénéficiez des derniers progrès techniques et les risques d'immobilisation en sont fortement réduits. Pour plus d'informations ou pour une offre convaincante, formez le +352 25 00 09-1 ou surfez sur www.ingcarlease.lu

ING CAR LEASE drives your business.

ING 
CAR LEASE



Ventes sous forme de liquidations

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant p. ex. la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure.

Situation au 15/08/2001:

ALL TIMES SPORTS

S.à r.l.

12, route de Thionville
L-6791 GREVENMACHER
c9410A/2001
30/06/2001 - 29/09/2001
déménagement: 35, rue G.-D.
Charlotte, L-7520 Mersch
articles de sport et de camping

BIJAK Alice

38, Grand-Rue
L-3650 KAYL
c9346/2000
18/11/2000 - 17/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures et accessoires

BIJOUTERIE DI MARCO

S.à r.l.
1, rue de Bonnevoie
L-1260 LUXEMBOURG
c9432/2001
17/07/2001 - 16/07/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie et d'argenterie

BIJOUTERIE ECRIN D'OR

85, Grand-Rue
L-9051 ETTTELBRUCK
c9424/2001
30/06/2001 - 29/06/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie-horlogerie-joaillerie, d'orfèvrerie, de fausse-bijouterie, de cadeaux-souvenirs

BIJOUTERIE-GALERIE ANDRE SCHROELL-LAURES

141, route de Trèves
L-6940 NIEDERANVEN
c9417/2001

17/07/2001 - 16/07/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'horlogerie-bijouterie

CHAUSSURES NUSS-BAUM S.à r.l.

49-51, rue de l'Alzette
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE
c9406/2001
26/05/2001 - 25/05/2002
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures

CITY-PRESSE I S.à r.l.

1, rue des Romains
L-4777 PETANGE
c9422/2001
31/07/2001 - 30/07/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de papeterie

COLOR CENTER LUCIEN STEINHÄUSER S.à r.l.

262, route d'Arlon
L-8001 STRASSEN
c9421/2001
30/06/2001 - 29/09/2001
transformation immobilière
articles et accessoires pour la peinture, outillage, produits d'entretien, revêtements de sol en matière plastique, tapis...

DEKORALUX S.A.

Centre commercial Hohkaul
L-5230 SANDWEILER
c9331/2000
11/11/2000 - 10/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale
meubles meublants sur une surface de vente de 500 m²

DENSBORN Georgette

3, rue des Ecoles
L-3461 DUDELANGE
c9306/2000

01/10/2000 - 30/09/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles pour peintures, papiers peints, articles de toilette, articles de parfumerie, souvenirs, jouets, produits d'entretien...

DETIEGE Alain

5, rue des Ecoles
L-3461 DUDELANGE
c9415/2001
30/06/2001 - 29/06/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie-horlogerie, d'orfèvrerie et de bimbeloterie

DIANA HEINEN

16, route de Luxembourg
L-6450 ECHTERNACH
c9403/2001
16/05/2001 - 15/05/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement

DUE Albert

33, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG
c9327/2000
11/10/2000 - 10/10/2001
cessation complète de l'activité commerciale articles d'horlogerie et de bijouterie

EVERARD Ernestine

23, rue des Tondeurs
L-9570 WILTZ
c9316/2000
14/10/2000 - 13/10/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et articles de mercerie-bonneterie

FB CHAUSSURES S.à r.l.

25, rue de Strasbourg
L-2501 LUXEMBOURG
c9430/2001
04/07/2001 - 03/07/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de chaussures et de maroquinerie

FERRARI-SPORTS

18, rue Dr Herr
L-9048 ETTTELBRUCK
c9414/2001
30/06/2001 - 29/06/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de sports et de loisirs

FRANCESCA S.à r.l.

2, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG
c9418/2001
30/06/2001 - 29/06/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement

HEINEN Josée

26, avenue de la Gare
L-6440 ECHTERNACH
c9413/2001
28/05/2001 - 27/05/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement

HEYNEN Josée

48, rue Principale
L-8383 KOERICH
c9423/2001
30/06/2001 - 29/06/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'épicerie et accessoires, articles de mercerie

HOFFMANN Yvon

35-39, rue Victor Hugo
L-4140 ESCH-SUR-ALZETTE
c9361/00
22/01/2001 - 19/01/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'ameublement, articles de literie, tapis, articles de ménage, tableaux

JAFERO TRADING S.A.

81-83, rue de Hollerich
L-1741 LUXEMBOURG
c9434/2001
27/07/2001 - 26/10/2001
déménagement
objets d'art et antiquités

KIEFFER ALICE

8, rue Dicks
L-5616 MONDORF-LES-BAINS
c9419/2001
01/09/2001 - 31/08/2002
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures

KREMER Rosa

37, rue de la Gare
L-9707 CLERVAUX
c9377/2001
30/05/2001 - 29/05/2002
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures et accessoires, articles de maroquinerie et parapluies

LE RIDEAU S.à r.l.

4, rue du Fossé
L-1536 LUXEMBOURG
c9366/2001
25/01/2001 - 24/01/2002
cessation complète de l'activité commerciale
rideaux, tentures

LUX Paul

80, Haaptstrooss
L-6833 BIWER
c9325/2000
14/10/2000 - 13/10/2001
cessation complète de l'activité commerciale
machines, matériel et installations agricoles, accessoires et pièces de rechange y relatifs

MAJERUS Romaine

5, Grand-Rue
L-9530 WILTZ
c9376/2001
15/03/2001 - 14/03/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement

MON CADEAU S.à r.l.

34, avenue de la Libération
L-3850 SCHIFFLANGE
c9402/2001/A
15/11/2001 - 14/02/2002
transformation
articles d'horlogerie, de bijouterie, et d'orfèvrerie

NEIE BICHERECK S.à r.l.

24, Grand-Rue
L-9710 CLERVAUX
c9429/2001
23/07/2001 - 22/07/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de papeterie

NICKELS Margot

107, rue de Bonnevoie
L-1261 LUXEMBOURG
c9319/2000
15/09/2000 - 14/09/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement et accessoires

OLINGER Jacques

29, rue Michel Rodange
L-4660 DIFFERDANGE
c9375/2001
19/03/2001 - 18/03/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de peinture, articles de toilette, ustensiles ménagers et encadrements, objets décoratifs pour intérieurs

OPTIQUE HOWALD S.A.

Centre commercial CACTUS
L-2529 HOWALD
c9323/2000
02/10/2000 - 01/10/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles optiques

OTZEN Birte

30, rue de Hesperange
L-1731 LUXEMBOURG
c9317/2000
20/09/2000 - 19/09/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles et articles de confection

PARFUMERIE BEAUTE-SELECTIVE S.à r.l.

106, avenue de Luxembourg
L-4940 BASCHARAGE
c9412/2001
25/05/2001 - 24/05/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'hygiène et de santé

PIRE RAYMOND

47, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG
c9369/2001
01/02/2001 - 31/01/2002
cessation complète de l'activité commerciale
cadeaux-souvenirs, articles décoratifs pour intérieurs et articles de bimbelerie

QUINET Yolande

13, rue des Tilleuls
L-8832 ROMBACH-MARTE-LANGE
c9354/00
05/12/2000 - 04/12/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles toilette

RADIO-SERVICE LESSEL S.à r.l.

18, avenue de la Gare
L-1610 LUXEMBOURG
c9341/2000
08/11/2000 - 07/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale
commerce de détail d'appareils électriques, de matériel et d'accessoires électriques, ainsi que de cassettes magnétiques

REYTER Suzanne

80, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9330/2000
30/10/2000 - 29/10/2001
cessation complète de l'activité commerciale exercée
articles électro-ménagers, articles de lustrerie, articles en étain et cadeaux-souvenirs

ROULLING MARIE-THERESE

9, rue Enz
L-5532 REMICH

c9399/2001
12/05/2001 - 11/05/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles, articles de lingerie, articles de chemiserie et articles de mercerie

SACCHETTI Giuseppe

86, rue du Canal
L-4037 ESCH-SUR-ALZETTE
c9315/2000
16/09/2000 - 15/09/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de décoration pour intérieurs, articles d'artisanat d'art

SALON DE COIFFURE BELLE

23, place d'Europe
L-4112 ESCH-SUR-ALZETTE
c9426/2001
04/07/2001 - 03/07/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'hygiène et de fausse-bijouterie

SAMDAM S.à r.l.

53, Grand-Rue
L-1661 LUXEMBOURG
c9392/2001
02/05/2001 - 01/05/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de maroquinerie, articles de voyages, foulards, parapluies et articles de ganterie

SASSEL Georges

5, Grand-Rue
L-9240 DIEKIRCH
c9348/2000
18/11/2000 - 17/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'épicerie et accessoires, articles de pêche, souvenirs, cartes-vues et articles de maroquinerie

SCHIFFMANN S.à r.l.

11, rue de Trèves
L-6793 GREVENMACHER
c9349/2000
21/11/2000 - 20/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale

articles de confection et accessoires y relatifs

SCHOCKMEL Christian

95, rue A. Fischer
L-1521 LUXEMBOURG
c9364/2001
22/01/2001 - 21/01/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de la branche d'étalagiste décorateur et articles de décoration pour intérieurs

SERRA Gérard Michel

209, rue des Romains
L-8041 BERTRANGE
c9380/2001
02/04/2001 - 01/04/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'ameublement et appareils électro-ménagers

SPEYER JEAN

18, avenue T. Gordon Smith
L-7740 COLMAR-BERG
c9389/2001
02/05/2001 - 01/05/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie-horlogerie

TERNES GERARD

29, avenue de la Gare
L-1610 LUXEMBOURG
c9416/2001
30/06/2001 - 29/09/2001
déménagement: 63, avenue G.-D. Charlotte, L-3441 Dudelange
articles de parfumerie

TIBET CARPETS S.à r.l.

11-13, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG
c9347/2000
14/11/2000 - 13/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'ameublement (tapis)

WAGNER Carlo

8bis, route de Luxembourg
L-3253 BETTEMBOURG
c9420/2001
30/06/2001 - 29/09/2001
déménagement: 45, av. G.-D. Charlotte, L-3441 Dudelange
articles d'horlogerie, de bijouterie et d'orfèvrerie

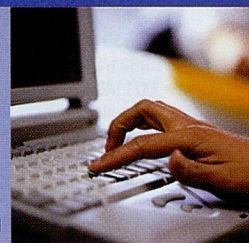
**SÉCURISEZ VOS MESSAGES E-MAIL ET VOTRE SITE WEB PAR UN CERTIFICAT NUMÉRIQUE
RECEVEZ VOTRE CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE POUR ENCRYPTER ET SIGNER VOTRE COURRIER VIA ORDINATEUR**

**Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**

31, boulevard Konrad Adenauer
L-2981 Luxembourg
Téléphone: (352) 42 39 39 -- 310 ou 314
Fax: (352) 43 83 26
E-mail: globalsign-lux@cc.lu
Homepage: www.cc.lu

Pour toute commande de certificat ou tout renseignement complémentaire:

site internet: <http://www.cc.lu>
e-mail: globalsign-lux@cc.lu



CHAMBRE DE COMMERCE

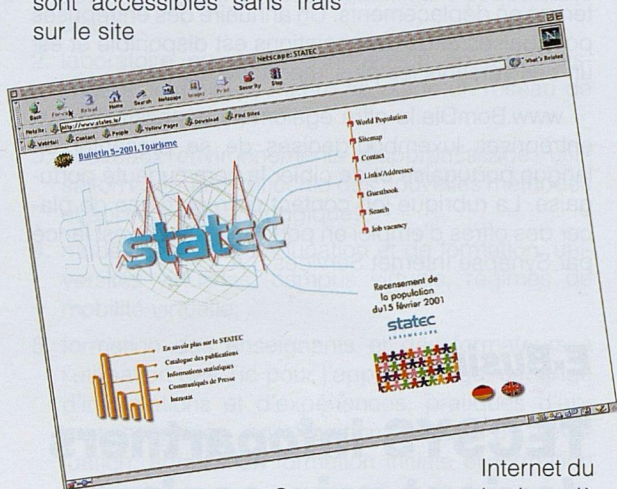
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Certification Service Provider / CSP

eLuxembourg

Le site Internet du Statec devient entièrement gratuit

Dorénavant, toutes les informations statistiques disponibles sous forme publiable au STATEC, sont accessibles sans frais sur le site



Internet du Statec: www.statec.lu. Jusqu'à présent, l'accès aux bases de données détaillées, comme celle de l'annuaire statistique ou des indicateurs rapides mensuels, était réservé aux abonnés payants. Cette mesure était nécessaire à l'époque pour couvrir les frais importants de mise en place du système.

Les programmes eLuxembourg et eGovernment visent à promouvoir les moyens de communication modernes dans la société et l'administration luxembourgeoise. Dans ce contexte, le STATEC a décidé de rendre sa diffusion via Internet entièrement gratuite, sans que les utilisateurs fidèles perdent les avantages de l'accès personnalisé. A côté des données statistiques de base, dont la consultation a toujours été gratuite sur le site web du Statec, une série d'autres sources d'informations sont maintenant accessibles sans frais:

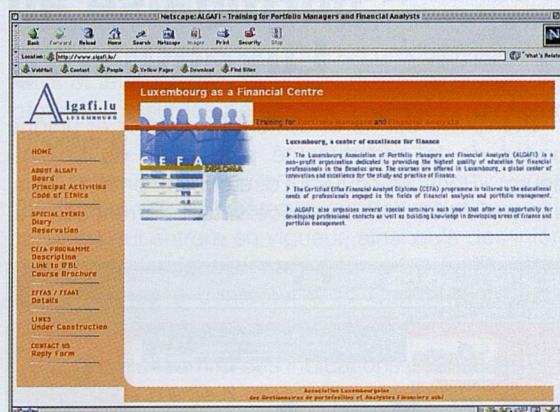
- les tableaux de l'annuaire statistique, nettement plus complets et à jour que l'ouvrage imprimé, peuvent être téléchargés ou visualisés. L'utilisateur est informé lors de chaque nouvelle consultation sur les mises à jour qui ont été faites depuis sa dernière visite.
- les 17 séries des indicateurs mensuels peuvent également être téléchargés individuellement ou en bloc en format compressé. Il y a également une information sur les mises à jour.
- Toutes les publications, à partir de l'édition 2001, sont disponibles en format PDF (Bulletin, Cahiers économiques, note de conjoncture etc.).

Le Statec s'attend à ce que cette mesure contribue à diffuser de façon plus large, plus rapide et plus conviviale les statistiques sur l'économie et la société luxembourgeoise qu'il établit et centralise.

Internet

Lancement du site www.algafi.lu

L'Association Luxembourgeoise des Gestionnaires de Portefeuilles et Analystes Financiers ALGAFI vient de lancer son site Internet www.algafi.lu. L'ALGAFI, qui est l'association représentative des gestionnaires de portefeuilles et analystes financiers de la place financière de Luxembourg a pour but principal de défendre et de promouvoir les intérêts d'un nombre croissant de professionnels de haut niveau du monde financier.



La nouveau site de l'ALGAFI s'adresse aussi bien aux professionnels du secteur de la finance et plus particulièrement aux gestionnaires de portefeuilles et analystes financiers qu'à toute personne intéressée par le métier de l'analyse financière et des normes et règles déontologiques applicables aux professionnels du secteur. Le site Internet donne d'ailleurs une description détaillée de la formation européenne d'analyste financier Certified Effas Financial Analyst (CEFA), proposée depuis 1995 par l'ALGAFI en collaboration avec l'Institut de Formation Bancaire Luxembourgeois (IFBL). Cette formation de haut niveau en finance et gestion de type post-universitaire, s'inscrit dans le cadre plus large des programmes surveillés par la Fédération Européenne des Associations d'Analystes Financiers (FEAAF/EFFAS) dont l'ALGAFI est membre.

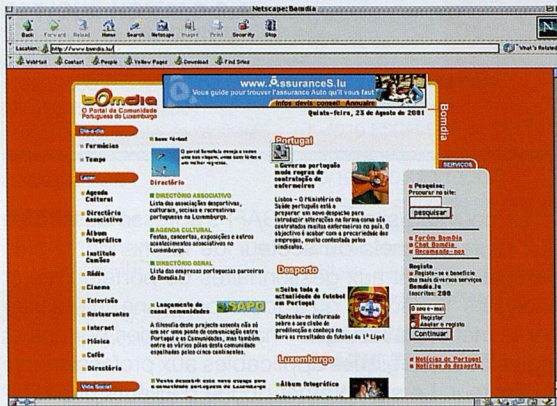
Une des préoccupations principales de l'ALGAFI est la recherche de l'amélioration des techniques de l'analyse financière et le développement d'une information économique et financière de qualité. En effet, son rôle d'expert donne à l'analyste financier une responsabilité importante dans l'orientation des investissements financiers. La profession investie de cette

responsabilité a le devoir de se distinguer par un haut niveau d'éthique professionnelle et par une grande rigueur intellectuelle dans le travail théorique. Ces responsabilités sont définies dans les règles déontologiques professionnelles conseillées par l'ALGAFI à ses membres, qui peuvent être consultées sur le nouveau site Internet. L'ALGAFI organise d'ailleurs régulièrement des déjeuner-débats sur des sujets d'actualité financiers. Lors de son Assemblée générale, l'ALGAFI attribue en outre le Prix du Meilleur Rapport Financier Annuel parmi les sociétés établies à Luxembourg. Le site Internet www.algafi.lu permettra d'accéder, à partir de septembre, au calendrier des réunions et déjeuner-débats organisés par l'ALGAFI.

www.BomDia.lu

Nouveau portail pour la communauté portugaise au Luxembourg

BomDia.lu est né et devient le premier et unique portail de la communauté portugaise du Luxembourg. «Bom Dia» qui veut dire bonjour en portugais, a comme but d'être l'espace virtuel de rencontre et



d'échange d'information de cette communauté qui s'estime à plus de 60.000 Portugais. Cette communauté très vivante, avait jusqu'à ce jour comme seuls supports médiatiques, la radio et la presse écrite. Dorénavant, elle aura aussi son portail sur Internet où elle peut s'exprimer dans sa langue maternelle.

Sachant que la communication et l'interactivité sont aujourd'hui des facteurs très importants, BomDia.lu offre à la communauté portugaise un chat et des forums en portugais. A travers l'agenda culturel, la communauté portugaise peut être informée de tous les événements qui se tiennent au Luxembourg, qu'ils soient à caractère social, culturel, récréatif ou sportif. Des photos de ces événements sont publiées chaque semaine dans l'album photo du portail, montrant ainsi

combien cette communauté est active et nécessite d'avoir son espace d'expression.

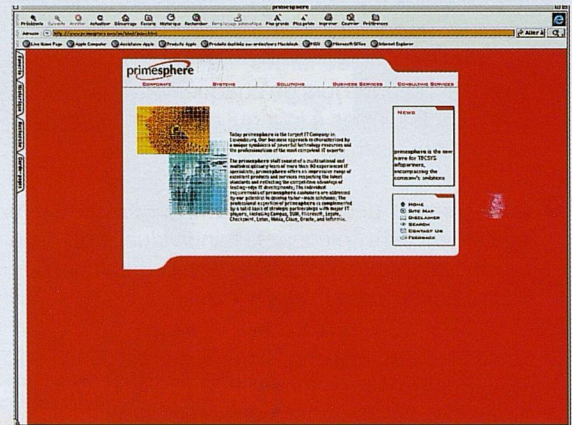
BomDia.lu permet aux Portugais de communiquer avec les amis et la famille restés au Portugal, de se faire de nouveaux amis et d'exposer leurs opinions sur un ou plusieurs thèmes de l'actualité. Trouver l'actualité de tous les jours du Luxembourg, du Portugal et du sport est aussi chose facile sur BomDia.lu. Le site permet également aux Portugais de s'informer sur les démarches à faire pour l'obtention de leurs documents consulaires, évitant ainsi une perte de temps en déplacements. Un annuaire des entreprises portugaises et des associations est disponible et est un des versants les plus importants du site.

www.BomDia.lu offre également la possibilité aux entreprises luxembourgeoises de se présenter en langue portugaise et de cibler la communauté portugaise. La rubrique job contact permet même de placer des offres d'emploi en portugais. Le site est lancé par Synapse Internet Services S.A..

E-Business

TECSYS infopartners devient primesphere

Primesphere est le nouveau nom de TECSYS infopartners. Toutes les ambitions futures dans le domaine du Business-to-business on-line sont désormais regroupées sous cette nouvelle dénomination. Avec le nouveau nom primesphere entend symboliser sa détermination à être à la hauteur du défi compétitif ainsi que sa volonté de maintenir et d'accroître sa part de marché dans le domaine du e-business sur la région Saar-Lor-Lux. Primesphere s'attend à ce qu'au cours des quatre prochaines années la croissance mondiale du marché du e-business passe de 226 milliards d'Euros à 2,775 milliards d'Euros et veut se positionner de façon optimale pour saisir les opportunités qu'offre le marché du e-business. Avec plus de 100 employés, primesphere compte parmi les entreprises IT les plus importantes de la région Saar-Lor-Lux. Pour plus d'information : www.primesphere.com.



Formation

La Commission européenne lance un appel à propositions pour soutenir des actions innovantes dans le domaine de l'apprentissage électronique (initiative eLearning):

1. services d'informations européens sur l'apprentissage électronique: suivre et évaluer l'utilisation des Tic pour l'éducation et la formation en Europe, construire des indicateurs quantitatifs et qualitatifs utiles;
2. laboratoire européen d'innovation en apprentissage électronique: mettre en place un réseau de recherche virtuel;
3. nouveaux environnements d'apprentissage: utilisation critique et réfléchie des nouvelles méthodes et approches pédagogiques;
4. modèles virtuels d'éducation et de formation: universités virtuelles, campus virtuels, régimes de mobilité virtuelle;
5. formation des enseignants et des formateurs à l'utilisation des Tic pour l'apprentissage: échange d'informations et d'expériences; pratiques d'apprentissage en collaboration, culture de l'évaluation, articulation formation initiale et formation en cours.

Dates limites: 17 août 2001 pour les projets démarrant au 1^{er} novembre 2001 et 16 novembre 2001 pour les projets démarrant au 1^{er} février 2002. Le budget indicatif total s'élève à 7,5 Meuros pour 2001-2002.

Contact: M. Gutierrez-Diaz, CE, DG EAC, tél. + 32 2 295 63 46, fax + 32 2 296 69 92, web: europa.eu.int/comm/education/elearning.index.html.

Le 5^e PCRD intégralement accessible à Malte

Un accord octroyant à Malte un accès complet au Cinquième programme-cadre (5^eme PCRD) avant son adhésion à l'UE a été signé le 20 juin par le Commissaire en charge de la Recherche, Philippe Busquin, et l'Ambassadeur et délégué permanent de Malte auprès de l'UE, Victor Camilleri.

L'accord d'association scientifique et technologique permettra aux chercheurs maltais de participer pleinement aux programmes de recherche communautaire en partenariat avec les scientifiques de l'UE.

La recherche est désormais le premier domaine de politique communautaire ouvert aux pays candidats et auquel ils contribuent financièrement. Actuellement, 16 Etats non communautaires participent au Cinquième programme-cadre.

Un nouveau service pour la promotion des activités de recherche sur l'eau

CORDIS, le service d'information de la Commission européenne sur la Recherche et le Développement, propose un nouveau service consacré à l'action-clé „Gestion durable et qualité de l'eau“, accessible sur le site Web „Energie, Environnement et Développement durable“.

Ce service brosse un tableau complet de l'action-clé et propose un accès direct à de nombreuses solutions innovantes développées dans le cadre de projets de recherche clôturés ou en cours, mis en œuvre au titre du Cinquième programme-cadre ainsi que des programmes précédents. Plus de 120 projets peuvent être consultés, sur les thèmes suivants notamment: conservation des eaux, gestion des déchets et de l'eau, gestion assistée par ordinateur de ressources rares et détection de la pollution. La présentation comprend, pour tous les produits, services, outils et technologies, une description ainsi que des informations sur les personnes à contacter de façon à faciliter le transfert.

En outre, le service contient des liens renvoyant à des documents de référence sur la législation en vigueur ou qui entrera en vigueur, ainsi qu'à des informations sur les fonctionnaires compétents. Une liste de personnes à contacter à la Commission européenne peut également être consultée.

Ce service fournira des indications précieuses aux dépositaires d'enjeux et acteurs de l'innovation locaux intéressés par les nouvelles approches de la gestion intégrée des ressources en eau, de la qualité écologique des écosystèmes d'eau douce, les technologies de traitement, la prévention et le monitoring de la pollution et bien d'autres résultats de recherche exploitables concernant l'eau. Le nouveau service, peut être consulté à l'adresse suivante: www.cordis.lu/eesd/kal/home.html

CRAFT

Favoriser l'accès des PME aux projets de recherche européens

CRAFT fait partie des mesures spécifiques mises en place par la Commission européenne pour encourager et faciliter la participation des PME aux activités de recherche et de développement technologique. Ce dispositif permet aux PME n'ayant pas ou peu de capacités de recherche de faire sous traiter un travail

de recherche, en restant les seuls propriétaires des résultats de la recherche à un ou des organismes de recherche de leur choix afin de solutionner des problèmes techniques.

Nous continuons ici notre série d'exemples de projets CRAFT commencée au début de cette année.

6^e exemple d'un projet CRAFT: Des couleurs sur mesure

Début des années 90, le décorateur d'intérieur se trouvait devant un choix de peintures limité: seuls quelques types de base étaient disponibles dans un éventail restreint de couleurs. C'est ainsi que des experts du fabricant français de peinture JEFECO ont approché des collègues de la PME italienne COROB dans le but de mettre au point un système permettant aux clients de mélanger leurs propres types de peinture, ainsi que leurs propres couleurs.

Mettre au point l'équipement permettant à la peinture d'être produite sur place dans les magasins présentait des défis techniques énormes que les deux PME ne pouvaient pas relever seules. A la fin de l'année 1994, deux autres PME, OMG et OFFMEC, toutes deux italiennes, ont rejoint l'équipe. Les partenaires se sont ensuite lancés dans un ambitieux projet visant à appliquer la dernière technologie en matière de peinture, qui faisait l'objet de recherches dans plusieurs centres, dont les universités de Modène, de Bologne et de Ferrara et quatre autres instituts possédant des connaissances spécialisées dans des secteurs clés.

Le développement avançait dans deux directions parallèles. Premièrement, le logiciel fut conçu pour permettre au client de choisir une peinture correspondant exactement à ses besoins. Le Système expert, accessible via une interface conviviale de type Windows 95, guide le client à travers les étapes nécessaires aux choix de la peinture, en leur présentant un catalogue des peintures existantes et en leur permettant ensuite de choisir la couleur qu'ils souhaitent. Une fois que toutes les exigences ont été introduites, le Realistic Paint Viewer simule l'apparence de la peinture finie dans une pièce virtuelle. Le logiciel se sert de techniques mathématiques avancées, qui transforment les exigences du client en une formule de peinture, qui est ensuite transmise à la machine qui mélange la peinture.

Il a été compliqué de concevoir une mélangeuse, car les modules de peinture avaient tous des viscosités différentes et étaient difficiles à mélanger. Plusieurs nouveaux appareils ont dû être conçus pour garantir la dispersion uniforme des pigments, en particulier des pigments en poudre. Pour mener à bien des essais complets du matériel, un prototype était nécessaire, mais on a jugé que la construction d'une machine fonctionnelle complète revenait trop cher. Au lieu de cela, les partenaires ont construit des prototypes fonctionnels du circuit de dispersion, de la mélangeuse et du logiciel ainsi qu'une machine prototype dotée d'un très petit nombre d'options. Ces

prototypes ont été rigoureusement testés et les résultats ont contribué à perfectionner et à améliorer différents aspects de la conception.

Moins d'un an après le début du projet, COROB, OMG, OFMECC et JEFECO ont tous conclu un accord sur la manière d'exploiter les résultats des travaux. L'étape suivante de la partie principale du projet fut la construction d'un système prototype complet.

Création d'entreprises

Fin et suite de la 1^{re} édition du concours interrégional Business Plans 1,2,3,go

Le concours interrégional de business plans 1,2,3,go, organisé en Lorraine à Trèves, Sarrebruck, en Wallonie et au Luxembourg avait pour objectif de stimuler l'esprit d'entreprise dans la Grande Région et a très largement rempli ses objectifs.

Avec ses 320 projets reçus le concours se place dès sa première édition parmi les meilleurs concours de business plans mis en œuvre par le consultant Mc Kinsey. En ce qui concerne la répartition des projets entre les différentes régions, le Luxembourg se place en tête avec 92 projets reçus !

Tout au long de leurs parcours, les futurs créateurs d'entreprises ont été secondés dans leurs démarches par un réseau d'experts détachés par les sponsors du concours. Les concurrents ont pu parallèlement bénéficier de nombreuses rencontres intitulées « Jour Fixe » permettant d'élargir leur horizon entrepreneurial, ainsi que d'un programme de sensibilisation à la création d'entreprise mis en place par la Chambre de Commerce et Luxinnovation.

Le concours s'est déroulé en 4 phases d'octobre à juin: son lancement officiel et trois remises de prix récompensant les meilleurs idées, couples produit/marché et business plans pour plus de 120.000 Euros.

En novembre dernier, c'est sous une coulée de ballons aux FIL et devant un parterre de 500 personnes que le Ministre Grethen a procédé au lancement officiel du concours.

En février, placé sous le patronage du Ministre Kubla à Marche-en-Famenne en Wallonie, une première remise de prix a récompensé les 20 meilleures idées de création d'entreprise avec 500 Euros chacun.

En avril, 1250 Euros ont récompensé les 20 meilleures couples produits/marché à Sarrebruck sous le patronage du Ministre Georgi.

Et enfin en juin, le Président de la Région Lorraine, Gérard Longuet et les représentants des différents ministères ont remis à Metz, 10 chèques de 10 000 Euros aux 10 meilleurs business plans de la Grande Région. Parmi ces 10 projets innovants: 2 projets industriels, 3 en médecine et biotechnologie, 3 en software et 2 en multimédia.

Plus encore, afin de parfaire l'accompagnement des projets les organisateurs du concours lancent deux nouvelles initiatives: une plate-forme interrégionale de financement des start-up et un fonds d'amorçage.

Deux plate-formes se sont déjà tenues les 2 mai et 11 juin dernier, 10 projets ont été présentés à un panel d'investisseurs (privés, business angels, banques ou venture capitalists) et la plupart ont trouvé un financement initial ou sont en cours de finalisation.

D'ici à la fin de l'année, un fonds d'amorçage devrait avoir été mis sur pied avec les sponsors de

Business Initiative asbl afin de donner un dernier coup de pouce aux projets en cours de création.

Bref, le projet de soutien à la création d'entreprises innovantes dans la Grande Région est bien né. Parmi les 64 business plans en compétition à la dernière étape du concours et les 22 projets de la „voie rapide“, on peut raisonnablement s'attendre à la création de plus de 30 entreprises d'ici à la fin de l'année.

Pour plus d'informations, vous pouvez visiter le site www.123go-creation.org ou contacter directement le Relais luxembourgeois de Business Initiative :

Luxinnovation GIE

Isabelle Schlessler

Tél. 43 62 63 1

Fax. 43 81 20

isabelle.schlessler@luxinnovation.lu

La force probante du certificat médical

La justification de l'incapacité du salarié d'exercer son travail est soumise à des règles strictes prévues par la législation du travail. En effet, l'article 35 de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail prévoit des obligations pour les parties au contrat de travail qui permettent, en principe, au salarié de justifier l'absence de son lieu de travail et qui empêchent l'employeur de résilier le contrat de travail.

Ainsi, une protection contre le licenciement, dont la durée varie en fonction du statut du salarié, est prévue par la loi. En effet, l'employeur n'est pas autorisé, même pour motif grave, à notifier au salarié la résiliation de son contrat de travail, ou le cas échéant, pour les employeurs qui occupent 150 salariés au moins, la convocation à l'entretien préalable :

- pour une période de vingt-six semaines au plus à partir du jour de la survenance de l'incapacité de travail de l'ouvrier ;
- pour la fraction du mois de la survenance de l'incapacité de travail de l'employé privé et des trois mois subséquents.

Afin que cette protection contre le licenciement puisse jouer, l'article 35 impose au salarié, qui est incapable de travailler pour cause de maladie ou d'accident, d'en avvertir, le jour même de l'empêchement, personnellement ou par personne interposée, l'employeur ou le représentant de celui-ci. L'avertissement de l'incapacité de travail peut être effectuée oralement ou par écrit.

En outre, le salarié est obligé de soumettre à son employeur, le troisième jour de son absence au plus tard, un certificat médical attestant son incapacité de travail et sa durée prévisible.

Des règles particulières sont applicables si l'incapacité de travail constitue la conséquence d'un crime ou d'un délit auquel le salarié a participé volontairement ou en cas d'hospitalisation urgente du salarié. Nous nous permettons de renvoyer pour ces cas spécifiques à l'article 35 (4) de la loi précitée du 24 mai 1989.

Des situations spécifiques peuvent se présenter à l'employeur et ceci plus particulièrement dans le cadre d'un licenciement où, indépendamment de la question de savoir si l'absence couverte par un certificat médical est justifiée et suffit pour motiver un licenciement, il importe de savoir si, oui ou non, le salarié est effectivement protégé contre le licenciement conformément à l'article 35 (3). En effet, en vertu de l'article 35 (3) al.3, un licenciement prononcé pendant la période de protection contre le licenciement est d'office abusif.

Dans le cadre de la présente chronique juridique, différentes situations spécifiques sont analysées où l'employeur a émis des doutes sur la véracité d'un certificat médical, ainsi que l'incidence de cette mise en doute sur la protection contre le licenciement telle que prévue par la loi sur le contrat de travail.

Le principe général

Le principe général applicable en la matière est que le salarié est obligé de justifier ses absences du lieu de travail et qu'il doit établir la réalité de la maladie. Cette preuve est généralement rapportée par la

production de certificats médicaux qui n'établissent néanmoins qu'une présomption simple. Il s'ensuit que la force probante desdits certificats peut être combattue par tous moyens par l'employeur qui prétend que l'attestation d'incapacité de travail ne correspond pas à la réalité.

L'incidence du refus de paiement de la caisse de maladie compétente

Néanmoins, il ne suffit pas que la caisse de maladie ait informé l'employeur que toute prolongation du congé de maladie du salarié au-delà d'une certaine date lui était refusée, pour que l'employeur retrouve son droit de licencier. Si le salarié se déclare malade et remet des certificats médicaux, il est en congé de maladie et l'employeur n'a, en principe, pas le droit de le licencier (C.S.J. 25.10.1990). Dans un autre cas d'espèce où la caisse de maladie avait notifié, à l'employeur, son refus de prendre en considération les derniers certificats médicaux qui lui avaient été remis par le salarié, le salarié n'avait plus remis de certificat de maladie à son employeur du fait que ce dernier lui avait retourné ceux qu'il lui avait versés auparavant avec la mention « ne nous concerne pas ». En plus, il lui avait fait savoir dans une lettre, envoyée avant la dernière période de maladie, qu'il n'accepterait pas d'autre certificat médical à l'avenir. La Cour d'Appel a décidé qu'en présence de renseignements contradictoires sur l'état de santé du salarié, l'employeur aurait dû, avant de licencier, faire toutes les vérifications possibles quant au motif de la dernière absence. En effet, l'appréciation du contrôle médical ne l'emporte pas sur l'avis du médecin traitant qui a certifié une incapacité de travail. La Cour a estimé que l'employeur, qui a omis de faire des vérifications supplémentaires, a agi avec précipitation et a commis un abus en licenciant le salarié dans ces circonstances (C.S.J. 25.04.1996).

Le certificat médical rétroactif

La situation concernant la force probante du certificat médical se présente autrement si la maladie n'est certifiée qu'ex post.

En effet, d'après la jurisprudence, il faut refuser, dans l'intérêt de la sécurité juridique, les certificats rétroactifs, ou du moins dire qu'« en cas de contestation par l'employeur, le certificat rétroactif n'est établi pas à suffisance de droit l'état de maladie au moment du licenciement et qu'il appartient au salarié de rapporter des preuves supplémentaires. Décider le contraire risquerait d'encourager les abus et de mettre les patrons à la merci de leurs salariés » (T.T. 16.06.1989).

Dans un autre litige, le Tribunal du Travail a décidé qu'il faut effectivement conclure que le médecin qui a établi un certificat médical une dizaine de jours après une prétendue incapacité de travail, n'a pas pu, par lui-même, constater l'incapacité de travailler de la salariée et n'a donc fait que relater dans ce certificat

des affirmations de la patiente. Une expertise a été ordonnée afin de déterminer si, le jour du licenciement, une maladie justifiant une incapacité de travailler existait (T.T. 28.05.1993).

La possibilité de faire vérifier la réalité de l'incapacité de travail par un autre médecin

Tel qu'il a déjà été relevé plus haut, le salarié a l'obligation de prouver la réalité de la maladie en cas d'absence par la production de certificats médicaux, l'employeur ayant cependant la possibilité de combattre la valeur probante de ces certificats.

En conséquence, l'employeur, pour vérifier la réalité de l'incapacité de travail invoquée, peut demander à son salarié de se soumettre même pendant la durée de la maladie invoquée à une visite médicale. Toutefois, il doit laisser au salarié un délai pour être en mesure de se présenter chez le médecin (C.S.J. 05.02.1987).

Le salarié ne peut pas refuser cette injonction de l'employeur sans motifs valables.

Ainsi dans un cas d'espèce (C.S.J. 23.03.2000), la Cour d'Appel a retenu que l'argument de la salariée que les arrêts médicaux de travail sont du ressort de l'organisme de la sécurité sociale, en l'occurrence la Caisse de maladie des employés privés, ne saurait faire obstacle au droit de l'employeur de demander à sa salariée de se soumettre à un examen médical de contrôle, dès lors que pour la période concernée, c'est l'employeur qui était obligé en vertu de l'article 35(3) point 2 de la loi sur le contrat de travail d'assurer à son employée le maintien intégral de son traitement. Le fait que la salariée a touché plus tard des indemnités pécuniaires de maladie de la part de la CMEP, ayant à ce moment entraîné l'intervention du médecin de contrôle de la sécurité sociale, n'est d'aucune pertinence quant à la période pendant laquelle la salariée bénéficiait encore du maintien du traitement à charge de son employeur.

Il n'y a pas non plus lieu d'examiner les affirmations de la salariée que d'autres médecins auraient également conclu à son incapacité de travail pour l'époque de son licenciement, dès lors que ces attestations n'ont été établies que plus tard et n'avaient pas été soumises à l'employeur, qui pour décider du licenciement ne pouvait avoir égard qu'aux éléments à sa disposition à cette époque.

La salariée ne saurait pas non plus s'appuyer sur une prétendue non-communication du certificat établi par un médecin commis par l'employeur pour se prononcer sur la véracité du certificat médical produit par la salariée (après son examen) pour prétexter de l'ignorance des conclusions du prédit médecin, alors que compte tenu du courrier envoyé le lendemain de l'examen, la salariée ne pouvait ignorer que ledit praticien n'avait pas conclu à une incapacité de travail dans son chef.

Le reproche que les motifs ne seraient pas libellés de façon suffisamment précise dans la lettre de licenciement en raison du fait que le prédit certificat n'avait pas été mis à la disposition de la salariée ne saurait être retenu, cette dernière n'ayant pas pu se méprendre sur les motifs à la base du licenciement: c'est en raison du constat par ce médecin d'une absence de justification d'un arrêt de travail que son employeur lui a enjoint de se présenter chez un autre médecin, injonction à laquelle elle ne pouvait pas refuser de donner suite en l'absence de motifs valables.

Finalement, l'argument qu'il serait discutable que l'employeur puisse imposer son propre contrôle médical au salarié déclaré malade, et plus particulièrement un troisième contrôle auprès d'un autre médecin, après deux examens l'un confirmatif de la maladie, l'autre non documenté par un rapport médical, n'est pas pris en compte, dès lors que l'employeur qui affirme que les certificats versés par la salariée constituent des certificats de complaisance, ne peut fonder cette affirmation sur la seule circonstance que le médecin délégué par lui a déclaré l'employé capable de travailler.

En l'occurrence, compte tenu de ce que l'employeur savait que le premier médecin commis par lui avait déclaré la salariée capable de travailler, et eu

égard au fait qu'il lui appartient en présence de renseignements contradictoires sur l'état de santé de faire des vérifications supplémentaires, l'employeur ne saurait encourir le reproche d'avoir demandé à sa salariée de se soumettre à un nouvel examen et d'avoir, dans un souci évident d'objectivité, choisi un autre praticien.

Ainsi la Cour d'Appel a décidé que pour la salariée, qui n'a pas fait valoir de motifs valables relatifs à un empêchement, le fait de ne pas s'être soumise au prédit examen de contrôle chez le deuxième médecin entraîne que l'employeur avait réussi à renverser la présomption d'incapacité de travail, la salariée ne bénéficiant ainsi plus de la protection contre le licenciement de l'article 35.

Important

Dans le cadre de la présente chronique juridique, des situations spécifiques ont été analysées où la protection contre le licenciement d'un salarié, produisant un certificat médical, peut tomber. Néanmoins, pour justifier un licenciement, il faut en outre que le/les motif(s) invoqué(s) à la base du licenciement soient réels et sérieux et soient suffisants pour justifier le licenciement du salarié concerné.

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons à cet endroit les projets de règlement grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets de loi et projets de règlement sous rubrique peut être obtenue au tél.: 42 39 39 - 352 (Mme Liette Molitor)

Ministère de l'Environnement

Projet de loi portant

- a) transposition en droit national de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, et de la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages;
- b) modification de la loi modifiée du 11 août 1982 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles. (2475TTO)

Projet de règlement grand-ducal relatif à des modalités d'application et à la sanction du règlement CE 761/2000 du Parlement Européen et du Conseil du 19 mars 2001 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS). (2478TTO)

Avant-projet de règlement grand-ducal portant application de la directive 2000/69/CE du Parlement Européen et du Conseil du 16 novembre 2000 concernant les valeurs limites pour le benzène et le monoxyde de carbone dans l'air ambiant. (2487TTO)

Projet de règlement grand-ducal concernant la mise en décharge des déchets. (2488TTO)

Ministère des Transports

Projet de règlement grand-ducal portant des spécifications complémentaires relatives aux enquêtes techniques relatives aux accidents et aux incidents graves survenus dans le domaine du transport maritime. (2476FMA)

Avant-projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal du 3 février 1998 portant exécution de Directives des CE relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques ainsi que des tracteurs agricoles et forestiers à roues. (2477KYV)

Avant-projet de règlement grand-ducal relatif à l'agrément des entreprises de production de matériels aéronautiques aptes à être installés directement sur les aéronefs. (2493FMA)

Avant-projet de règlement grand-ducal relatif aux conditions d'aptitude requises par le personnel habilité à prononcer l'approbation pour la remise en service des aéronefs (APRS) en transport aérien commercial. (2494KCA)

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Projet de règlement grand-ducal portant exécution de la loi concernant le soutien au développement rural. (2479TCA)

Projet de règlement grand-ducal modifiant les annexes du règlement grand-ducal modifié du 28 mai 1993 fixant les mesures de protection contre l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux. (2490KYV)

Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports

Projet de règlement grand-ducal fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales du régime technique, du régime de la formation du technicien et du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique. (2480KCA)

Ministère de l'Economie

Projet de règlement grand-ducal abrogeant le règlement grand-ducal du 31 août 1992 concernant les prix de vente des vins indigènes. (2481FMA)

Projet de règlement grand-ducal concernant la production d'énergie électrique basée sur les énergies renouvelables ou sur la cogénération. (2491TTO)

Ministère du Travail et de l'Emploi

Projet de loi portant

1. approbation de la convention internationale du travail no 172 concernant les conditions de travail dans les hôtels et restaurants, 1991;
2. réglementation de la durée de travail des ouvriers, apprentis et stagiaires occupés dans l'hôtellerie et la restauration. (2482FMI)

Projet de loi portant modification en vue de l'interprétation de la loi modifiée du 10 avril 1976 portant réforme de la réglementation des jours fériés légaux. (2485FMI)

Ministère d'Etat - Communications

Projet de loi portant approbation des Amendements au préambule, aux articles I; II; III; V; VI; VII; IX;

X; XII; XIV; XV; XVII; XVIII; XXI et à l'annexe A de la Convention portant création de l'Organisation Européenne de Télécommunications par satellite „EUTEL-SAT“ tels qu'ils ont été adoptés à la 26e réunion de l'Assemblée des Parties à Cardiff, le 20 mai 1999. (2483TCA)

Projet de loi relative à la mise en place d'un Médiateur au Luxembourg. (2489FMI)

Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 15 décembre 1992 relatif à la mise sur le marché des médicaments, le règlement grand-ducal modifié du 15 janvier 1993 relatif à la mise sur le marché des médicaments vétérinaires ainsi que le règlement grand-ducal modifié du 19 février 1974 portant exécution de la loi du 19 février 1973 sur la vente des substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie. (2484KYV)

Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement

Projet de loi réglementant certaines pratiques commerciales, sanctionnant la concurrence déloyale et transposant la directive 97/55/CE du Parlement Européen et du Conseil modifiant la directive 84/450/CEE sur la publicité trompeuse afin d'y inclure la publicité comparative. (2486FMI)

Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse

Projet de loi concernant la situation de revenu des personnes handicapées portant:

1. réglementation du travail des personnes handicapées dans les ateliers protégés et modification de la loi modifiée du 12 novembre 1991 sur les travailleurs handicapés;
2. création d'un droit à un revenu pour personnes gravement handicapées;
3. création d'un Conseil supérieur des personnes handicapées.

(2492FMI)

Vient de paraître

7^e mise à jour du «Droit du travail luxembourgeois»

La septième mise à jour (juin 2001) du «Droit du Travail», rédigé et compilé par Marc Feyereisen, vient de paraître. Cette nouvelle mise à jour comporte plus de 210 pages et prend en considération: a) les

lois et règlements grand-ducaux à jour au premier juin 2001; b) plus de cent cinquante nouveaux arrêts de la Cour Supérieure de Justice de Luxembourg, intervenus entre mai 2000 et mai 2001, sélectionnés parmi plus de 400 arrêts sur base de leur intérêt particulier.

La 7ième mise à jour sera envoyée automatiquement à tous ceux qui ont préalablement formulé une demande d'abonnement, au prix de 1.936 LUF (48 EUR). Tous les autres détenteurs de l'ouvrage de base qui n'ont pas encore retourné la carte d'abonnement intercalée, peuvent encore le faire, soit en la retournant à leur librairie habituelle, soit directement à l'éditeur Editions Promoculture, boîte postale 1142, L-1011 Luxembourg. Notons encore que l'ouvrage de base sur le Droit du travail, comprenant maintenant le classeur avec la refonte de 2000 plus la 7ième mise-à-jour reste disponible au prix de 8.850.- francs lux.

Buchneuerscheinung

Steuererklärung leicht gemacht

Im Verlag Promoculture ist das neue Buch von Jeannot Krecké und Mars di Bartolomeo «Die Steuererklärung leicht gemacht» erschienen und ab sofort im luxemburgischen Buchhandel zum Preise von 1.190.- LUF erhältlich.

Das Ausfüllen der jährlichen Steuererklärung stellt für viele Bürger eine schwierige und lästige Pflichtübung dar denn die entsprechende Gesetzgebung ist ebenso umfangreich wie schwer verständlich. Jeannot Krecké und Mars di Bartolomeo, in enger Zusammenarbeit mit Andersen, haben einen leicht verständlichen Wegweiser für den Steuerzahler erarbeitet. Sie wollen mit ihrem neuen Buch dem Leser helfen, die Steuergesetze kennen und verstehen zu lernen. Anhand von vielen Beispielen soll das Ausfüllen der Steuererklärung erleichtert werden. Ebenso machen die Autoren auf die vielen Möglichkeiten der legalen Steuerersparnisse aufmerksam.

Das Buch folgt in seinem Aufbau dem Formular der Steuererklärung und erläutert ausserdem alle Freibeträge und Steuerermässigungen sowie deren Anwendung. Auch spezifische Beispiele, wie die Besteuerung von Präsenzgeldern, die Besteuerung von Sportlern, Versicherungsagenten, Dirigenten, Zeitungsmitarbeitern, die Besteuerung von Pflegefamilien und Tagesmüttern, usw., werden ausgiebig behandelt. Von Interesse dürfte das neue Buch ebenfalls für die in Luxemburg arbeitenden Grenzgänger sein, da die jüngsten Änderungen der Luxemburger Steuergesetzgebung ebenfalls Massnahmen zugunsten der nichtansässigen Beschäftigten beinhalten.

«Die Steuererklärung leicht gemacht», 272 Seiten im Format 165 x 240 mm, ISBN: 2-87974-043-6, ist ab sofort in jeder Buchhandlung erhältlich, oder durch Überweisen von 1.190.- Franken auf das Postscheckkonto CCP Nr 87236-33 der Editions Promoculture, bp 1142, L-1011 Luxembourg.

Herbots Partners

FORMATION & CONSULTANCE

___ VOS PARTENAIRES EN DEVELOPPEMENT ___

___ VENTE * APRÈS VENTE * MARKETING ___

Téléphonez ou faxez-nous pour recevoir plus d'informations!

Herbots & Partners

68, rue de Beggen • L-1220 Luxembourg

Tél: 00352/42 80 96 • Fax: 00352/42 80 97

Email: Herbots@pt.lu - www.Herbotstraining.com

La ForMation avec le M de Management

**15 & 16 novembre 2001
à Poitiers**

FUTURALLIA 2001: REUSSISSEZ VOS ALLIANCES!

Dans le cadre de ses activités en faveur de l'internationalisation des petites et moyennes entreprises, l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce participera au 7^e forum internatio-

- Technologies de l'information, micro-électronique et informatique ;
- Agroalimentaire et santé animale ;
- Transformation du bois, meubles et matériaux de construction.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site officiel de la manifestation :

www.futurallia.com

Participation nationale

Pour le Grand-Duché de Luxembourg, une dizaine d'entreprises ont déjà confirmé leur participation à la manifestation le mois de novembre prochain. L'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI, en tant que Conseiller National, continue avec les activités de promotion du salon. Les frais de participation liés à cette mission à Poitiers sont de 600 EUR, montant qui offrira aux entreprises l'ensemble des prestations suivantes :

- Inscription à «FUTURALLIA 2001»
- Parution de votre entreprise dans le catalogue «FUTURALLIA 2001» et sur le site Internet officiel du salon
- Gestion des rendez-vous personnalisés
- Mise à disposition des interprètes si nécessaires
- Accès gratuit au site Intranet de «FUTURALLIA 2001» (<http://www.futurallia-on-line.com>)
- 4 repas (dont 1 dîner de gala)
- 3 nuitées dans un complexe hôtelier de prestige situé sur le site du FUTUROSCOPE (du 14 au 16 novembre 2001)
- Déplacement aller-retour commun en bus (Star-Vision).

Un stand national pour le Luxembourg situé dans le «village international» où l'ensemble des régions de France et des pays participant à la manifestation seront représentés servira de point de repère pour les entreprises nationales ainsi que de vitrine au Grand-Duché en mettant en évidence des dépliants, des dossiers d'information, des affiches, ... etc pour la promotion de l'économie luxembourgeoise.

Les personnes intéressées au salon «FUTURALLIA 2001» qui désirent obtenir des renseignements complémentaires en relation avec le déroulement pratique du salon sur place sont priées de retourner le formulaire ci-dessous par courrier, par téléfax ou encore par e-mail au service Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce.

7^e Forum International de Développement des Entreprises
7th International Business Development Forum

Futurallia 2001
Réussissez vos alliances !
Forge successful partnerships !

15 ET 16 NOVEMBRE 2001
POITIERS FUTUROSCOPE - FRANCE
www.futurallia.com

CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE LA VIEUXNE

nal de développement des alliances et partenariats d'entreprises «FUTURALLIA 2001» qui se déroulera les 15 et 16 novembre prochains à Poitiers.

Le concept «FUTURALLIA 2001» compte déjà 80 partenaires de 35 pays différents en provenance des quatre coins du monde dont l'Asie, l'Europe, les Pays Arabes, le Continent Américain et l'Afrique. A cette date, 250 participants se sont déjà inscrits et le nombre de nouvelles inscriptions progresse de jour en jour, ce qui montre l'intérêt croissant des entreprises pour le salon «FUTURALLIA 2001».

Durant deux jours, au Palais des Congrès du Futuroscope, 700 chefs d'entreprise se rencontreront à travers 8.000 rendez-vous personnalisés. Les secteurs d'activité représentés sont les suivants :

- Fabrication d'équipements, machinerie et matériel de transport, matériel médical ;
- Plasturgie et matériaux composites ;

«FUTURALLIA 2001»

Société: _____ Nom: _____

Fonction: _____ Adresse: _____

Code Postal: _____ Localité: _____

Téléphone: _____ Fax: _____

E-Mail: _____ homepage: _____

- Je suis intéressé(e) à recevoir des informations supplémentaires sur le déroulement pratique du salon «FUTURALLIA 2001» qui aura lieu les 15 et 16 novembre prochains à Poitiers.
- Je suis intéressé(e) à recevoir la fiche d'inscription (via e-mail) au salon «FUTURALLIA 2001».
- Je suis intéressé(e) à rencontrer un collaborateur de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce afin d'obtenir des renseignements pratiques sur la manifestation.
- Je suis intéressé(e) à obtenir des informations supplémentaires sur toute autre action ou initiative similaire qui sera organisée au cours de l'exercice 2001-2002.
- Je suis intéressé(e) à obtenir un dossier d'information complet sur les autres services offerts par l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce aux entreprises.



PME/PMI
LUXEMBOURG

**Euro Info Centre Luxembourg
PME/PMI – Chambre de Commerce**
Personne de contact: **Mme Laura GUTIERREZ**

31, Bd Konrad Adenauer
LUXEMBOURG – KIRCHBERG
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél. 42 39 39-333
Fax. 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu

Conférences juin 2001

La coopération internationale: une bouée de secours face à la mondialisation pour les PME/PMI?

Le 20 juin 2001 a eu lieu à la Chambre de Commerce une conférence sur la coopération internationale qui a rassemblé 73 participants. Son but général a été de donner des clés aux entreprises désireuses de s'engager dans un partenariat stratégique, élément de force dans une économie de plus en plus mondialisée. La conférence s'est déroulée sur l'ensemble de la journée. Deux grands axes en formaient l'ossature : d'une part, une partie théorique sur les cadres juridique et fiscal et la transmission d'entreprise ; d'autre part, un volet plus pratique concernant

les formes de partenariat, les financements (cf programme JEV) et les opportunités (comme les salons de coopération et les foires internationales).

Matthew Berry, président d'ICNA (*International Cooperation Network Association*), association basée à Mulhouse (France), a ouvert la conférence par une invitation à agir localement pour mieux penser la mondialisation, et à utiliser les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication).

M. Bulach, avocat auprès de l'Etude Wiltgen & Partners, s'est ensuite attelé aux aspects juridiques de la coopération transfrontalière. Son propos a d'abord consisté à mentionner les différentes possibilités de coopération. M. Bulach a mis en garde l'entrepreneur luxembourgeois qui voudrait s'engager dans un partenariat : surtout ne pas s'engager sans avoir au préalable songé au droit applicable en cas de litige. L'entrepreneur luxembourgeois a le choix de recourir à un droit national (celui du Luxembourg ou

celui du pays de son partenaire) ou bien à des règles plus spécifiques dans le cadre d'un arbitrage. Enfin, M. Bulach a présenté les deux types d'implantation possibles : par succursale (une émanation de l'entreprise luxembourgeoise) ou par filiale (avec une personnalité juridique propre). Pour les PME/PMI qui choisiraient de s'associer à une filiale, M. Bulach a recommandé la Soparfi, plus souple que la Holding 29, et a évoqué les risques de blocages juridiques causés par la Joint Venture, qui n'est finalement qu'une variante de la coopération horizontale.

M. J.L. Lucius, associé de KPMG Experts Comptables, a emboîté le pas à M. Bulach pour traiter des aspects fiscaux. M. Lucius a d'abord répondu à la question de savoir où les bénéfices de l'entrepreneur doivent être imposés, pour ensuite s'attarder sur les cas plus particuliers de la TVA (cf huitième directive) et des cotisations sociales. M. Lucius a alors cédé la parole à M. Maurice Pereira, Manager chez KPMG Corporate Finance, qui a abordé les aspects opérationnels d'une acquisition ou d'une transmission d'une entreprise transfrontalière. M. Pereira a donné quelques clés pour aider les entreprises à identifier et à approcher leurs cibles potentielles (sources d'information, travaux d'analyse recommandés...) et a évoqué les différentes étapes ponctuant la négociation d'un partenariat : accord de confidentialité, lettre d'intention, *due diligence* (ou audit d'acquisition), offre révisée enfin. M. Pereira a donné des conseils pour la bonne conduite des négociations et il a parlé du contrat d'acquisition et des garanties qu'il entraîne. Enfin, M. Pereira a insisté sur la nécessité de ne pas négliger l'intégration post-acquisition (financière, humaine et organisationnelle, culturelle, et intégration des systèmes d'information), qui doit être envisagée dès la mission de *due diligence*. M. Yves Karier, attaché économique au service « Conseil et Assistance aux PME » de la Chambre de Commerce a complété la présentation en s'intéressant à la forme de partenariat plus particulière que sont les transmissions d'entreprises.



M. J.P. Guth, directeur de Alsa Ltd (Londres), a commencé le programme de l'après-midi en présentant les différentes formes de partenariats : la filiale à 100%, les liaisons purement contractuelles, les participations croisées, la franchise, le GEIE, la coopé-

ration, l'entreprise „consortiale“, l'entreprise „amibe“, ou encore la joint-venture de PME. M. Gilles Schlessler a ensuite pris la parole pour revenir plus en détail sur les principes et le financement de la coopération technologique dans laquelle est spécialisé Luxinnovation GIE. Après avoir brièvement présenté les services offerts par Luxinnovation, M. Schlessler a analysé les modalités de la coopération technologique en général (*non disclosure agreement*, partage des risques et des coûts, protection de l'information, facteurs de risque et de succès, partenaires) et les possibilités de financement en fonction des opérations visées. M. Schlessler a conclu en évoquant les aides de l'Union européenne, plus précisément le Cinquième programme-cadre de R&D de l'UE mis en place depuis 1999.

Après le témoignage de M. Bert Ehses, directeur de Pacific West GmbH, M. Martino Santos Silva, superviseur de l'Unité «Assistance Technique» du Programme JEV à Luxembourg, a présenté plus en détail le programme JEV (*Joint European Venture*) qui avait déjà été évoqué à plusieurs reprises au cours de la journée. Il a notamment introduit le nouveau programme JEV destiné à simplifier l'ancien programme et à l'ouvrir aux pays candidats. La contribution de EUR 3000 pour chaque emploi créé est en effet un atout majeur pour des PME à petit budget.

Enfin, l'exposé de Mme Sabrina Sagramola, responsable de l'EIC-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce, a conclu la journée. Celui-ci a consisté à justifier l'intérêt des salons de coopération et des foires internationales. Mme Sagramola a ainsi insisté sur les nouvelles tendances géographiques : vers plus de coopération des PME avec la grande région Saar-Lor-Lux, le Benelux et l'UE ; vers plus d'échanges avec les PECO, l'AELE, le Bassin méditerranéen, le Proche et Moyen Orient, l'Amérique Latine, l'Asie et le reste du monde. Après avoir expliqué le principe de ces événements (accompagnement et soutien, stimulation des relations, facilitation), Mme Sagramola en a présenté le déroulement pratique et les conditions de participation. Enfin, un calendrier des séances d'information et des salons de coopération et foires internationales a été distribué aux entreprises.

Pour de plus amples renseignements concernant la conférence du 20 juin dernier, le service EIC tient à votre disposition des dossiers d'information qui peuvent être obtenus sur simple demande.

Aarbechtsecherhëet um Bau: Dans les coulisses du Centre National Sportif & Culturel

Dans le cadre du programme communautaire «PR-Events» et en collaboration avec l'Inspection du Travail et des Mines, le Groupement des Entrepreneurs, la Fédération des Artisans, et secondé par l'Euro Info Centre - Luxembourg PME de la Chambre



GREY

Transmettre son entreprise en de bonnes mains ? C'est signé AVEC, la solution de confiance.

Transmettre son entreprise. Certes pas une décision facile à prendre. Ni à mettre en oeuvre. La réussite d'une telle opération nécessite une parfaite connaissance du marché et de ses acteurs, les compétences pour réaliser une analyse complète et sans faille de l'entreprise, sans oublier le souci d'une totale discrétion durant toute la durée des négociations.

La solution qui s'impose à Luxembourg?

AVEC - Acquérir ou Vendre une Entreprise en toute Confidentialité.



Banque Internationale
à Luxembourg

Société anonyme, fondée en 1856
69, route d'Esch - L-2953 Luxembourg
Tél. : 4590-2879 - Fax : 4590-2086
www.dexia-bil.com - e-mail : contact@dexia-bil.com

LA BANQUE
DE MES
PROJETS.



des Métiers, l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce a organisé le 25 juin dernier son «PR-Event» «Aarbechtsecherhëet um Bau» dans le cadre unique du Centre National Sportif et Culturel.

L'EIC - Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce, au titre de coordinateur national et européen du projet, est en charge de la campagne promotionnelle «PR-Event» initiée par la Commission européenne en 1997. Un «PR-Event» a pour mission de sensibiliser les entreprises aux nombreux enjeux (humains, organisationnels, économiques, etc.) de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail par le biais de la présentation de «bonnes pratiques». Le concept est simple: des entreprises viennent apporter leur témoignage et expliquent de manière simple et concrète leur action pour limiter le nombre d'accidents sur le lieu de travail.

Chaque année, les organisateurs définissent un thème servant de fil conducteur à la manifestation. Après le succès des huit campagnes précédentes, le «PR-Event 2001» a eu pour cible le secteur de la construction et du génie civil. Pour accueillir les 137 participants et orateurs, le Centre National Sportif et Culturel a ouvert ces portes en avant-première. La

manifestation a été rehaussée par la présence de Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre des Travaux publics, et de Monsieur François BILTGEN, Ministre du Travail et de l'Emploi, qui ont respectivement prononcé les allocutions d'ouverture et de clôture.

Cette année, les entreprises ont été sélectionnées parmi les nombreuses entreprises ayant travaillé sur le chantier du C.N.S.C.. Ces entreprises, à savoir, H.T. LUX. S.A., Préfalux S.A., Socom S.A. et Sageri Luxembourg S.A., ont montré devant un parterre très attentif leur conception de la santé et de la sécurité sur un chantier et les mesures mises en œuvre spécifiquement à l'occasion de la réalisation du C.N.S.C.. Ainsi, l'accent s'est porté par exemple sur la réalisation du plan de sécurité ou des travaux en hauteur. A la fin de la manifestation, une visite succincte des parties accessibles du bâtiment a permis aux participants de mieux comprendre les exposés des entreprises et de mieux apprécier les solutions présentées par celles-ci.

Pour de plus amples renseignements concernant la manifestation PR-Event du 25 juin dernier, l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI se tient à votre disposition dans les locaux de la Chambre de Commerce, par téléphone au 42-39-39-333, par fax au 43-83-26 et par e-mail à l'adresse eic@cc.lu.

Les marchés publics s'ouvrent: aussi pour votre société

Le 27 juin 2001, l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI a organisé dans les locaux de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg une conférence portant le titre « Les marchés publics s'ouvrent : aussi pour votre société ». La conférence a fait la suite à une enquête menée par l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI au cours de l'exercice 2000. Cette enquête a montré qu'il existe un grand intérêt des entreprises luxembourgeoises pour le thème des marchés publics européens. Cet intérêt s'est aussi reflété dans le grand nombre de participants. 119 personnes, parmi lesquelles trois dépu-



CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Marchés publics européens

(à remplir à la machine ou en lettres majuscules)

Nom de l'entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Localité: _____

Téléphone: _____ Téléfax: _____

E-Mail: _____ http:// _____

- Je souhaite recevoir le dossier d'information distribué lors de la conférence du 27 juin 2001.
- Je voudrais utiliser le service de veille de l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI – Chambre de Commerce relatif aux marchés publics européens.
- Je voudrais commander «Le guide sur les règles applicables aux procédures de passation des marchés publics de ...
- services (Directive 92/50/CEE),
 - travaux (Directive 93/37/CEE),
 - fournitures (Directive 93/36/CEE).
- Je souhaite être régulièrement informé(e) des activités de l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI – Chambre de Commerce.



PME/PMI
LUXEMBOURG

Euro Info Centre Luxembourg
PME/PMI – Chambre de Commerce
 31, Bd Konrad Adenauer
 LUXEMBOURG – KIRCHBERG
 Adresse postale: L-2981 Luxembourg
 Tél. 42 39 39-333
 Fax. 43 83 26
 E-mail: eic@cc.lu
Personne de contact: M. Niels Dickens

Merkur 7 • 2001

EIC

tés, un ambassadeur et différents représentants des ministères luxembourgeois, se sont inscrites à la conférence.

Pendant la conférence, la législation européenne et la législation nationale ont été présentées par Monsieur Georges Hilger, Premier Conseiller de Gouvernement et Président de la Commission des Soumissions au Ministère des Travaux Publics, et par Madame Jill Michielssen, Rapporteur à la Commission européenne – Direction Générale «Marché Intérieur» – Politique des Marchés Publics. Les règles applicables à la passation des marchés publics «européens», la législation nationale sur les marchés publics, la jurisprudence et la réforme des marchés publics ainsi que les possibilités de prendre en compte des aspects environnementaux ont été expliquées et analysées.

Le programme ayant offert la possibilité aux participants d'intervenir, des débats ont permis tout au long de la journée de poser des questions et de faire des remarques en se basant sur des cas pratiques. A la fin de la conférence, le nouveau service de veille de l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI a été présenté. Ce service vise à transmettre quotidiennement aux entreprises par voie électronique les appels d'offres publiés au Journal Officiel des Communautés Européennes après sélection à l'aide des profils élaborés auparavant. Le service sera lancé en septembre de cette année.

Pour de plus amples informations sur le nouveau service ou pour tout autre renseignement relatif aux

marchés publics européens: Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce (tél. : 42 39 39 333, fax : 43 83 26, e-mail : eic@cc.lu).

Reconnaissance des qualifications professionnelles

La Commission européenne a l'intention de proposer une nouvelle directive qui remplacera le système actuel de reconnaissance des qualifications professionnelles. Les objectifs, tels qu'annoncés dans la Communication sur les nouveaux marchés du travail européens, sont de simplifier et consolider les règles et procédures en vigueur, d'améliorer les conditions de reconnaissance professionnelle et de libéraliser la prestation de services, tout en garantissant une meilleure transparence et sécurité juridique. Les résultats de la consultation que vient de lancer la Commission seront pris en compte lors de la présentation de la proposition de directive avant le Conseil européen de printemps 2002. Les documents de consultation sont disponibles à l'adresse suivante:

http://europa.eu.int/omm/internal_market/fr/qualifications/index.htm

Les paiements à partir du 1^{er} janvier 2002

Les pièces et billets en euro auront cours légal à partir du mardi 1^{er} janvier 2002 et pourront être utilisés pour les paiements en argent liquide. Cependant, tous les consommateurs n'auront pas des euros dans leur porte-monnaie dès le premier jour. En effet, il faut s'attendre à ce que les consommateurs vont encore écouler leurs derniers francs luxembourgeois, soit en les échangeant à la banque ou un des centres €change, soit en payant leurs courses dans le commerce avec les francs qui leur restent.

Ainsi, au début de l'année 2002, le commerce aura affaire à différents cas de figure:

- les clients qui payeront en LUF ;
- les clients qui payeront en EUR ;
- les clients qui payeront avec une devise étrangère;
- les clients qui payeront par carte bancaire ;
- les clients qui payeront par chèque.

1. Les clients qui payeront en LUF

Certains clients payeront leurs achats avec des francs luxembourgeois. En effet, le franc luxembourgeois pourra encore être utilisé pendant deux mois - du 1^{er} janvier 2002 au 28 février 2002 - pour les paiements en liquide. C'est ce qu'on appelle la période de double circulation : le franc luxembourgeois et l'euro vont circuler en parallèle. Mais en pratique, l'on estime qu'au bout de deux semaines le public aura écoulé la majeure partie des francs luxembourgeois dont il disposait encore.

Ce qui est important de savoir, c'est que le commerce va accepter les francs luxembourgeois, mais que, dans la mesure du possible, il rendra le change en euros. Par cette opération, le commerce contribuera à retirer les francs luxembourgeois du circuit économique et à mettre l'euro en circulation.

Les caisses devraient donc pouvoir indiquer le change en euros à rendre à un client qui a payé avec des francs luxembourgeois. Si votre caisse ne le permet pas, vous devrez trouver un autre moyen de faire le calcul. A cet effet, la Chambre de Commerce met à disposition l'outil «www.cc.lu-Change» (fichier Excel) sur son site Internet (www.cc.lu). Ce fichier peut être

2002 annuaire électronique

PAOKI Geo

Annuaire électronique des professionnels avec recherche et visualisation géographique

PAOKI Geo

Annuaire électronique des professionnels avec recherche et visualisation géographique

2002 annuaire électronique



..ils ont besoin de vos produits et services !

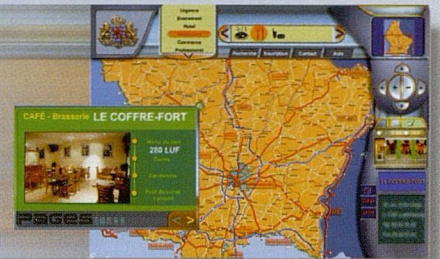
© PAOKI Productions - 9, rue Jean-Pierre Sauvage L-2514 Luxembourg Tél: (352) 26.43.19.26 Fax: (352) 26.43.23.43 e-mail: contact@paoki.com

Avec interface cartographique

GRATUIT ! votre référencement

GRATUITE ! votre localisation personnalisée*

COMMUNIQUEZ en toute autonomie sur l'espace INFO+



* voir les conditions sur le CD-ROM

consultez le CD-ROM joint
découvrez tous les avantages !



INSCRIVEZ-VOUS

en renvoyant le coupon ou via le CD-ROM (fax, e-mail)

Société :

Adresse :

L-

Ville :

Personne de contact :

Tél:

e-mail:

à envoyer ou faxer à :

PAOKI Productions

9, rue Jean-Pierre Sauvage

L-2514 Luxembourg

TEL: 26.43.14.28 ou 26.43.14.29

FAX: 26.43.23.43 e-mail: geo@paoki.com

Annuaire PAOKI-Geo

- Nous sommes intéressés par une inscription gratuite dans l'annuaire PAOKI-Geo
- Nous sommes intéressés par une localisation personnalisée Gratuite pour une adhésion à INFO+ (pour site Internet, print, fax)
- Nous sommes intéressés par les espaces INFO+ et/ou e-PROD
- Nous désirons être mieux renseignés sur votre offre

Autres intérêts

- Nous sommes intéressés à placer votre produit
- Nous sommes intéressés par le développement de projets
- Seriez-vous intéressés de connaître votre position GPS (Global Positioning System) pour être localisable (à 10 m près) par les systèmes de navigation ?
- en intranet
- sur une borne
- autre
- Multimédia
- Internet
- Oui
- Non

téléchargé gratuitement et vous permet de connaître le montant à rendre en EUR si le client a payé en LUF (voire DEM, NLF ou FRF).

2° Les clients qui payeront en EUR

Etant donné que le commerçant est supposé rendre le change en EUR, le calcul de montant à rendre est beaucoup plus aisé que dans la situation où le client paye en LUF. De fait, dès le 1^{er} janvier 2002, il est possible qu'un client paye avec des euros qu'il se sera procuré sous forme d'un kit public. Parallèlement, à partir du 1^{er} janvier 2002, les distributeurs automatiques de billets ne distribueront que des euros. Il se peut donc que des clients s'approvisionnent en billets euro auprès d'un distributeur et paient ensuite leurs achats en euro.

3° Les clients qui payeront avec une devise étrangère

Il est également possible que des clients paient avec des unités monétaires issues de la zone euro : des francs français, des marks allemands, etc. Si le client vous tend des pièces en paiement, vous devrez les refuser parce que, après le 31 décembre 2001, elles ne seront plus échangeables auprès des banques. Pour ce qui est des billets, vous pourrez les accepter jusqu'au 28 février 2002, car on pourra encore les échanger auprès des banques jusqu'au 31 mars 2002.

Dans ce contexte, il est intéressant de noter que les banques de la place ont décidé d'échanger, en dehors des pièces ayant cours légal au Grand-Duché - donc les francs luxembourgeois et belges - également les pièces en francs français, marks allemands et florins néerlandais, et ceci jusqu'au 31 décembre

(déclaration de M. Lucien Thiel président de l'ABBL, lors de la « Conférence d'Information EURO » du 3 juillet 2001 à la Banque Centrale du Luxembourg).



4° Les clients qui payeront par carte bancaire

Le paiement par carte bancaire est sans doute le cas de figure le plus simple : vous n'encaissez pas d'argent liquide et vous n'aurez pas besoin de rendre de change.

5° Les clients qui payeront par chèque

Si le franc luxembourgeois pourra encore être utilisé en janvier et en février pour des paiements en liquide, les chèques et les virements doivent être libellés en euro dès le 1^{er} janvier 2002. Il faudra donc être attentif à ne plus accepter de chèque libellé en LUF à partir du 1^{er} janvier 2002 !



Après la fin de la période de double circulation, c.-à-d. après le 28 février 2002, les paiements en francs luxembourgeois ne seront plus acceptés dans le commerce. Seul l'euro pourra être utilisé.

Si des consommateurs disposent encore de francs luxembourgeois après cette date, ils pourront encore les échanger pendant un certain temps contre des euros auprès des P&T et auprès de certaines banques commerciales. L'échange est également possible auprès de la Banque centrale du Luxembourg: les pièces en francs luxembourgeois et belges pourront y être échangées jusque fin 2004, l'échange de billets étant quant à lui illimité dans le temps.

Pouvez vous accepter ...	Jusqu'au 31/12/01	Du 01/01/02 28/02/02	A partir du 01/03/02
... des pièces en EUR?	NON	OUI	OUI
... des billets en EUR?	NON	OUI	OUI
... des pièces en LUF et BEF?	OUI	OUI	NON
... des billets en LUF et BEF?	OUI	OUI	NON
... des pièces en DEM, FRF etc?	OUI	NON	NON
... des billets en DEM, FRF etc?	OUI	OUI	NON
... des chèques en LUF et BEF etc?	OUI	NON	NON
... des chèques en EUR?	OUI	OUI	OUI
... des cartes bancaires?	OUI	OUI	OUI

Thiel HealthCare Logistics

Logistikpartner für Bertelsmann Arvato Tochter 'medicforma.com'

Ab sofort ist Thiel Logistik AG Logistikpartner für die medicforma.com GmbH, Dortmund. Zur Untermauerung der Zusammenarbeit mit dem neuen Großkunden aus dem HealthCare-Markt übernimmt der Luxemburger Konzern eine strategische Beteiligung von fünf Prozent an dem Dortmunder Unternehmen.

Medicforma.com ist ein virtueller B2B-Marktplatz sowohl für Pharma- und Medikalprodukte als auch für allgemeinen Krankenhausbedarf. Größter Anteilseigner der Plattform ist die Bertelsmann Arvato AG aus Gütersloh. Die Bertelsmann Arvato wird noch in diesem Jahr ihren Anteil an dem Dienstleister auf 48 Prozent erhöhen und hat die Option, die Mehrheit zu übernehmen. Medicforma.com hat sich auf dem Gesundheitsmarkt etabliert. Zu den Kunden der Dortmunder gehören unter anderem die AGKAMED-KELM GmbH, mit 32 Mitgliedskrankenhäusern. Weiter kooperiert der Marktplatz-Anbieter mit ThyssenKrupp HealthCare Services, die 250 Kliniken betreuen. Der strategische Vorteil von medicforma.com besteht in der effizienten, elektronischen Übermittlung der Transaktionen von der Anbieter- zur Nachfragerseite. Es besteht bereits ein Katalog, in dem 500 namhafte Hersteller mit 160.000 Artikeln geführt sind. Durch den Einsatz des elektronischen Bestellsystems der US-Firma CommerceOne können Krankenhäuser ihre Prozesskosten substantiell senken. Universitätskliniken sparen bis zu 1,5 Mio. DM pro Jahr.

Medicforma.com hat sich für eine enge Zusammenarbeit mit der Thiel Logistik AG entschieden, weil der Marktplatz auf die Struktur der Multi-User-Zentren (MUZ) des Luxemburger Konzerns zugreifen kann. Thiel wird somit in diesem Bereich schneller wachsen als erwartet, weil die höheren Umschläge in den MUZ einen schnelleren Ausbau der Strukturen nach sich ziehen. Die Schnittstellen zwischen den verschiedenen Krankenhaus-ERP (Enterprise-Ressource-Planing / Software) und der von

medicforma.com genutzten CommerceOne-Software werden von Thiels IT-Fachleuten geschaffen. Bis 2002 soll so ein Transaktionsvolumen von über 1 Mrd. DM verwirklicht werden.

Luxair

Gutes Ergebnis im ersten Halbjahr 2001

Trotz einer Verlangsamung der wirtschaftlichen Aktivitäten konnte unsere nationale Luftfahrtgesellschaft Luxair ein gutes Ergebnis im ersten Halbjahr 2001



verzeichnen. Die Resultate liegen über Budget sowie vor den im vergangenen Jahr während der gleichen Zeitspanne verzeichneten Ergebnisse. Die seit Jahresanfang getroffenen Maßnahmen beginnen jetzt ihre Früchte zu tragen.

Eine bemerkenswerte Steigerung konnte bei den Luftfahrtaktivitäten festgestellt werden. Die Zahl der Passagiere kletterte im ersten Semester auf mehr als 525.000 Passagiere, dies bedeutet einen Zuwachs von sieben Prozent im Vergleich zum Vorjahr. Luxair konnte die durchschnittliche Auslastung der Flugzeuge auf 61 Prozent verbessern (+ 5 Prozentpunkte). An dieser Stelle sollte bemerkt werden, daß diese Steigerungsrate über derjenigen der Fluggesellschaften liegt, die in der Vereinigung europäischer Airlines (AEA) zusammengeschlossen sind.

Luxair ist erfreut festzustellen, daß nach verlustreichen Perioden die Ergebnisse der Luftfahrtaktivitäten ausgeglichen sind. Positive Entwicklungen wurden auch in anderen Luxair Aktivitätsbereichen notiert. Im Frachtgeschäft kletterte das Volumen auf 248.000 Tonnen (1. Semester 2000: 237.000 Tonnen), dies entspricht einem Anstieg von fünf Prozent. Luxair Tours verbuchte ihrerseits im ersten Halbjahr bei den Pas-

sagieren einen Zuwachs von fünf Prozent. Die Unterzeichnung der Kollektivverträge sowohl bei den Beamten als auch bei den Arbeitern hat ausserdem zu einer Verbesserung des Betriebsklimas beigetragen.

Banques

La BGL reprend l'ensemble des activités de Fortis Bank Luxembourg

Dans le cadre de l'intégration des entités bancaires du groupe Fortis au Luxembourg dans la Banque Générale du Luxembourg (BGL), Fortis Bank Luxembourg (FBL) sera fusionnée par absorption avec la BGL. La BGL reprendra l'ensemble des clients, activités et collaborateurs de FBL. La clôture de ce transfert est prévue pour la fin de l'année 2001.

Le processus d'intégration des entités bancaires du groupe Fortis au Luxembourg a commencé en août 2000 quand FBL est devenue une filiale à 100% de la BGL. En décembre 2000, la Banque Mees-Pierson Gonet fut fusionnée par absorption avec la BGL. Dans le cadre de cette intégration, la BGL avait repris la plupart des clients et activités de FBL, notamment dans le domaine du réseau d'agences, du Private Banking et des fonds d'investissement. De même, tous les collaborateurs de FBL bénéficient depuis d'un contrat de travail BGL.

Afin de maximiser les synergies opérationnelles, la BGL a décidé de n'opérer dorénavant qu'une seule plate-forme informatique bancaire au Luxembourg. Les activités restantes de FBL seront dès lors transférées sur la plate-forme de la BGL avant la fin de l'année 2001. Dans ce cadre, les clients du service de banque patrimoniale par Internet « ebanking.lu » de FBL se verront offrir le choix entre les différentes offres de la BGL. Il s'agit d'une part du réseau d'agences et du Private Banking de la BGL, complétés par les services « Phone Banking » et « Web Banking », et d'autre part du courtier en ligne Internaxx.

Le service Internet transactionnel de la BGL « Web Banking » a été lancé en 2000. Plus de 13.000 clients de la BGL ont entre-temps souscrit au service. Outre l'exécution d'opérations bancaires quotidiennes ainsi que la consultation des comptes et portefeuilles d'investissement, « Web Banking » offre un accès en temps réel à 8 Bourses internationales. Internaxx, le service de courtage boursier en ligne de The Bank of TD Waterhouse and BGL, a été lancé au printemps 2001. Internaxx s'adresse aux investisseurs internationaux et offre un service multi-devises qui permet d'accéder à 10 marchés boursiers internationaux à des tarifs compétitifs. Fruit d'une joint-venture entre TD Waterhouse, un des principaux courtiers boursiers

en ligne dans le monde, et la BGL, Internaxx est accessible par Internet.

Les cartes de crédit Visa émises par Fortis Bank Luxembourg resteront valables après le transfert des comptes vers la BGL. La clientèle sera informée en temps utile, et de manière individuelle, des aspects pratiques du transfert.

Energies renouvelables

Cegedel-Participations et SEO créent SOLER S.A.

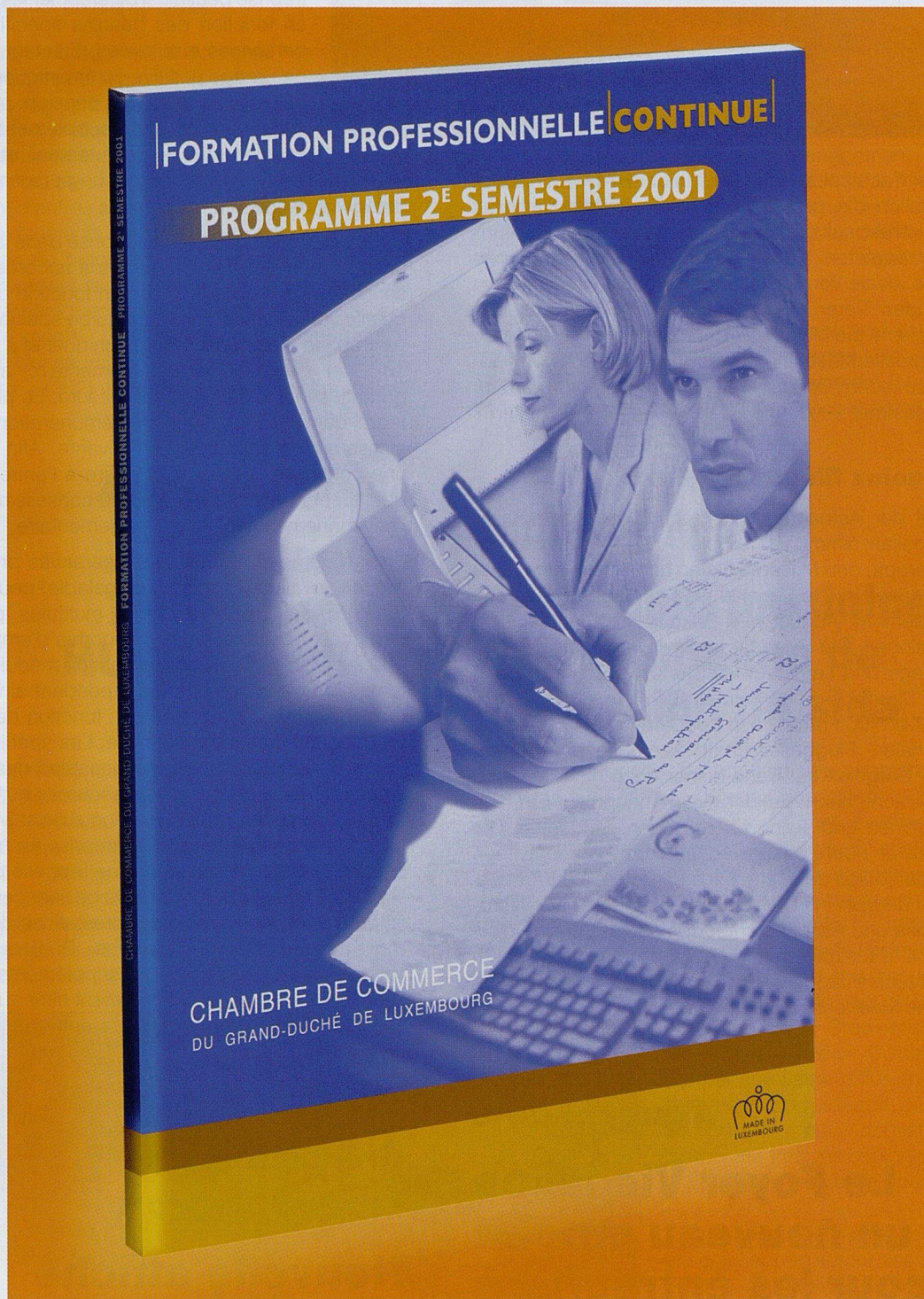
Des représentants de Cegedel-Participations S.A. et de la Société Electrique de l'Our ont signé fin juin l'acte de constitution de leur nouvelle entreprise commune SOLER S.A. (Société Luxembourgeoise des Energies Renouvelables). Chacun des deux partenaires détient 50% du capital de SOLER S.A. La mission de cette nouvelle société consiste essentiellement dans l'étude et la réalisation d'installations de production d'énergie électrique sur base de sources d'énergies renouvelables ainsi que dans l'exploitation économique et l'utilisation de ces installations, notamment par l'achat et la vente d'énergie électrique. Il est dès à présent prévu que dans une première phase, SOLER S.A. assurera l'exploitation de la centrale hydraulique d'Ettelbruck, tandis que dans une deuxième phase, elle procédera en outre à l'exploitation des centrales d'Esch-sur-Sûre et de Rosport, ces centrales appartenant toutes les trois à l'Etat.

Luftfracht

Elfte B747-400F für Cargolux

Cargolux Airlines International hat seine neueste B747-400F von Boeing erhalten. Cargolux betreibt mit jetzt elf B747-400 Frachter die alle neu von Boeing gekauft wurden, eine der jüngsten Flotten der Luftfrachtindustrie. Mit diesem Flugzeug kann Cargolux nicht nur die Produktivität steigern, sondern auch kostengünstiger operieren. Mit durchschnittlich sechs Starts und Landungen täglich tragen die Cargolux Flugzeuge nur zu einem geringen Teil zur Lärmentwicklung am Luxemburger Flughafen bei. Hinzu kommt dass die Geräuschentwicklung der B747-400F beim Start um 50% geringer ist als die des Vorgängermodells B747-200F, die bereits seit 1998 nicht mehr bei Cargolux im Einsatz ist.

Demandez la nouvelle brochure Formation professionnelle continue



CHAMBRE DE COMMERCE - SERVICE FORMATION CONTINUE

Siège: 31, boulevard Konrad Adenauer
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Téléphone: (352) 42 39 39 -225
Fax: (352) 43 83 26
E-mail: formcont@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>



Der frachtspezifische Design der B747-400F bietet zusätzlich die grösstmögliche Flexibilität. Cargolux kann direkt auf die verschiedensten Kundenbedürfnisse reagieren. Vier unabhängige Temperaturzonen bieten ideale Voraussetzungen für den Transport von lebenden Tieren und verderblichen Gütern. Gleichzeitig kann die Maschine, dank der Nose Cargo Door, übergrosse Maschinenteile und andere schwere Geräte zu jedem Ort der Welt fliegen. Cargolux wird im Spätsommer 2002 eine zwölfte B747-400F erhalten.

Cargolux fliegt nach Baku

Mit der Aufnahme von Frachtflügen nach Baku, Azerbaijan, nimmt die Cargolux Area II, verantwortlich für Europa, den Mittleren Osten und Afrika, eine neue Destination in das Streckennetz der Gesellschaft auf. Seit dem 14. August wird Baku dreimal wöchentlich angefliegen. Die Flüge finden jeweils dienstags, donnerstags und samstags statt und werden von Baku nach Shanghai weitergeführt. Sie werden mit Cargolux B747-400 Frachtern in Kooperation mit AZAL, der nationalen Fluggesellschaft Azerbaïdjans durchgeführt. Cargolux hat Baku bisher noch nicht bedient. Die Fracht nach Baku besteht hauptsächlich aus Maschinen und Teilen für die Ölförderindustrie. Die Kapazität nach Baku wird von den europäischen Verkaufsbüros der Cargolux angeboten. Gute Transitverbindungen ins Cargolux Streckennetz nach Nordamerika und Asien machen den neuen Service interessant. Zusammen mit AZAL wird Baku zu einem Frachturnschlagpunkt für die Region um das Kaspische Meer entwickelt.

Assurance vie

Le Foyer Vie lance un nouveau produit pour les entreprises

La loi du 8 juin 1999 sur les régimes complémentaires de pension permet aux entreprises de renforcer les avantages de pension légale de leurs salariés dans un environnement fiscal incitatif. Cette loi devenue effective depuis le 1er janvier 2000 contribue à l'essor actuel de l'assurance groupe au Luxembourg.

Avec son nouveau produit Advantis, Le Foyer Vie accompagne l'entreprise dans sa réflexion, la mise en

place et le suivi d'un plan de pension complémentaire à la carte. Selon sa stratégie, ses valeurs, sa culture et ses moyens, l'entreprise peut ainsi différencier les garanties en fonction des besoins spécifiques des personnes employées. Élément important de l'image positive communiquée par l'entreprise, le plan de pension permet de disposer d'un atout supplémentaire dans sa stratégie de recrutement et dans sa

volonté de motiver et fidéliser son personnel ou une catégorie définie d'employés.

Le Foyer Vie conseille l'entreprise dans la détermination du niveau des avantages à accorder au personnel existant ou à recruter, en fonction du budget qu'elle veut y consacrer. Une équipe spécialisée aide l'entreprise à élaborer, à communiquer et à faire vivre un plan de pension complémentaire assorti de garanties multiples faites sur mesure. Le plan est intégré dans une politique de rémunération différée, suffisamment attractive et motivante. Afin d'assurer une continuité, Le Foyer Vie offre à l'entreprise une gestion performante, assortie de conseils respectant l'environnement législatif et réglementaire.

Une gamme modulable de garanties prévoyance (décès, invalidité, accident et maladie) peut compléter le plan selon des variantes multiples, proposant des choix très affinés par catégories d'employés ou même par affilié. Advantis permet de moduler dans le temps les garanties offertes répondant ainsi aux attentes évolutives des affiliés en fonction de leur âge ou de leur situation personnelle. Les spécialistes du Foyer Vie conseillent les responsables des services financiers et de gestion des ressources humaines de l'entreprise sur les tableaux de bord de suivi de l'évolution de l'engagement de l'entreprise en matière de prestation épargne-pension. Une réponse personnalisée est proposée selon le mode de financement choisi par l'entreprise : régime à prestations définies ou régime à contributions définies. Quel que soit le régime choisi et sans coûts supplémentaires pour l'entreprise, le plan peut également offrir aux salariés affiliés la capitalisation de leurs cotisations personnelles dans un environnement fiscal particulièrement favorable.

Groupe Ciments Luxembourgeois

Nouvelle affiche technique disponible

Le Département Conseil en Construction du Groupe CEMENTS LUXEMBOURGEOIS, a entrepris la réalisation d'une série d'affiches techniques ayant pour thème la mise en œuvre de béton sur chantier. Ces publications s'adressent aux entrepreneurs et aux maîtres d'œuvre responsables de la réalisation d'ouvrages en béton. Imprimée en version française

et portugaise (recto - verso), la série „Béton - Pratiques de chantier“ est particulièrement adaptée à la diffusion et à l'affichage sur chantier grâce à un papier pelliculé doté d'un œillet.

„La cure du béton“ est le troisième numéro d'une série de posters qui reprend, de manière pratique, les principales règles à appliquer sur chantier. A travers des recommandations concrètes, ces affiches techniques traitent différentes phases de travail telles que la vibration du béton ou le bétonnage en hiver, mais également d'autres aspects de la mise en œuvre tels que les revêtements en pavés de béton ou encore la prescription de béton suivant la nouvelle norme EN 206 - 1. Pour tout renseignement ou commande des affiches techniques veuillez vous adresser au: Groupe Ciments Luxembourgeois, Département Conseil en Construction, M. Christian Rech, tél.: 43 88 1 - 402, fax. : (352) 42 93 82, e-mail: christian.rech@gcl.lu.

Assurance qualité

Le Centre Technique de HUSKY certifié ISO 9001

Le Centre Technique de la société HUSKY Injection Molding Systems S.A., situé à Dudelange, a été certifié selon la nouvelle version 2000 de la norme ISO 9001. Le Centre Technique fournit à ses clients un accès local à l'expertise et à l'équipement HUSKY et leur permet de développer, tester et intégrer des systèmes complets dans des conditions de travail réel. Ce centre dispose de machines à injecter permettant aux clients d'optimiser de nouveaux moules et de tester

différentes matières. A travers son Centre Technique, HUSKY est également capable d'intégrer des systèmes complets d'injection plastique dans des conditions similaires à celles du client. Cela permet ainsi de lui fournir des cellules complètes - moule, machine à injecter, robots et autres équipements auxiliaires - totalement intégrées et optimisées avant livraison.

L'ensemble de ces activités sont désormais gérées à l'aide d'un Système de Management de la Qualité conforme à la version 2000 de la norme ISO 9001. Cette nouvelle norme se distingue de la version 1994 par son approche processus plus cohérente et par la mise en place de l'exigence de l'amélioration continue du Système.

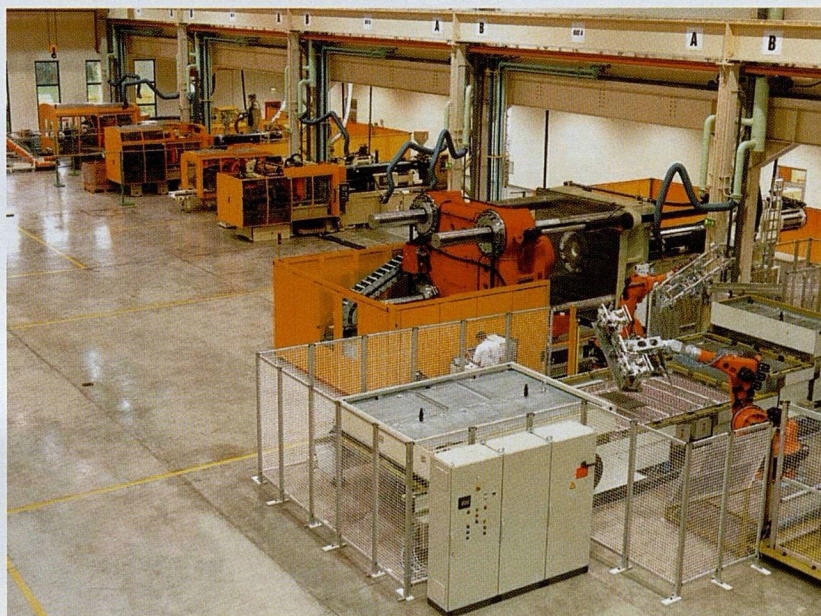
Afin de pouvoir être certifié selon ce nouveau modèle, le Centre Technique a non seulement élaboré un Système Qualité efficace, mais également fourni la preuve de l'amélioration continue de ses activités et de la satisfaction de ses clients.

Entreprise et santé

Bofferding participe à la campagne de prévention du sida

Au Grand-Duché, on observe une augmentation inquiétante du nombre de nouvelles infections par le HIV. Il s'agit donc de ne pas relâcher les efforts de lutte contre la transmission de ce virus. En effet, malgré les progrès réalisés dans le développement de thérapies, le Sida continue à tuer. Partageant l'idée que la prévention du Sida est une affaire qui relève de la responsabilité de chacun, la brasserie Bofferding a décidé de mettre pour la première fois ses sous-bocks à la disposition de l'Aidsberodung de la Croix-Rouge et de «Stop AIDS Now». Ce support permet une vaste diffusion géographique du message de prévention et par conséquent d'atteindre tous les segments de la population du Luxembourg.

Une série de six sous-bocks a été développée autour des aventures de Condoman, représenté comme un héros de bande dessinée venu à la rescousse des personnes se trouvant dans des situations à risque. Le message diffusé dans cette série se concentre de façon sympathique sur l'utilisation du préservatif, qui constitue encore et toujours le moyen le plus efficace de lutter contre la transmission du HIV. Un



demi-million de sous-bocks, représentant 1.500.000 de contacts, sont d'ores et déjà disponibles dans les débits Bofferding. Pour toute information complémentaire: tél. 40 62 5 1. Les dons destinés à financer les actions de prévention peuvent être versés sur le CCP 110934-63 de Stop AIDS Now asbl ou sur le CCP 11 - 11 de la Croix-Rouge luxembourgeoise (avec mention Aidsberodung).

**Après 25 ans
d'existence**

**Mission accomplie
pour Vieux
Luxembourg S.A.**

Au cours de son assemblée générale extraordinaire fin août, la société Vieux Luxembourg a décidé après 25 années de travaux de se mettre en liquidation jugeant sa mission comme accomplie. Le capital de la société sera remboursé à ses actionnaires.

A l'origine, la mission de Vieux Luxembourg était de créer les conditions propices à la préservation du patrimoine architectural et historique du quartier du Grund tout en favorisant sa réhabilitation. Cet objectif a été accompli: de nouveaux propriétaires ont choisi le Grund comme leur lieu de résidence, de nouveaux logements ont été créés, de nouvelles entreprises se sont implantées dans le quartier, un ascenseur reliant la Ville Haute à la Ville Basse a été construit, les berges le long de l'Alzette ont été réaménagées etc. Autant d'initiatives privées et publiques qui ont contribué à ce que la Ville Basse du Grund soit redevenue un quartier à part entière de la Ville de Luxembourg.

Le Grund, qui dans les années 80 risquait de disparaître, est aujourd'hui un quartier en plein essor et constitue un des joyaux de la Ville de Luxembourg reconnu mondialement. La récompense suprême intervient en 1994, lorsque le Grund est classé patrimoine mondial par l'UNESCO au même titre que d'autres vieux quartiers de la Ville de Luxembourg. Le „Prix Européen de la Reconstruction de la Ville“ a par exemple récompensé en 1995 les architectes de la société Vieux Luxembourg pour leurs travaux de restauration et de réhabilitation de la rue St Ulric. Si Vieux Luxembourg était à l'origine une initiative regroupant exclusivement des capitaux privés, très vite l'Etat et la Ville de Luxembourg ont souhaité s'y associer.

DEVELOPPEMENT PERSONNEL
Commission
Grand merci
Techniques de négociation

**CHAMBRE DE COMMERCE
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**

**VOTRE PARTENAIRE POUR
LA FORMATION PROFESSIONNELLE
CONTINUE**

Consultez notre offre sur:
www.cc.lu

SEMINAIRES
SEMINAIRES

COURS DU SOIR
COURS DU SOIR

CYCLES
CYCLES

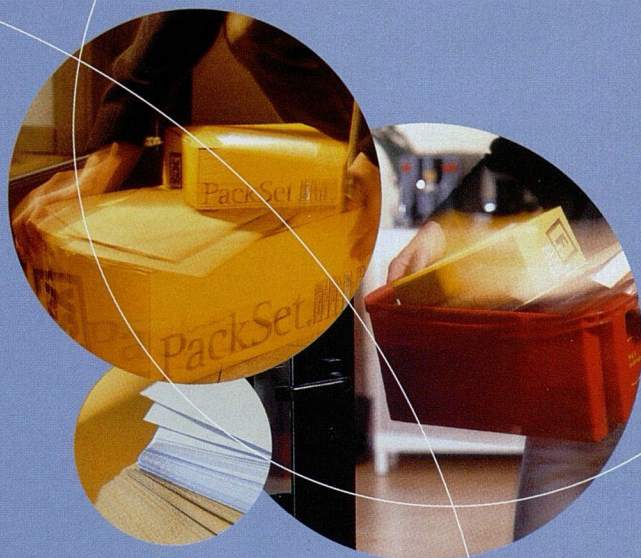
**Chambre de Commerce
Centre de Formation**
31, boulevard Konrad Adenauer
L-1115 Luxembourg-Kirchberg
Email: formcont@cc.lu

COUPS DU JOUR
COUPS DU JOUR

Technique de négociation
Technique de négociation
Technique de négociation

Business Post

Du temps gagné!



- **Distri+, service de livraison matinale avancée**

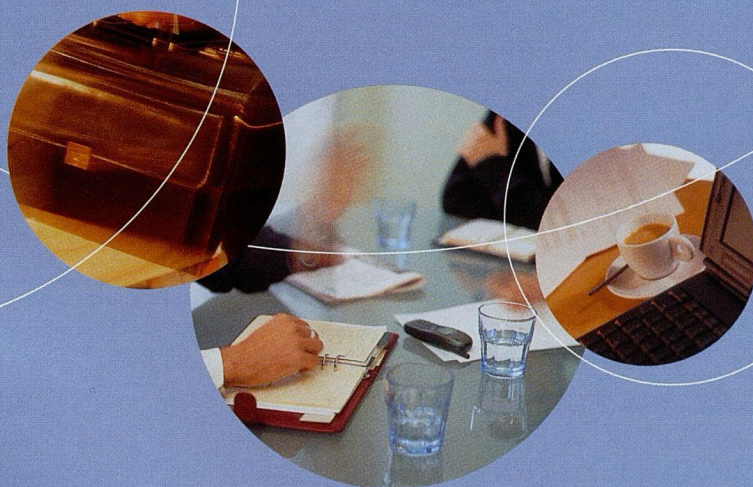
Un coursier vous apporte votre courrier chaque matin à l'heure que vous aurez choisie.
Vous recevrez directement dans vos bureaux non seulement vos lettres, mais aussi vos colis et lettres recommandées.

- **Prise à domicile, service de collecte en fin de journée**

Plus besoin de vous déplacer ou d'envoyer un employé déposer votre courrier au guichet postal.
Un coursier passera en fin d'après-midi pour prendre votre correspondance, vos envois express, vos recommandés et vos colis.

- **Formule confort, service de pré-tri et affranchissement**

Gagnez un temps précieux et profitez des solutions sur mesure pour l'affranchissement de votre courrier professionnel.



BUSINESS POST

VOTRE COURRIER QUAND ET COMME VOUS VOULEZ



Pour donner une nouvelle dimension à son entreprise



Pour donner une nouvelle dimension à son entreprise, Yves, électricien, s'est laissé conseiller par la Banque Générale du Luxembourg qui a accompagné et soutenu le développement de sa société.

En mettant à la disposition d'Yves toute son expertise en matière d'ingénierie financière et patrimoniale, la banque a permis d'adapter les structures aux besoins et contexte nouveaux de l'entreprise.

Grâce à sa parfaite connaissance des marchés, des particularités de la place, de l'économie et du monde de l'entreprise, la Banque Générale du Luxembourg, première banque des clientèles professionnelles, apporte la réponse optimale aux besoins exprimés par une société quels que soient sa taille ou son degré de développement.

Pour accompagner votre entreprise, la Banque Générale du Luxembourg s'adapte et innove.



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

BGL is part of the Fortis group

BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG S.A.

SIÈGE SOCIAL: 50, AVENUE J.F. KENNEDY L-2951 LUXEMBOURG

ENTREPRISES: TÉL.: 4242-4040

www.bgl.lu e-mail: business.banking@bgl.lu